



VILLE-DUGNY.fr



# Atlas de la Biodiversité Communale

---

## Portrait de la biodiversité

Juillet 2023

Cet atlas de la biodiversité à Dugny a été réalisé avec le soutien financier de France Relance et de l'Office français de la biodiversité



## 1. Le contexte écologique

- 1.1 Continuités écologiques régionales - SRCE
- 1.2 La trame verte métropolitaine
- 1.4 La trame écologique locale

## 2. Les données naturalistes existantes (flore et faune)

- 2.1 Bases de données consultées / Périodes couvertes
- 2.2 Analyses des observations existantes
  - 2.2.1 Répartition des données selon les sources
  - 2.2.2 Répartition des données par taxons

## 3. Les habitats écologiques

- 3.1 Végétations naturelles et semi-naturelles
  - 3.1.1 Le Parc Georges Valbon : une mosaïque d'habitats
  - 3.1.2 Les habitats du tissu urbain
- 3.2 Zones humides potentielles

## 4. Les enjeux de la biodiversité communale

- 4.1 Analyses des espèces connues
- 4.2 Localisation de la biodiversité communale
  - 4.2.1 Localisation de la flore communale
  - 4.2.2 Localisation de l'avifaune communale
  - 4.2.3 Localisation de l'entomofaune communale

## 5. Les enjeux de la biodiversité patrimoniale

- 5.1 Localisation des espèces patrimoniales par taxon
  - 5.1.1 Localisation de la flore patrimoniale historique
  - 5.1.2 Localisation de la flore patrimoniale actuelle
  - 5.1.3 Localisation de l'avifaune patrimoniale
  - 5.1.4 Localisation des chiroptères patrimoniaux
  - 5.1.5 Localisation de l'entomofaune patrimoniale
  - 5.1.6 Localisation de l'herpétofaune patrimoniale
  - 5.1.7 Localisation des mammifères patrimoniaux
- 5.2 La Flore exotique envahissante

## 6. Les enjeux écologiques du territoire

- 6.1 Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle de la ville
  - 6.1.1 Les enjeux très forts : préserver la faune patrimoniale du parc
  - 6.1.2 Les enjeux forts : l'Aire des vents et les jardins familiaux
- 6.2 Trame noire
- 6.3 Trame brune
- 6.4 Trame blanche

## 7. La concertation

## 8. Le Plan d'actions

- 8.1 Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement
- 8.2 Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale
- 8.3 Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

# Un atlas de la biodiversité à Dugny

## Pourquoi ?

La commune de Dugny se situe dans un environnement particulièrement favorable au développement de la biodiversité, puisqu'au croisement entre les vallées du Crout, du Petit Rosne et de la Vieille mer, bordé par le vaste Parc G. Valbon au Sud et l'Aire des Vents au Nord. Ces parcs départementaux représentent à l'échelle régionale des réservoirs de biodiversité majeurs. Ils sont reconnus comme le site Natura 2000 pour l'un et Espace Naturel Sensible départemental. La place de la nature dans la ville elle-même est assez limitée, en l'absence ou presque de square et avec une végétation dans les espaces libres très horticoles et tenues par une gestion classique.

La ville porte une ambition forte pour offrir à ses habitants une bonne qualité de vie, des lieux de détente, de promenade et une proximité avec la nature. Elle cherche à mieux connecter les différentes résidences et quartiers à ses espaces verts et à qualifier les espaces végétalisés d'entre deux.

La ville accueille un nouveau quartier « le Village des médias » dans le cadre des JOP2024, à son entrée sud, qui doit faciliter les liaisons vers les parcs et participer au développement d'espaces verts à caractère naturel dans les espaces publics et les résidences privées. Ces nouvelles conceptions écopaysagères peuvent orienter

vers une gestion plus naturelle du végétal de la ville. Il apparaît vraiment important de réduire l'intensité de l'entretien des pelouses et des arbres, de planter plus dense sur certains lieux et de créer des espaces de nature (mares, haies et prairies). Quelques lieux comme les cours d'école et le petit bois seront des exemples de l'engagement de la commune dans la transition écologique, vers une nature pour tous.

La première conviction est qu'il faut être rigoureux pour bien connaître la diversité écologique de son territoire

La seconde conviction est que la co-construction par tous les acteurs garantit une meilleure appropriation du projet

La troisième conviction est que la connaissance doit être partagée au plus grand nombre



## Quelques définitions

### Biodiversité

Le mot biodiversité est la contraction de « diversité biologique ». Ce terme est souvent assimilé à l'ensemble des êtres vivants d'un milieu, mais en réalité la biodiversité est bien plus large que ça, et ne peut en aucun cas être assimilée à de seuls inventaires ou catalogues d'espèces. La biodiversité c'est toute l'information génétique comprise dans un individu, une espèce, une population, un écosystème. C'est l'ensemble de toutes les relations établies entre les êtres vivants, entre eux et avec leur environnement.

### Ecosystème

Ensemble des êtres vivants en interactions les uns avec les autres, et avec leur milieu de vie. *L'écosystème* est constitué du *biotope* et de la *biocénose*.

### Trames écologiques

Les Trames Ecologiques constituent un outil de préservation de la *biodiversité* ayant pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en reconstituant et préservant un réseau d'échanges sur le territoire, pour que les *espèces* animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, c'est-à-dire assurer leur survie.

Les trames s'organisent en un réseau formé de continuités écologiques comprenant :

- Des espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (espaces végétalisés zones humides...), dont font partie les espaces protégés
- Des corridors écologiques permettant de les relier cours d'eau, espaces végétalisés linéaires....
- Une matrice environnante, zone pas ou peu végétalisée qui peut néanmoins jouer un rôle dans la circulation de la faune selon leur caractère de perméabilité

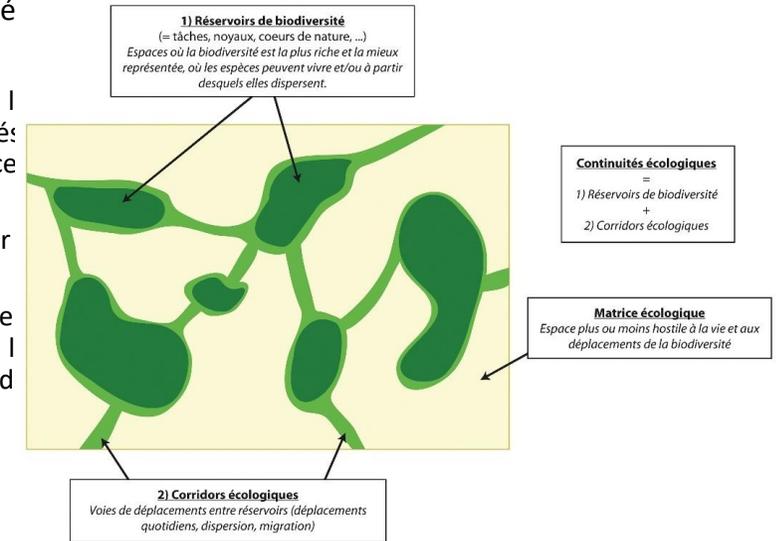


Schéma théorique expliquant les corridors et les réservoirs de biodiversité formant les continuités écologiques (© UMS PatriNat)

<b>Trame bleue</b>	Réseaux formés de continuités écologiques aquatiques	la composante « bleue » fait référence au réseau aquatique et humide
<b>Trame brune</b>	Continuité des sols tant en qualité qu'en quantité (profondeur ...).	La composante « brune » fait référence au réseau des sols
<b>Trame noire</b>	Réseaux écologiques propices à la vie nocturne de la faune locale.	La composante « noire » fait référence à la lumière et à la protection des espèces nocturne de la pollution lumineuse
<b>Trame verte</b>	Réseaux formés de continuités écologiques	La composante « verte » correspond aux milieux naturels et semi-naturels terrestres

# Un atlas de la biodiversité à Dugny

## Quelques définitions

Groupe	Définition
Amphibien	C'est le nom scientifique pour nommer l'ordre des crapauds, grenouilles et tritons, anciennement « batraciens », forment une classe de vertébrés dont le squelette comporte habituellement deux paires de membres et dont la respiration est normalement pulmonaire.
Avifaune	Ensemble des <i>espèces</i> d'oiseaux d'un milieu spécifique
Chiroptère	C'est le nom scientifique pour nommer l'ordre des chauves-souris. Il dérive du grec et signifie « main ailée ».
Coléoptère	C'est le nom scientifique pour nommer l'ordre des insectes dotés d'élytres protégeant leurs ailes (Hanneton, scarabée). Il représente le tiers de l'ordre des insectes.
Diptère	C'est le nom scientifique pour nommer l'ordre des insectes qui possèdent deux ailes antérieures, les ailes postérieures étant transformées en balanciers ou haltères (Mouches, moustiques, taons, moucheron)
Herpétofaune	Ensemble des amphibiens et des reptiles présents dans une région
Hétérocère	C'est le nom scientifique pour nommer le sous-ordre des papillons de nuit.
Hétéroptère	C'est le nom scientifique pour nommer le sous-ordre des insectes caractérisés par leurs premières paires d'ailes qui sont transformées en hémélytres et par la présence d'un appareil buccal piqueur et adapté à la succion (ex : Punaise des bois)
Hyménoptère	C'est le nom scientifique pour nommer le sous-ordre des insectes caractérisés par quatre ailes membraneuses, un appareil buccal de type broyeur-lécheur et une métamorphose complète (Abeilles, bourdons, fourmis, guêpes)
Lépidoptère	C'est le nom scientifique d'un des principaux groupes d'insectes appelé les papillons et définit par une trompe en spirale et deux paires d'ailes couvertes d'écailles à l'état adulte
Mantoptère	C'est le nom scientifique pour nommer l'ordre des mantes religieuses
Mammifère	C'est le nom scientifique pour nommer les Vertébré tétrapode caractérisé notamment par la présence de poils et de mamelles, le mode d'articulation de la mandibule et la présence de trois osselets dans l'oreille moyenne
Odonate	C'est le nom scientifique pour nommer l'ordre des libellules, insecte à pièces buccales broyeuses, à longues ailes
Ordre	Rang taxonomique qui regroupe les familles qui présentent le plus de similitudes entre elles e
Orthoptère	C'est le nom scientifique pour nommer l'ordre des criquets et sauterelles. Insecte dont les ailes postérieures sont pliées dans le sens de la longueur (ex : Grillon)
Reptile	C'est le nom scientifique pour les lézards et serpents, regroupe des animaux à température variable (ectothermes), au corps souvent allongé et recouvert d'écailles





*Vue du Parc G. Valbon*

## 1. Le contexte écologique

# 1.1 Dugny au cœur des continuités écologiques régionales

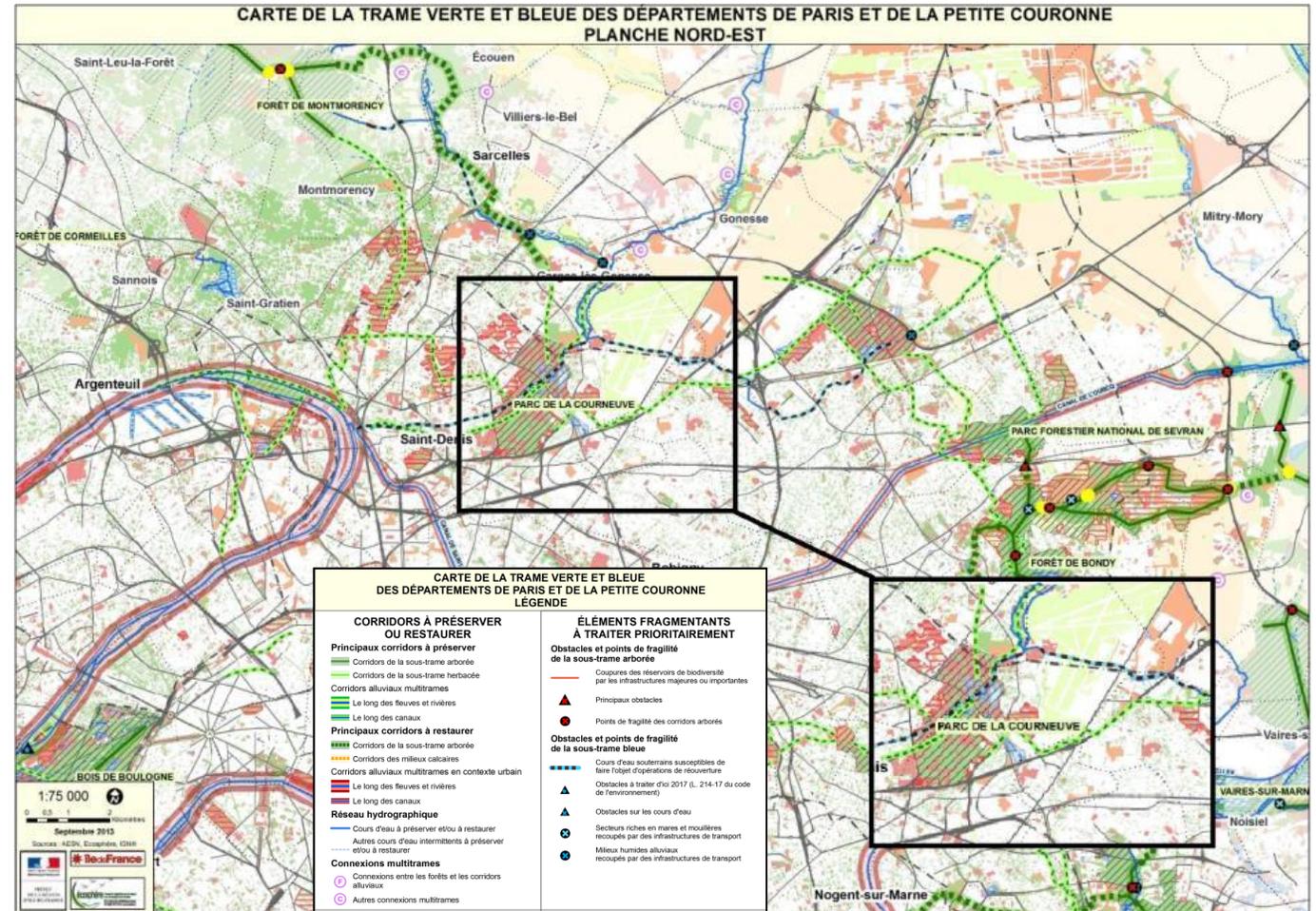
## Le SRCE

En Île-de-France, le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) a été approuvé le 26 septembre 2013 et adopté le 21 Octobre par arrêté des préfets d'Île-de-France et de Paris. Il s'appuie sur :

- les connaissances existantes, en particulier les zonages de protection (arrêté de protection de biotope, réserves naturelles nationales ou régionales) et les zonages de connaissance (Zones Naturelles d'Intérêts Écologiques, Faunistiques et Floristiques ou ZNIEFF)
- un travail scientifique spécifique, visant à identifier des espaces porteurs d'enjeux écologiques et participant à la connexion entre ces espaces afin d'identifier et qualifier des trames fonctionnelles ou altérées, et à renforcer l'efficacité d'ensemble du système de préservation.

La représentation graphique n'est valide qu'à l'échelle du 1/25 000.

- **La commune de Dugny** se trouve à l'extrémité sud d'un corridor majeur de la trame verte et bleue régionale, reliant le Parc départemental Georges Valbon, site Natura 2000 (directive « Oiseaux ») aux espaces naturels et agricoles de la Plaine de France par les vallées du Croult et de son affluent le Petit Rosne, qui traverse le Parc G. Valbon.
- Les espaces bâtis de Dugny sont encadrés par le Parc départemental à l'ouest et par les vastes espaces prairiaux de l'aéroport du Bourget à l'est, eux-mêmes connectés à la plaine agricole de Gonesse. L'Aire des vents, dont l'intérêt écologique est reconnu dans le SRCE, classé en ENS (Espace Naturel Sensible), occupe une position relais entre le département de la Seine-Saint-Denis et le département de la Seine-Saint-Denis.

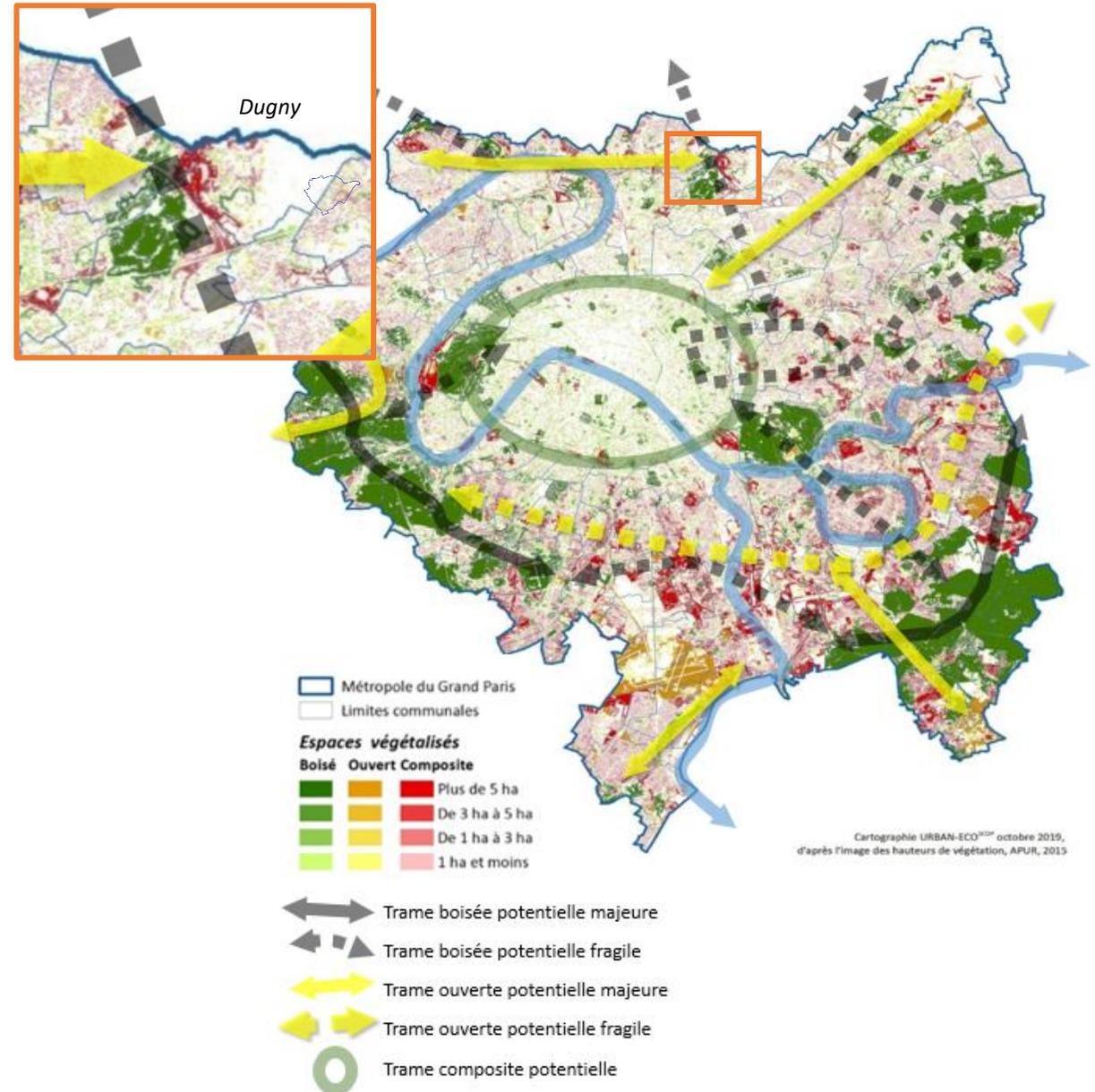


# 1.1 Dugny au cœur des continuités écologiques régionales

## La trame Verte et Bleue de la MGP

Dugny se situe en limite de l'aire métropolitaine, au sein de l'EPT Terres d'Envol qui s'inscrit dans la Plaine de France. De manière claire, à l'échelle métropolitaine, la commune est traversée par une trame boisée potentielle fragile dont le parc G. Valbon et très vaste parc composé d'une mosaïque de milieux, en est un des éléments majeurs en tant que site Natura 2000.

Les pelouses de l'Aire des vents et de l'aéroport du Bourget constituent pour leur part une des extrémités d'une trame ouverte majeure de la Métropole, jouant le rôle d'attracteur pour la faune.



# 1.1 Dugny au cœur des continuités écologiques régionales

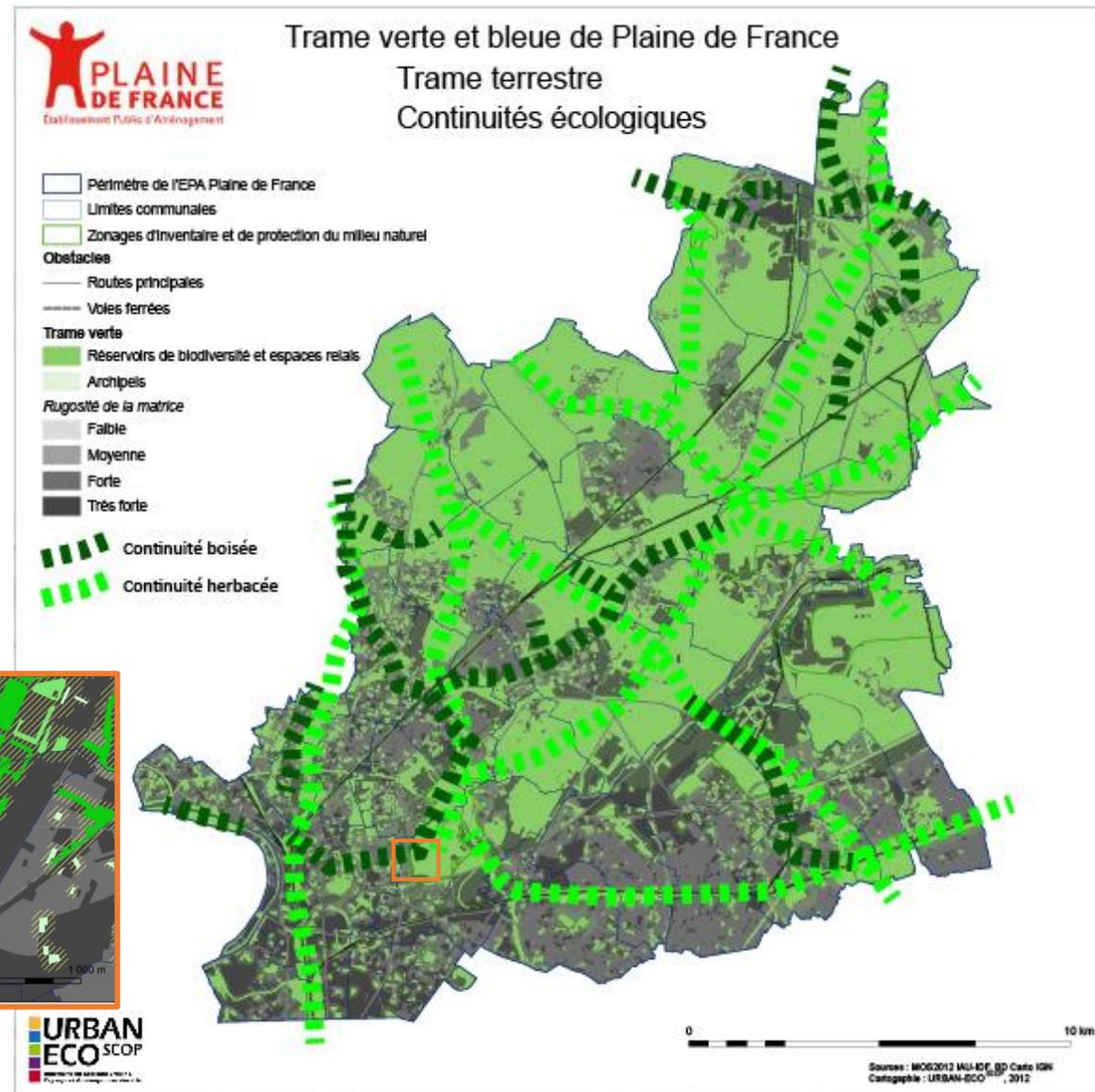
## La trame de la Plaine de France

Les études sur les trames vertes et bleues à l'échelle de la Plaine de France mettent en évidence aussi que la commune est bien connectée aux espaces de nature du grand territoire, par un corridor de la sous-trame herbacée à l'Est entre les zones agricoles de Gonesse et Roissy et à l'Ouest les prairies du ru du Petite Rosne, et de l'Aire des Vents jusqu'au vallon écologique du parc G. Valbon.

La commune compte 3 noyaux primaires de la trame verte et bleue de Plaine de France : Le parc G. Valbon, l'Aire des vents, les pelouses de l'aéroport du Bourget.

Ces espaces sont relativement peu connectés pour les espèces à faible rayon de dispersion, car ils sont séparés par une matrice d'une rugosité forte à très forte, de routes, zones bâties de logements et d'activités, l'aéroport....

Cependant, ces noyaux sont proches les uns des autres, et appartiennent donc au même archipel écologique.



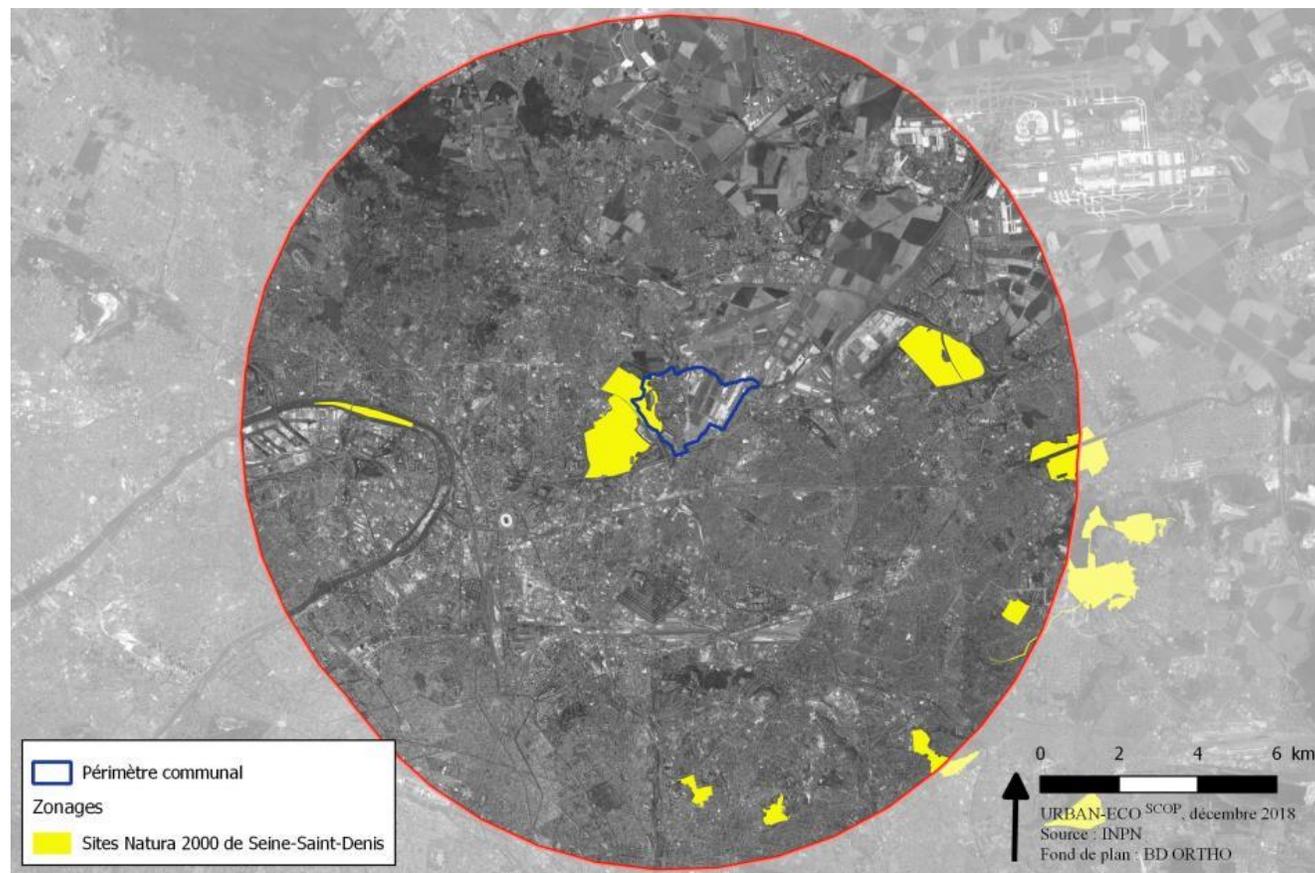
## 1.2 Dugny concerné par sites d'intérêt patrimonial

### Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis

La commune de Dugny est en partie couverte par un site Natura 2000. Il s'agit du site n°FR 1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis » qui est classé en zone de protection spéciale (ZPS\*) au titre de la Directive européenne « Oiseaux » depuis l'arrêté du 26 avril 2006.

Ce site Natura 2000 est composé de 15 grandes entités, dont le parc départemental Georges-Valbon. D'une surface de 415 ha, le parc s'étend sur 5 communes et commence à être aménagé à partir de 1960. Le parc dispose aujourd'hui d'une grande diversité de milieux mise en valeur par une gestion différenciée efficace. On y retrouve des milieux ouverts comme des friches et des prairies, des milieux arbustifs comme les fourrés, des boisements d'âges et d'essences variés allant des jeunes boisements de feuillus aux vieux boisements de conifères et des milieux humides comme des roselières, des gravières et des prairies humides. Ces milieux profitent à 9 espèces d'oiseaux inscrites à la directive Oiseaux, le Blongios nain (nidification), la Bondrée apivore non revue récemment (migration), le Butor étoilé (migration, hivernage), le Gorgebleue à miroir (migration), le Hibou des marais non revu récemment (migration), le Martin-pêcheur d'Europe (hivernage, migration), le Pic noir (nidification occasionnelle), la Pie-grièche écorcheur (migration) et la Sterne pierregarin (nidification).

\* Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) sont des sites sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement (DIREN).



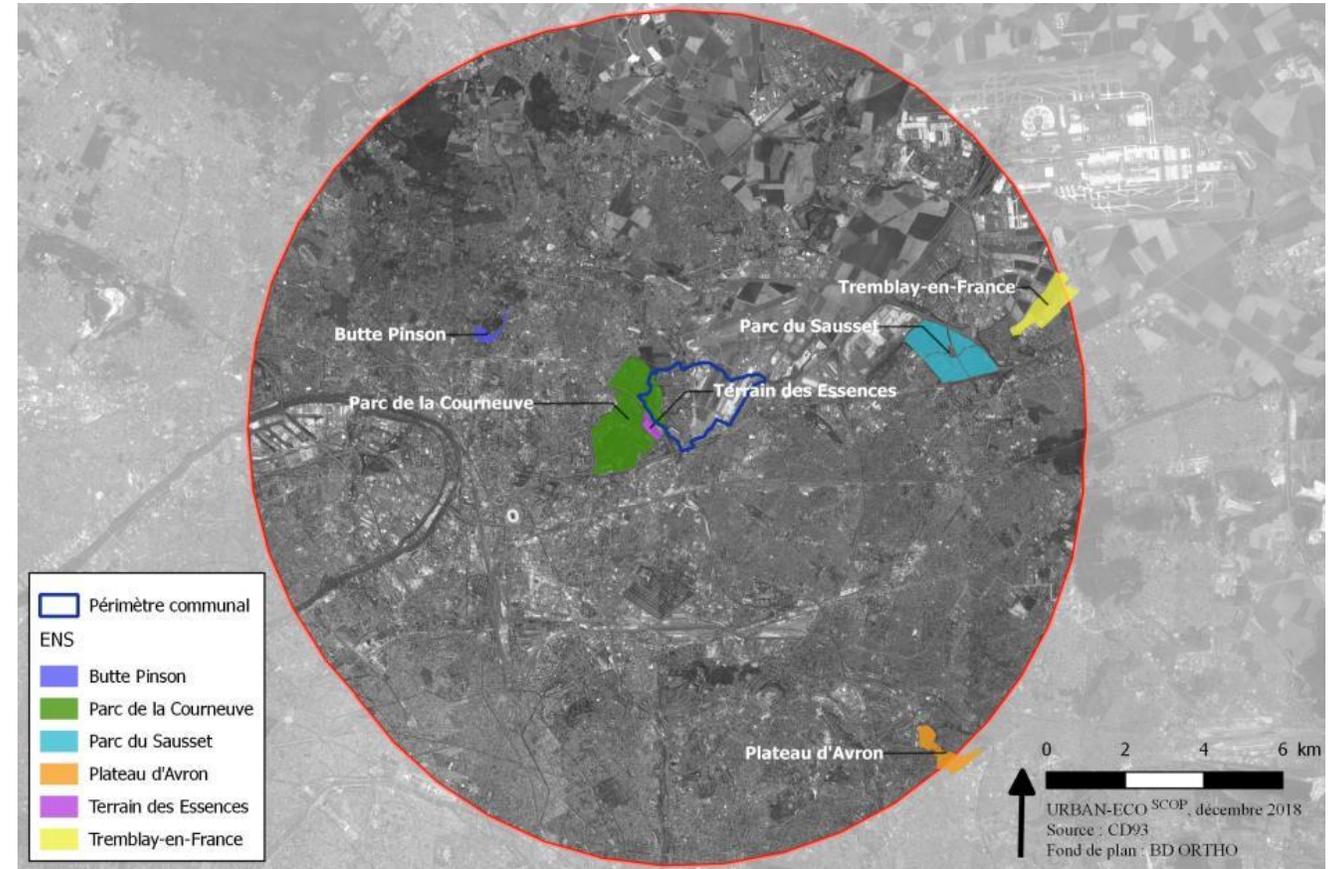


## 1.2 Dugny concerné par sites d'intérêt patrimonial

### Le ENS de Dugny

La commune de Dugny est concernée par 2 ENS\* :

- L'Aire des vents est en cours de déclassement partiel en ENS, sur sa frange Sud, pour assurer la faisabilité du projet d'aménagement inhérent au JO2024.
- L'ENS du parc de la Courneuve.



\* les ENS sont un outil de protection des espaces dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement. Ils ont pour objectifs de :

- Préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues.
- D'assurer la sauvegarde des habitats naturels.
- D'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.



## 2. Les données naturalistes existantes (flore et faune)

## 2.1 Une bonne connaissance naturaliste

### Des données nombreuses

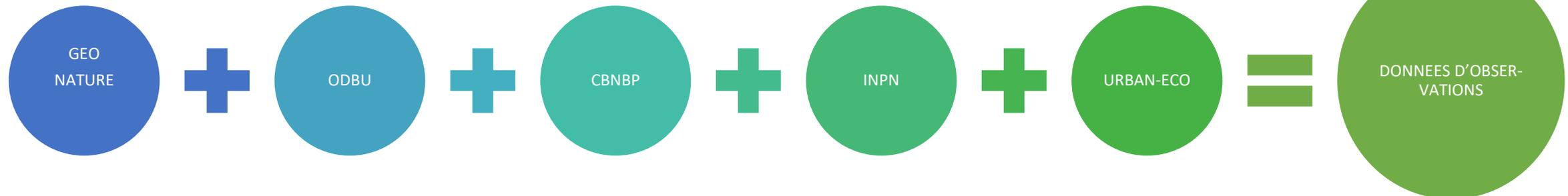
Les bases de données consultées ont été quasiment exhaustives pour disposer d'une connaissance la plus complète possible, en amont des prospection de terrain :

- Base ODBU du département de la Seine Saint Denis
- Géonature (ex CETTIA) de l'ARB
- Base de données du CBNBP
- INPN
- Données produites par URBAN-ECO dans le cadre d'études d'impacts et du diagnostic écologique de 2019.

Ensuite, notre équipe à mener des prospections sur les années 2019, 2021 et 2022 pour compléter ces données bibliographiques.

Nous avons choisi de traiter les données flore sur un maximum de 30 ans et pour la faune au plus 25 ans :

- Flore -> 1990-2020 pour CBNBP
- Faune et Flore -> 2005-2017 pour ODBU  
1995 -2017 pour Géonature  
2000-2022 pour INPN  
2017-2021 pour URBAN-ECO



## 2.2 Un nombre d'observations élevé

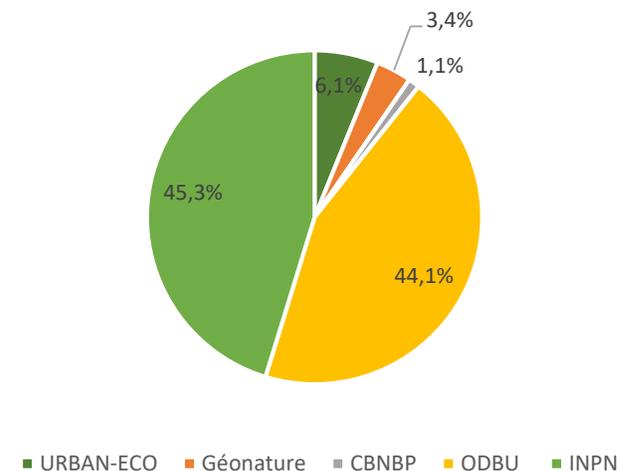
Le territoire compte 11 964 observations tout groupe confondus

Source des données

Données	Taxon	URBAN-ECO	Géonature	CBNBP	ODBU	INPN
Plantes	Angiospermes	265		129	1312	3819
	Gymnospermes	2		2		
	Fougères	1				
Herpétofaune	Amphibiens	3	14		164	44
	Reptiles	2	3		5	
Oiseaux		296	207		3447	1161
Mammifères	Chiroptères	7			87	
	Mammifères terrestres	7	3		14	26
Insectes	Coléoptères	12	6		81	7
	Diptères	6				1
	Hémiptères	8				7
	Hyménoptères	15				2
	Lépidoptères	57	89		27	170
	Odonates	20	89		122	159
	Orthoptères	31			14	17
	Autres insectes	2				2
	<b>TOTAL</b>		<b>734</b>	<b>411</b>	<b>131</b>	<b>5273</b>

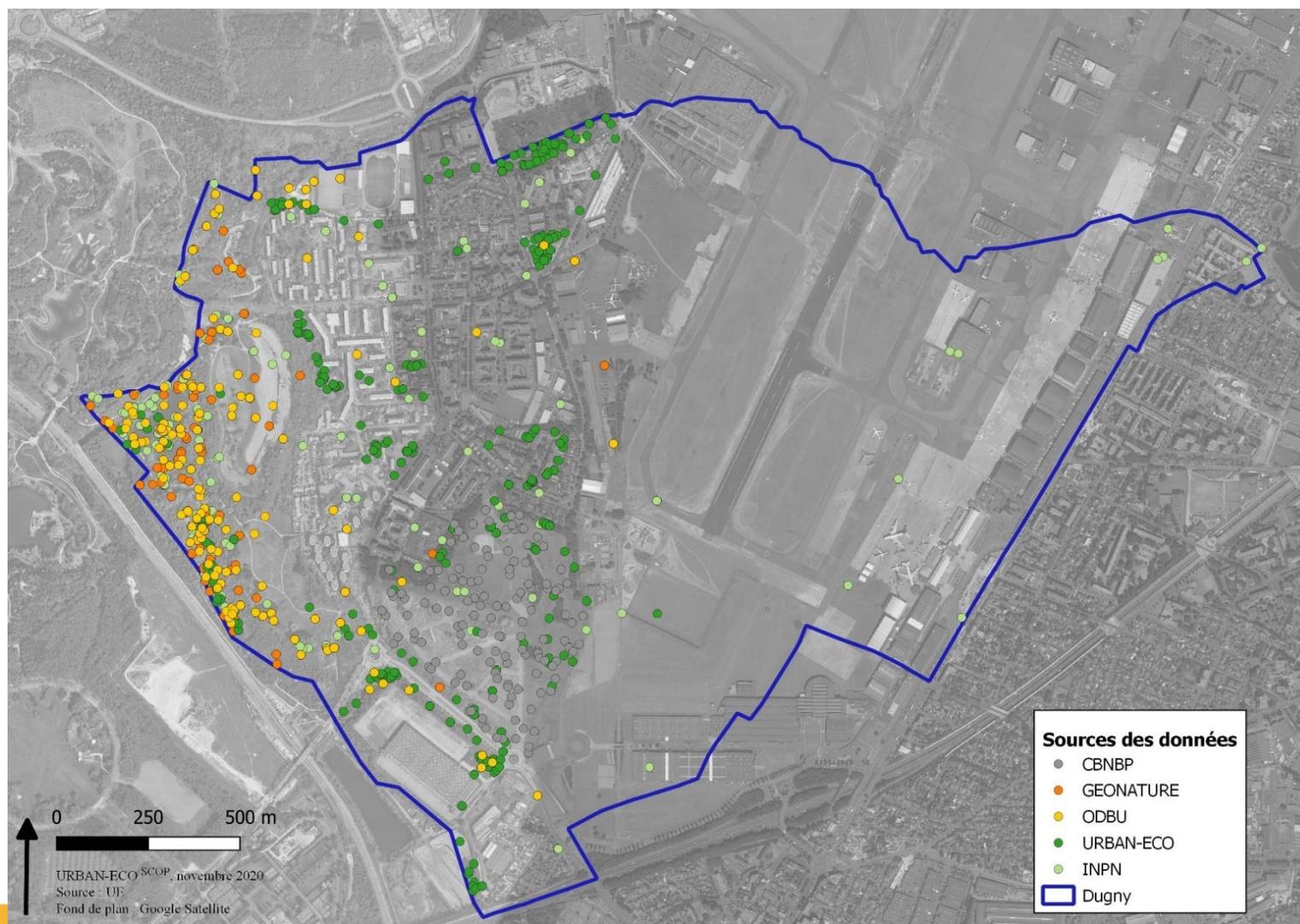
- La très grande majorité des données provient à part égale de l'ODBU (Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine de la Seine-Saint-Denis) et de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel)
- Elles sont complétées par des données flore du CBNBP (Conservatoire Botanique du Bassin Parisien), qui a notamment mené une étude sur l'Aire des Vents, de Géonature et de nos inventaires.
- Les données URBAN-ECO ont été récoltées dans le cadre d'études d'impact et du diagnostic de biodiversité réalisé en 2019 et 2022. Les inventaires de 2019 ont permis de récolter 734 observations de faune et flore.

Distribution des données par sources



## 2.2 Un nombre d'observations élevé

### Une répartition équitable sur le territoire



Les prospections réalisées en complément des données bibliographiques ont réellement permis d'apporter une connaissance plus complète de la commune, sur les secteurs de bordure du parc G. Valbon ou de l'Aire des Vents, comme dans les jardins familiaux (rue Lorenzi et rue de l'eau des enfants) ou les espaces verts des collectifs et des équipements (squares et petits espaces verts, stades, noues, etc.).

Pour des raisons de propriété privée, l'habitat individuel n'a été observé que de l'extérieur. Il mériterait un complément d'investigations.

Il reste un espace à caractère naturel, non négligeable en termes de superficie puisqu'il occupe presque la moitié du territoire communal, quasiment inconnu : **l'aéroport Paris-Bourget**, dont une partie des pistes est située à Dugny. Ce sont des terrains privés appartenant au groupe Aéroports de Paris (ADP), entreprise qui construit, aménage et exploite les plates-formes aéroportuaires. En raison de son caractère privé, l'aéroport n'est pas accessible et n'a pas fait l'objet d'études naturalistes. C'est pourquoi, aucune donnée n'y est disponible. Par ailleurs, en raison des enjeux liés à la circulation des avions, des procédés sont mis en place sur les aéroports afin d'éloigner les oiseaux. Bien que les oiseaux n'y soient pas acceptés, l'aéroport n'est pas totalement dépourvu d'intérêt pour la biodiversité. Puisqu'il propose des milieux ouverts prairiaux, favorables au développement de certaines espèces végétales, et qui abritent une diversité d'espèces d'insectes et de mammifères notamment, peu soumis à la pression de prédation par l'absence d'oiseaux.

**En l'état, il est possible d'affirmer que le territoire est bien connu.**

## 2.2 Analyses des observations existantes

### Une répartition inéquitable entre les groupes

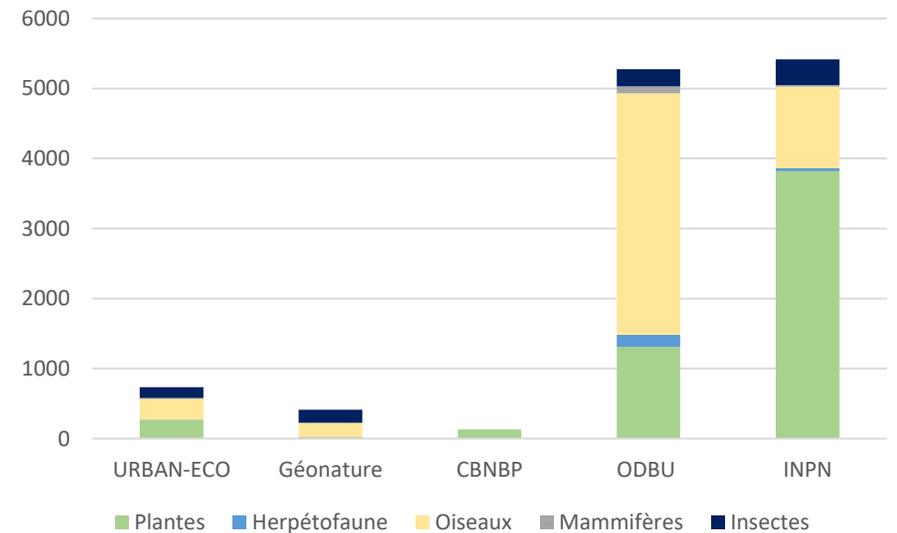
Répartition par groupe

■ Plantes ■ Herpétofaune ■ Oiseaux ■ Mammifères ■ Insectes



Les groupes les mieux étudiés sur le territoire sont la flore au vu des inventaires spécifiques réalisés par le CBNBP et certains de leurs botanistes et de données présentes dans la base de données de l'INPN (50% des données flore de l'INPN). Viennent ensuite les oiseaux issus de l'ODBU notamment.

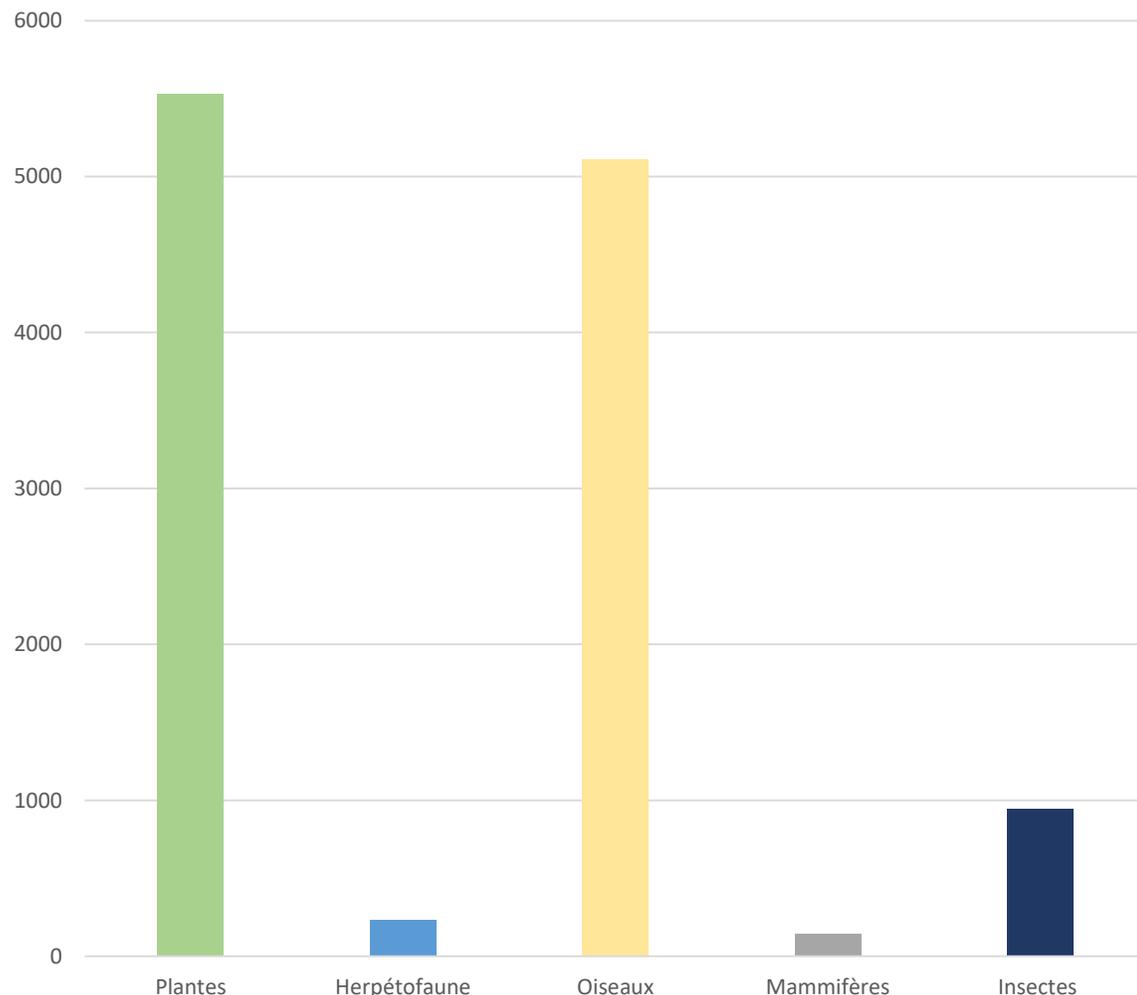
Les autres groupes sont plus marginaux avec dans les insectes une représentation presque uniquement à part égale des lépidoptères (papillons) et des odonates (libellules).



## 2.2 Analyses des observations existantes

### Des volumes de données importants

Répartition par groupe



- Les observations de **flore** (5530 observations) et **oiseaux** (5111 observations) représentent respectivement **46%** et **43%** du total.
- Les 3 plantes les plus cités sont : Dactyle aggloméré, Plantain lancéolé et la Luzerne

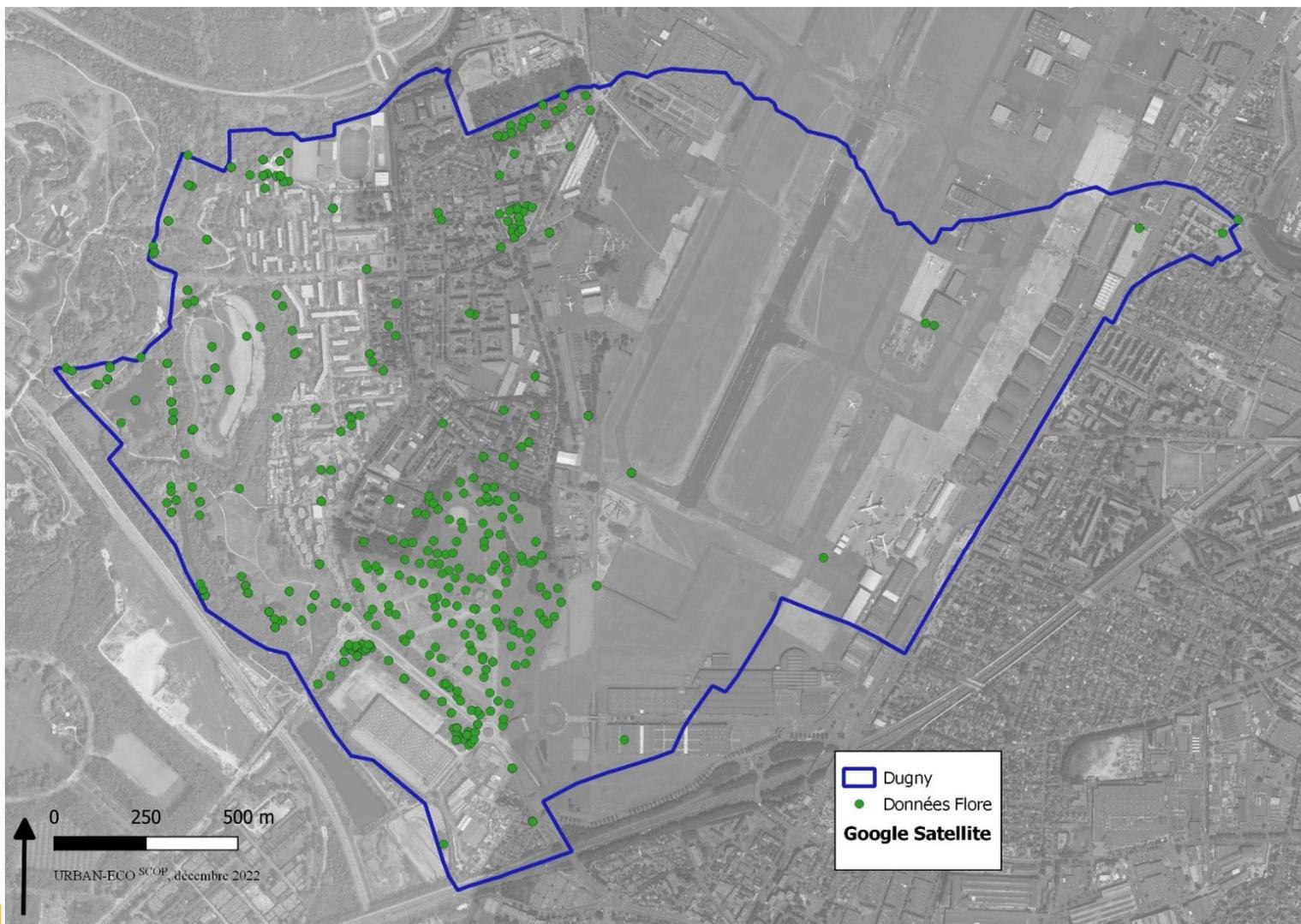


- La prédominance des observations de données oiseaux s'explique par la Zone de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » (directive 2009/147/CE) du parc Georges Valbon. Cette directive impose de préserver des espèces les plus menacées au niveau européen inscrites mais aussi de prendre des mesures pour la préservation, le maintien ou le rétablissement des habitats des oiseaux. Elle est aussi dû à des observations répétées des mêmes espèces sur les mêmes lieux, par quelques observateurs.
- La donnée Oiseaux la plus importante de très loin (131 observations) est celle du Blongios nain, qui est localisé dans le vallon humide du Parc G. Valbon.



## 2.2 Des données d'observations par taxon très nombreuses

### Données flore



Les données floristiques sont bien réparties sur le territoire, malgré une prédominance sur l'aire des vents, à la suite d'une étude spécifique du CBNBP.

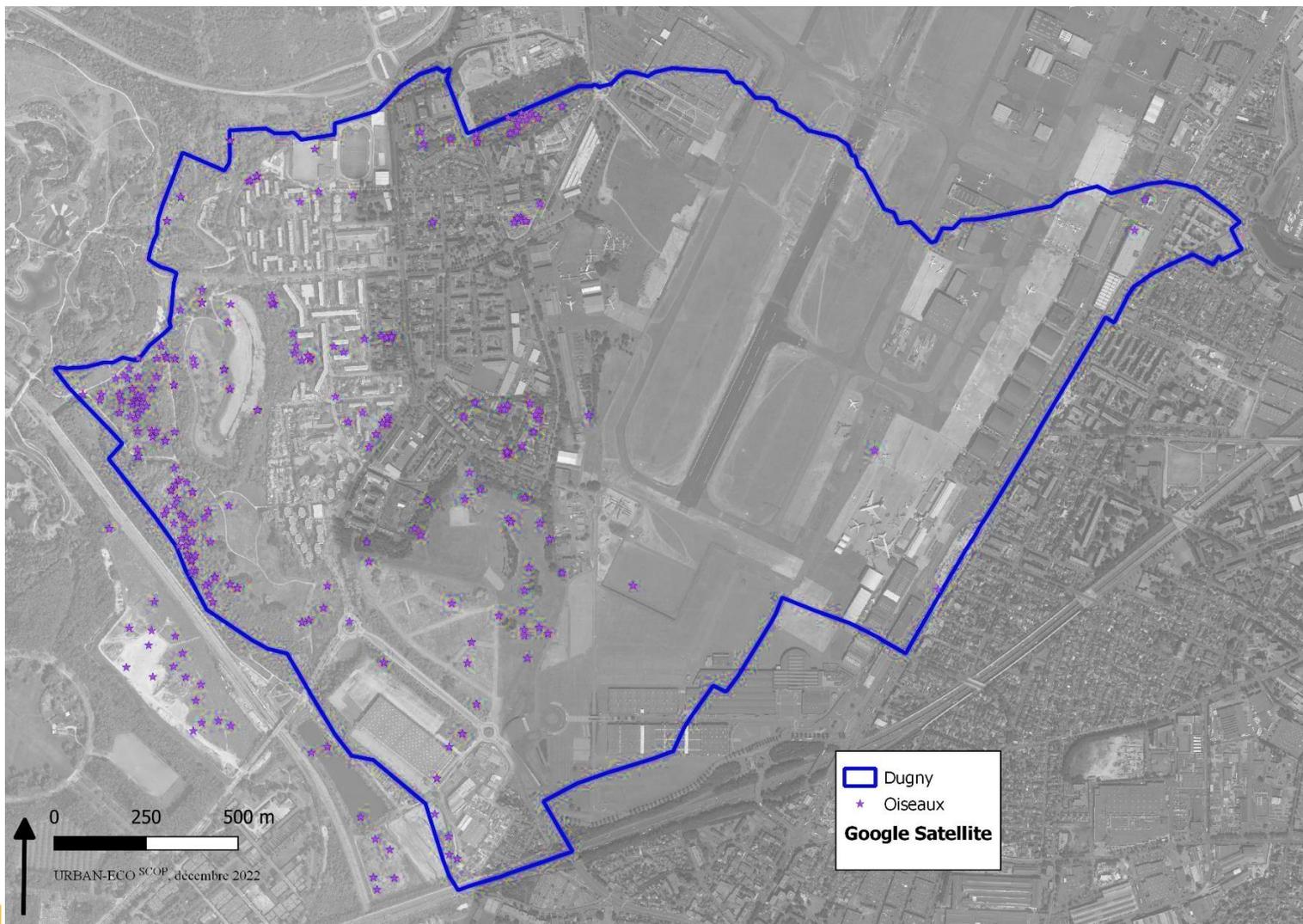
Les pistes de l'aéroport ne disposent a priori pas de données et la complexité d'accès limite sa connaissance.

On peut estimer que la flore est connue, en l'absence d'une expertise arboricole complète. Il pourrait être intéressant de poursuivre cette expertise, comme la connaissance des jardins privés.



## 2.2 Des données d'observations par taxon très nombreuses

### Données Oiseaux



Les observations des oiseaux se répartissent principalement sur le parc G. Valbon, avec de nombreuses données issues des suivis du vallon écologique. Vient ensuite l'Aire des vents, avec un ensemble d'observation sur les cordons boisés et sur les espaces de friches arbustives.

Pourtant sur toute la ville, les données sont aussi importantes et significatives des différents habitats du territoire.

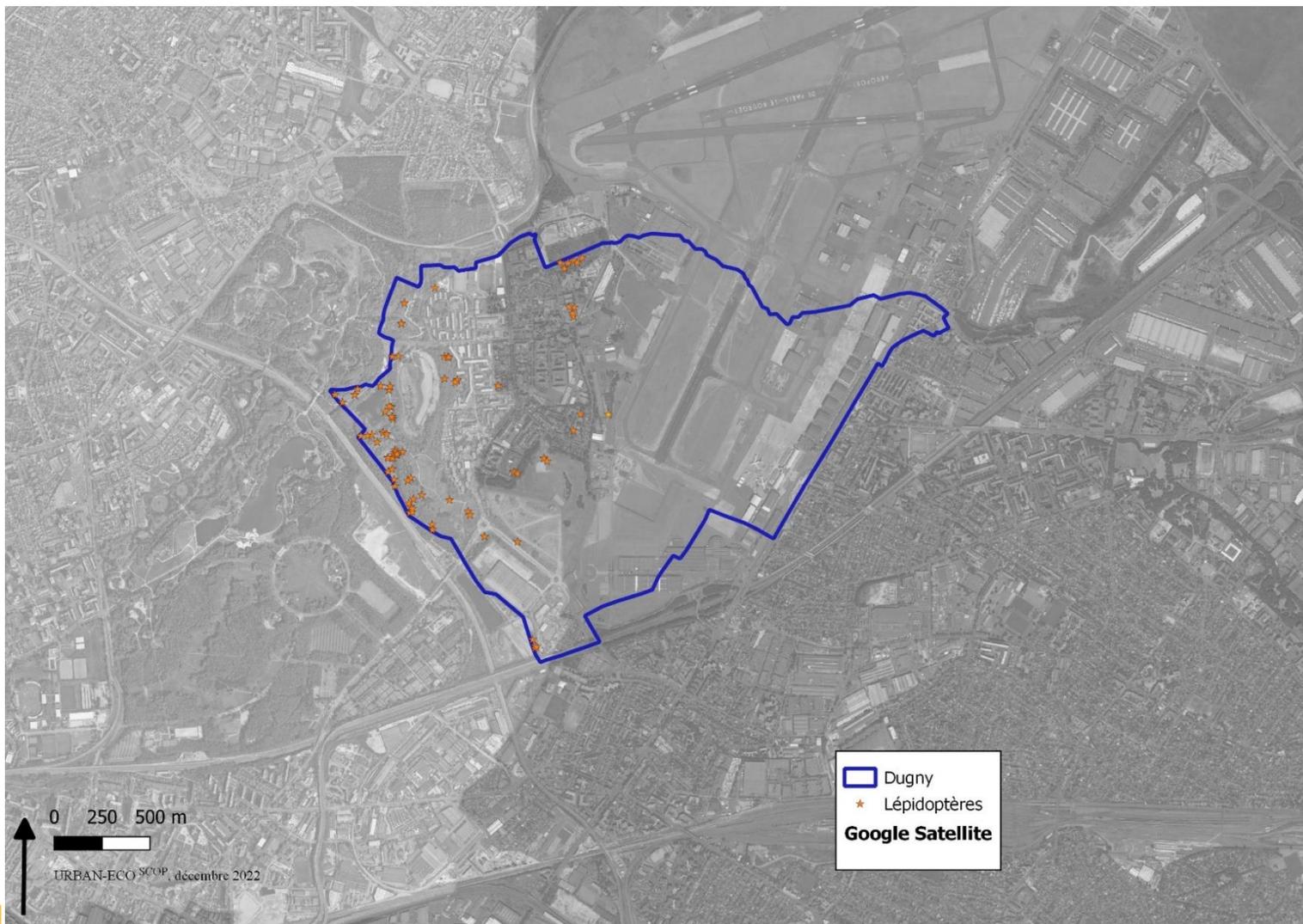
En dehors des observations sur le Blongios nain très nombreuses, on note que :

- 15 oiseaux, ont été vus entre 21 et 41 fois
- 23 oiseaux, ont été vus entre 11 et 20 fois
- 77 oiseaux, ont été vus entre 1 et 10 fois

Une part importante des espèces n'a donc été recensée que sur peu de périodes de prospections.

## 2.2 Des données d'observations par taxon très nombreuses

### Données Lépidoptères



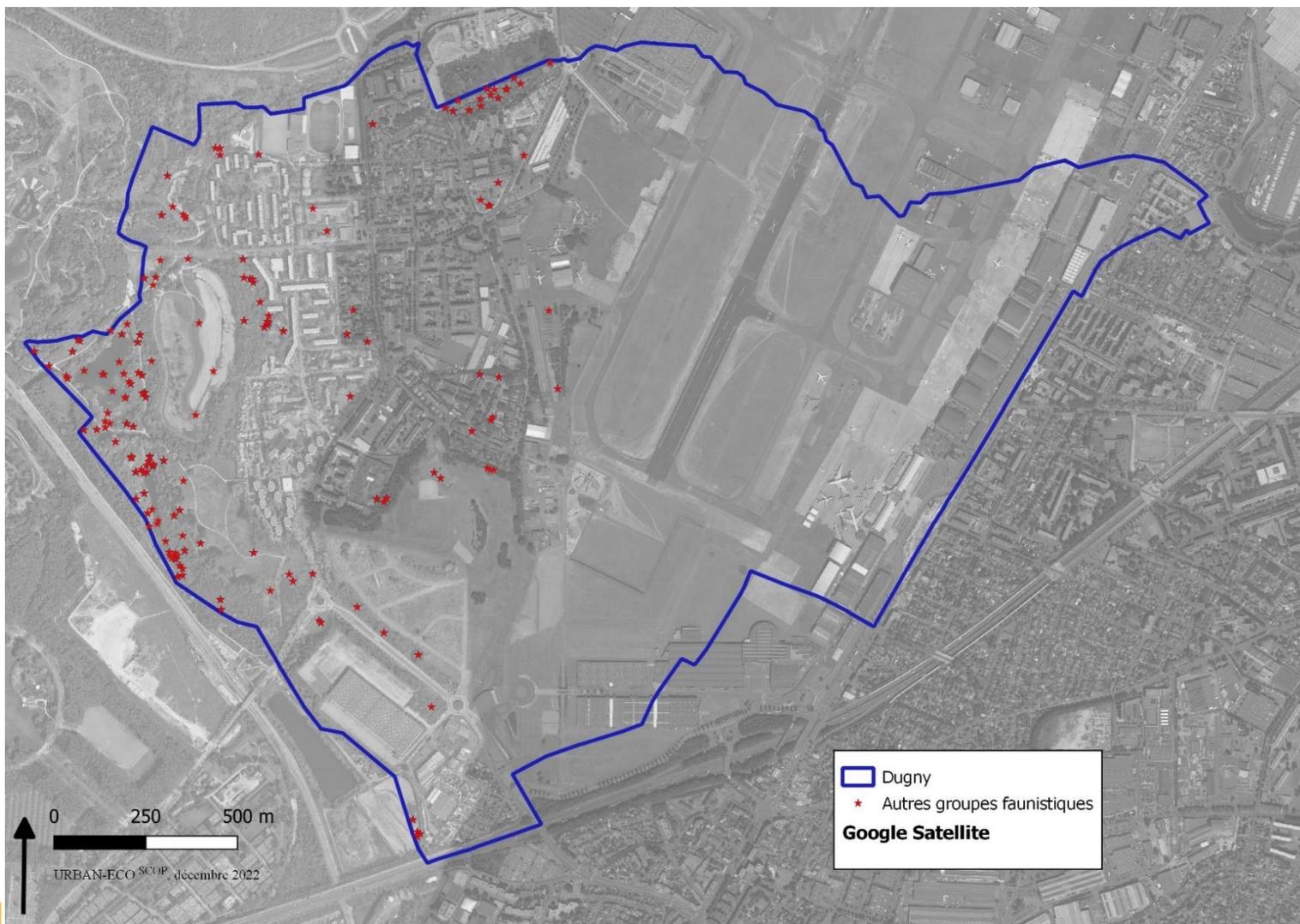
Les observations de papillons, principalement des rhopalocères (papillons de jour), sont nettement moins nombreuses que pour les oiseaux.

Ce groupe est présenté ici car il est un bon indicateur de la biodiversité locale

- Les papillons assurent également un rôle de pollinisation déterminant. En transportant le pollen d'une fleur à l'autre, ils contribuent directement à la survie des plantes. Leur pouvoir pollinisateur sur les espèces confère donc aux papillons un rôle prépondérant dans le maintien de la biodiversité végétale.
- Les chenilles et les papillons adultes sont une source alimentaire pour beaucoup d'espèces d'oiseaux, de chauve-souris et d'autres insectes prédateurs ou parasites
- Les papillons de jour sont de bons bioindicateurs de la qualité et de la diversité des habitats naturels ouverts au regard de leurs caractéristiques biologiques. La courte durée de vie de la plupart des espèces (de l'ordre d'une dizaine de jours), leur faible capacité de déplacement, de l'ordre d'un ou deux kilomètres en moyenne et le régime alimentaire spécifique des chenilles inféodées à quelques plantes hôtes, constituent un ensemble de facteurs qui caractérisent la forte sensibilité des papillons aux modifications des habitats naturels.

## 2.2 Des données d'observations par taxon très nombreuses

### Autres groupes faunistiques



Une connaissance aussi assez bonne des autres groupes faunistiques :

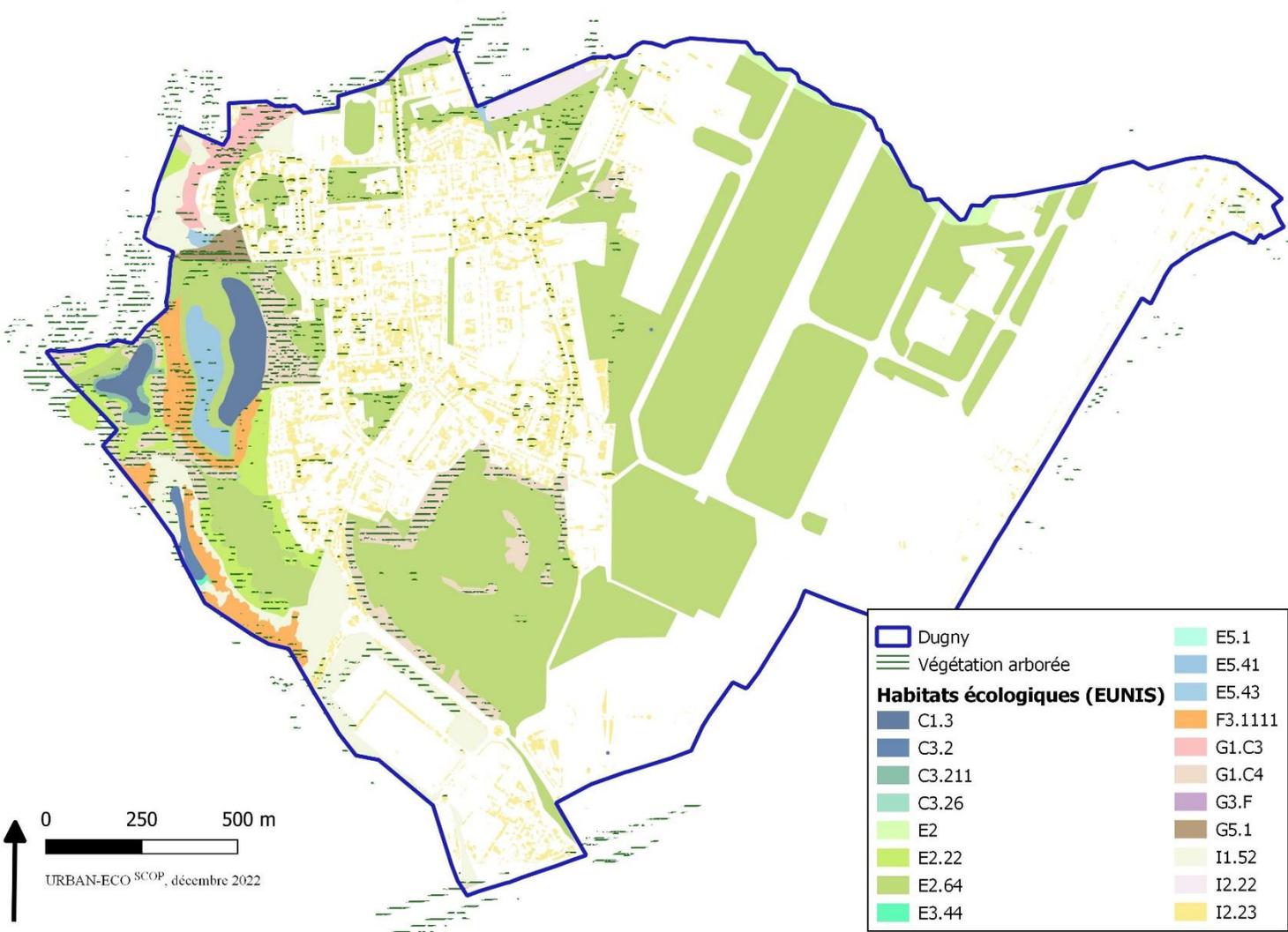
- Les amphibiens se localisent au niveau des habitats aquatiques de l'étang des Brouillards et des jardins familiaux. Le Crapaud calamite se retrouve au niveau des friches mésohygrophiles du bassin d'orage.
  - Les observations de reptiles ont été faites dans les habitats de fourrés et de friches du vallon écologique. Les inventaires de 2019 ont permis d'ajouter des points d'observation au niveau du cimetière communal.
  - Les observations mammifères terrestres sont principalement situées dans la mosaïque d'habitats du vallon écologique. Mais aucune recherche nocturne spécifique n'a été menée, ni d'expertise dans les jardins pour le Hérisson.
  - Les points d'observation des chiroptères se concentrent au niveau de la lisière boisée du parc G. Valbon.
  - Les points d'observation des odonates se localisent dans les milieux de roselière et de prairie de fauche autour du bassin des brouillards et du vallon écologique.
  - Les points d'observation des lépidoptères sont principalement situés au niveau des prairies de fauche et fourrés mésophiles.
- La distribution des points d'observation des autres groupes d'insectes est assez homogène sur l'ensemble de la mosaïque d'habitats de la ville.



### 3. Les habitats écologiques

# 3.1 Végétations naturelles et semi-naturelles

## Habitats selon la nomenclature EUNIS



La carte des végétations naturelles et semi-naturelles élaborées croise les informations du CBNBP, les données de hauteur de végétation arborée et l'identification sur le terrain de différents habitats. Ainsi sont distingués :

- des milieux aquatiques et humides principalement localisés dans le parc G. Valbon, au niveau du vallon humide
- des milieux boisés principalement de plantations plus ou moins artificialisées
- des milieux ouverts très importants dominés par des prairies mésophiles fauchées ou tondues et par des pelouses urbaines.

Le tissu urbain est occupé par un cortège de végétaux de type gazon, arbustes horticoles et plantations de feuillus, qui sont regroupés dans une catégorie « petits parcs et squares citadins ».

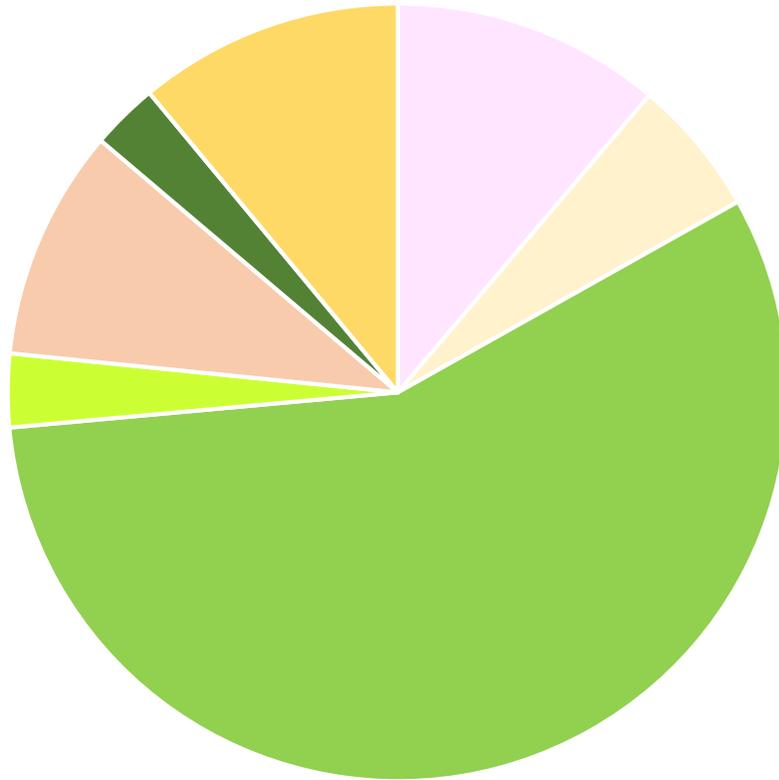
Notons la présence de jardins potagers et de fourrés anthropogènes.

C1.3	Lacs, étangs et mares eutrophes permanents
	Roselières et formations de bordure à grands hélophytes
C3.2	autres que les roseaux
C3.211	Phragmitaies inondées
C3.26	Formations à Phalaris arundinacea
E2	Prairies mésiques
E2.22	Prairies de fauche planitiaires subatlantiques
E2.64	Pelouses des parcs
E3.44	Gazons inondés et communautés apparentées
E5.1	Végétations herbacées anthropiques
E5.43	Lisières forestières ombragées
F2.3111	Fourrés alpins à Aulne vert
G1.C3	Plantations de Robiniers
G1.C4	Autres plantations d'arbres feuillus caducifoliés
G3.F	Plantations très artificielles de conifères
	Jachères non inondées avec communautés rudérales
I1.52	annuelles
I2.22	Jardins potagers de subsistance
I2.23	Petits parcs et squares citadins

# 3.1 Végétations naturelles et semi-naturelles

## Répartition des habitats

Répartition des principaux habitats écologiques



- Autres plantations d'arbres feuillus caducifoliés
- Pelouses des parcs
- Autres habitats
- Petits parcs et squares citadins
- Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles
- Prairies de fauche planitiaires subatlantiques
- Fourrés à Prunellier et Ronces subatlantiques

- Les pelouses et prairies de fauche dominant très largement les habitats du territoire, à cause de la présence de l'aéroport, de l'Aire des vents et d'une partie du Parc G. Valbon. Ces habitats forment de très grandes unités, alors que les autres sont beaucoup plus morcelés, en particulier les habitats de petits parcs.



### Les habitats naturels



**Roselières**

Ces formations d'hélophytes sont situées au niveau du vallon écologique et de l'étang des brouillards. Elles poussent sur alluvions modernes et calcaires de Saint-Ouen. Elles sont l'habitat des espèces d'oiseaux patrimoniales du cortège des milieux humides (Blongios nain, Butor étoilé, Martin pêcheur d'Europe,...)



**Prairie mésophile de fauche**

Gérées de façon extensive, ces prairies bordent les espaces engazonnés et l'étang des brouillards. Ces prairies présentent une diversité d'espèces végétales favorables aux pollinisateurs et aux lépidoptères.



**Fourrés**

Ils sont principalement situés en lisières des plantations de feuillus du parc. Les fourrés sont composés d'une strate herbacée et d'une strate arbustive dense qui permettent à de nombreuses espèces de se nourrir et de nicher. Les fourrés anthropogènes et mésohygrophiles du vallon écologique constituent le bassin d'orage du parc.



**Plantation de feuillus**

Ces habitats d'origine anthropique se sont développés en futaie et sous-bois.



**Friches**

Situés sur les alluvions modernes, elles sont constituées d'un cortège végétal varié où s'introduisent des espèces exotiques envahissantes (Vergerette de Sumatra, Sainfoin d'Espagne, Robinier Faux-Acacia). Les friches présentent un enjeu écologique fort, car fréquentées par de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux et d'amphibiens comme le Crapaud Calamite.

### Les habitats du tissu urbain



#### Gazon

Cette végétation est typique des parcs urbains et est entretenue par tonte intensive. Le plus souvent pauvre en espèces, on y retrouve en grande partie des graminées. Quelques plantes à fleurs s'y développent comme la Pâquerette, le Trèfle rampant et la Crépide capillaire. Les gazons sont les formations végétales dominantes de l'Aire des vents et des pistes de l'aéroport du Bourget.



#### Plantation de feuillus

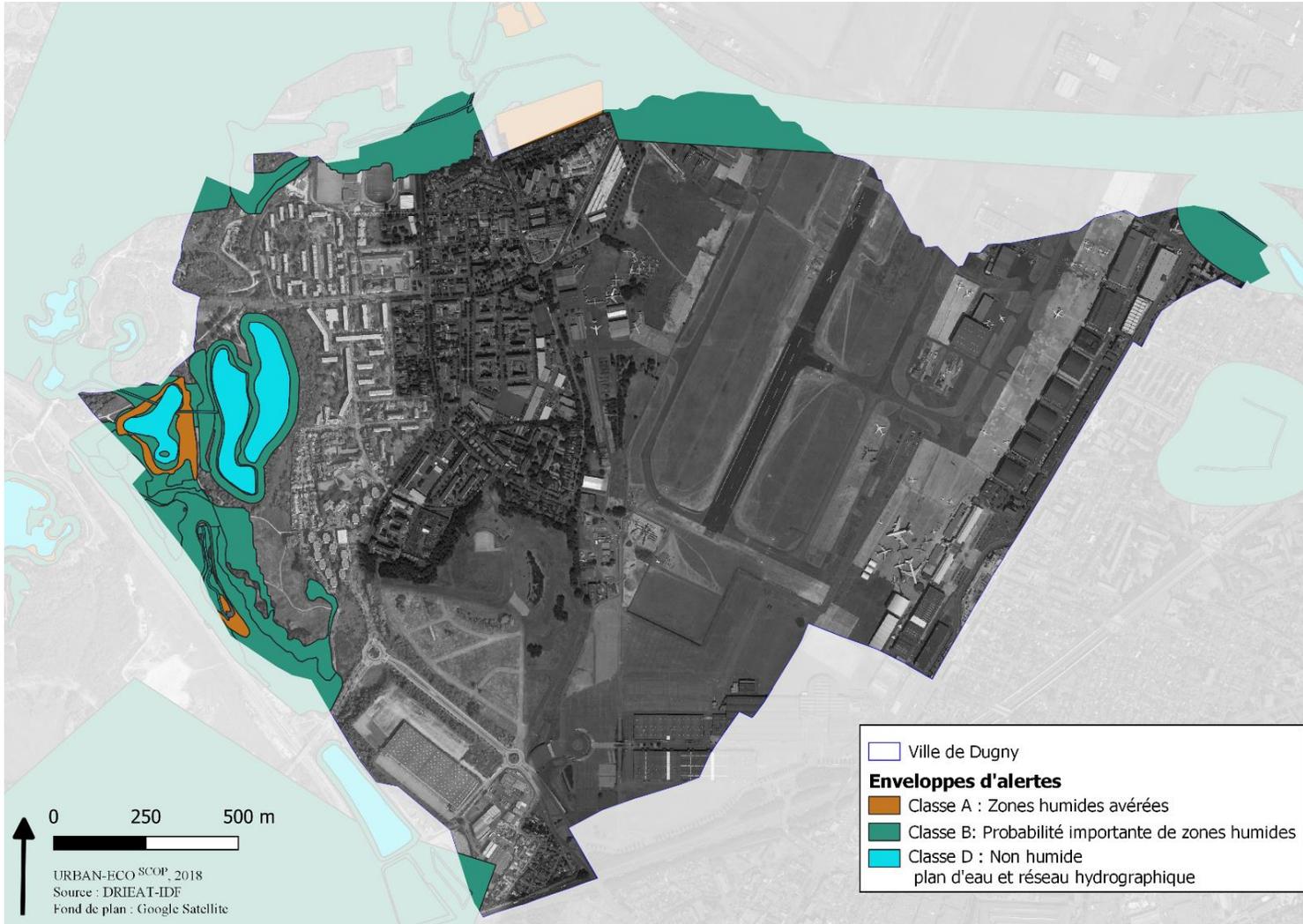
Ces formations sont situées sur le talus de l'Aire de Vents, dont l'aménagement date des années 80. Ces plantations sont constituées des essences suivantes, regroupées en bosquets : le Robinier faux acacia, le Peuplier tremble, le Catalpa, le Pin noir, le Charme, l'Érable sycomore, le Saule pleureur, l'Arbre de Judée, l'Épicéa commun, quelques Sureaux noirs et arbustes ornementaux.



#### Jardins familiaux

Les jardins familiaux sont l'un des secteurs les plus diversifiés du tissu urbain : il présente les 3 strates végétation: herbacée, arbustive et arborée. La strate arbustive est particulièrement bien développée.

## 3.2 Zones humides potentielles



- Les enveloppes d'alerte, définies selon la géologie et la présence de cours d'eau et plans d'eau ou mares connues, expriment un enjeu majeur sur le territoire, qui mérite d'être finement étudié.
- La cartographie des enveloppes d'alertes représente la probabilité de présence de zones humides à un endroit donné en Île-de-France.
- A Dugny, les zones humides potentielles sont localisées au niveau du vallon écologique et au nord de la commune, le long de la vallées du Petit Rosne.
- Elles sont confirmées par la présence de végétation et de flore typiques des milieux humides.



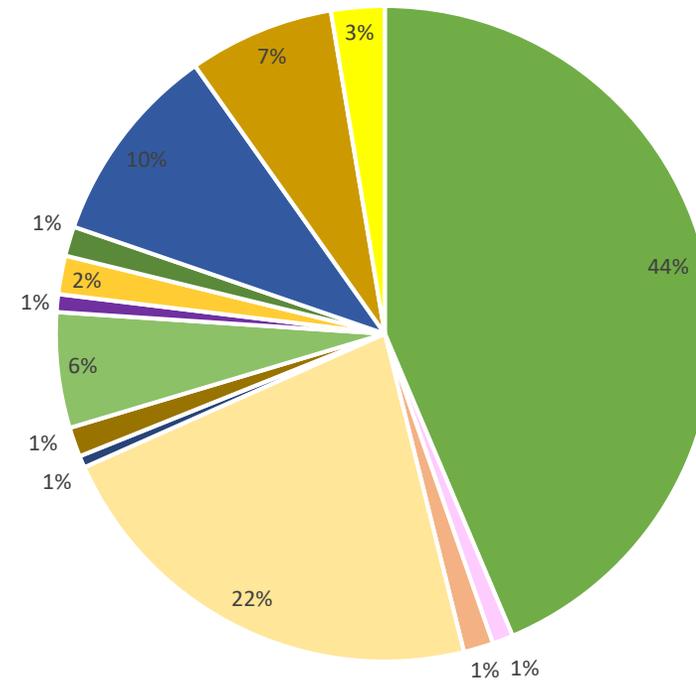
## 4. La biodiversité spécifique communale

# 4.1 Analyses des espèces connues

Données	Taxon	Nombre d'espèces
Flore	Angiospermes	295
	Gymnospermes	3
	Fougères	1
Herpétofaune	Amphibiens	7
	Reptiles	10
Oiseaux		152
Mammifères	Chiroptères	4
	Mammifères terrestres	10
Insectes	Coléoptères	39
	Diptères	6
	Hémiptères	13
	Hyménoptères	10
	Lépidoptères	68
	Odonates	49
	Orthoptères	18
	Autres insectes	2
	Arachnides	
<b>TOTAL</b>		<b>689 espèces</b>

Les données disponibles permettent d'identifier 689 espèces au sein de la commune. La **flore représente 44%**, les **oiseaux 22%** et les **lépidoptères 10%** des espèces recensées.

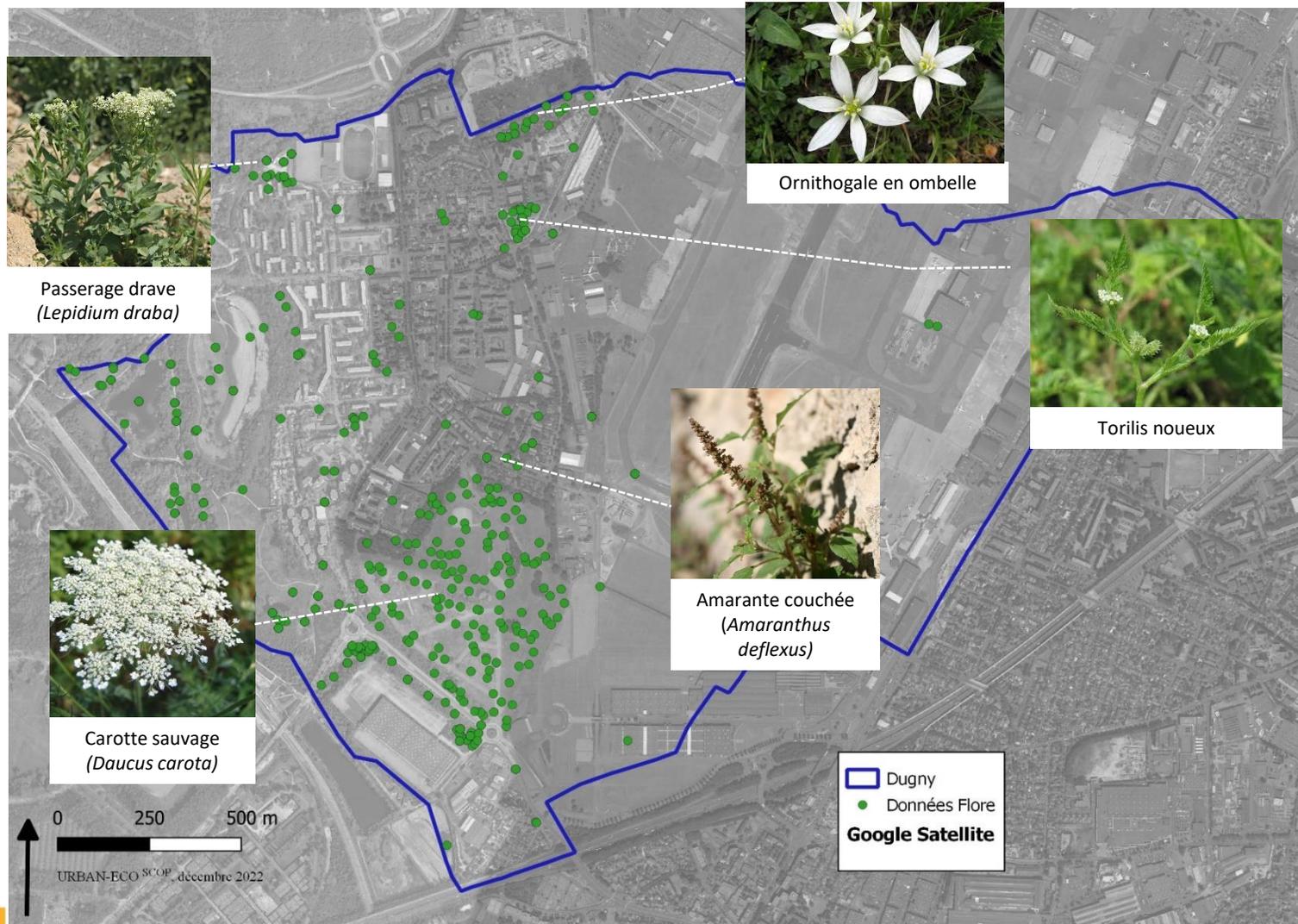
Répartition des espèces par groupe



- Plantes
- Amphibiens
- Reptiles
- Oiseaux
- Chiroptères
- Mammifères terrestres
- Coléoptères
- Diptères
- Hémiptères
- Hyménoptères
- Lépidoptères
- Odonates
- Orthoptères

## 4.2 Localisation de la biodiversité communale

### Flore communale



Cinq secteurs présentent une richesse spécifique de flore importante au sein du tissu urbain :

- Le square Jean Jaurès avec ses habitats diversifiés de pelouses, zones de friches sèches et espaces arborés, présentant une flore commune des friches et parcs, avec 53 espèces et l'Amarante couchée.
- Le cimetière, plus homogène avec des pelouses et une flore des interstices des dalles et des graviers, avec 51 espèces et avec la présence du Torilis noueux.
- Les jardins familiaux qui présentent les 3 strates de végétation, avec 47 espèces caractéristiques des terres jardinées, des friches rudérales et des haies (Erable champêtre, Sureau yèble et Orme champêtre), ainsi que des arbres fruitiers (Figuier, Noyer...). On note la présence de l'Ornithogale en ombelle.
- L'Aire des vents très riche en données, présentant un faciès simplifié de prairie fauchée et pelouse et des plantations arborées de résineux au Nord, ainsi que des arbres et arbustes sur les talus. Une des espèces caractéristique est la Carotte sauvage.
- Le secteur de la résidence du Moulin comporte historiquement une flore diversifiée (plus de 200 espèces), récemment seule une vingtaine a été observée, dont le Passerage drave.

## 4.2 Localisation de la biodiversité communale

### Avifaune communale



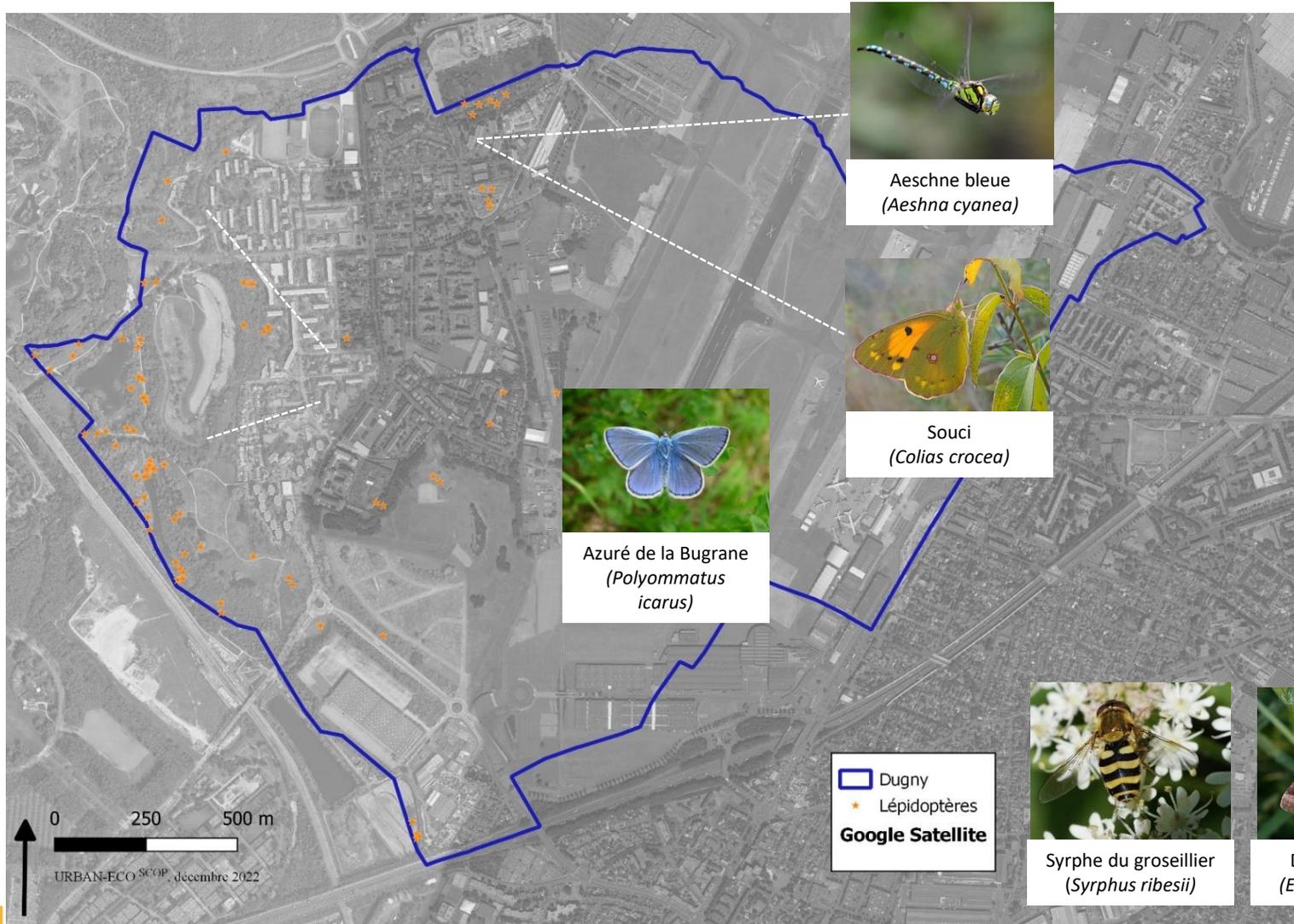
Hormis les oiseaux patrimoniaux de la Zone de protection spéciale du parc G. Valbon, de nombreux oiseaux communs fréquentent les milieux boisés, ouverts et semi-ouverts de la commune.

**Les espèces d'oiseaux du tissu urbain représentent 30% des espèces totales recensées sur la commune.**

Dans le tissu urbain, les secteurs les plus riches en espèces d'oiseaux sont :

- La lisière du parc G. Valbon, avec des espèces des milieux boisés comme le Pic épeiche et le Grimpereau des jardins.
- Les jardins familiaux qui disposent d'une diversité de strates, d'une disponibilité alimentaire et d'une connexion avec le parc accueillent des espèces du cortège des milieux semi-ouverts.
- L'érosion des populations d'oiseaux en Ile-de-France (-22% pour les moineaux domestiques entre 2002 et 2014, ARB 2020) rend essentielle la préservation de leurs habitats dans le tissu urbain.

## 4.2 Localisation de la biodiversité communale



Les habitats de prairies mésophiles, friches et fourrés du vallon écologique sont très riches en insectes, comme le montre la répartition des données d'observation.

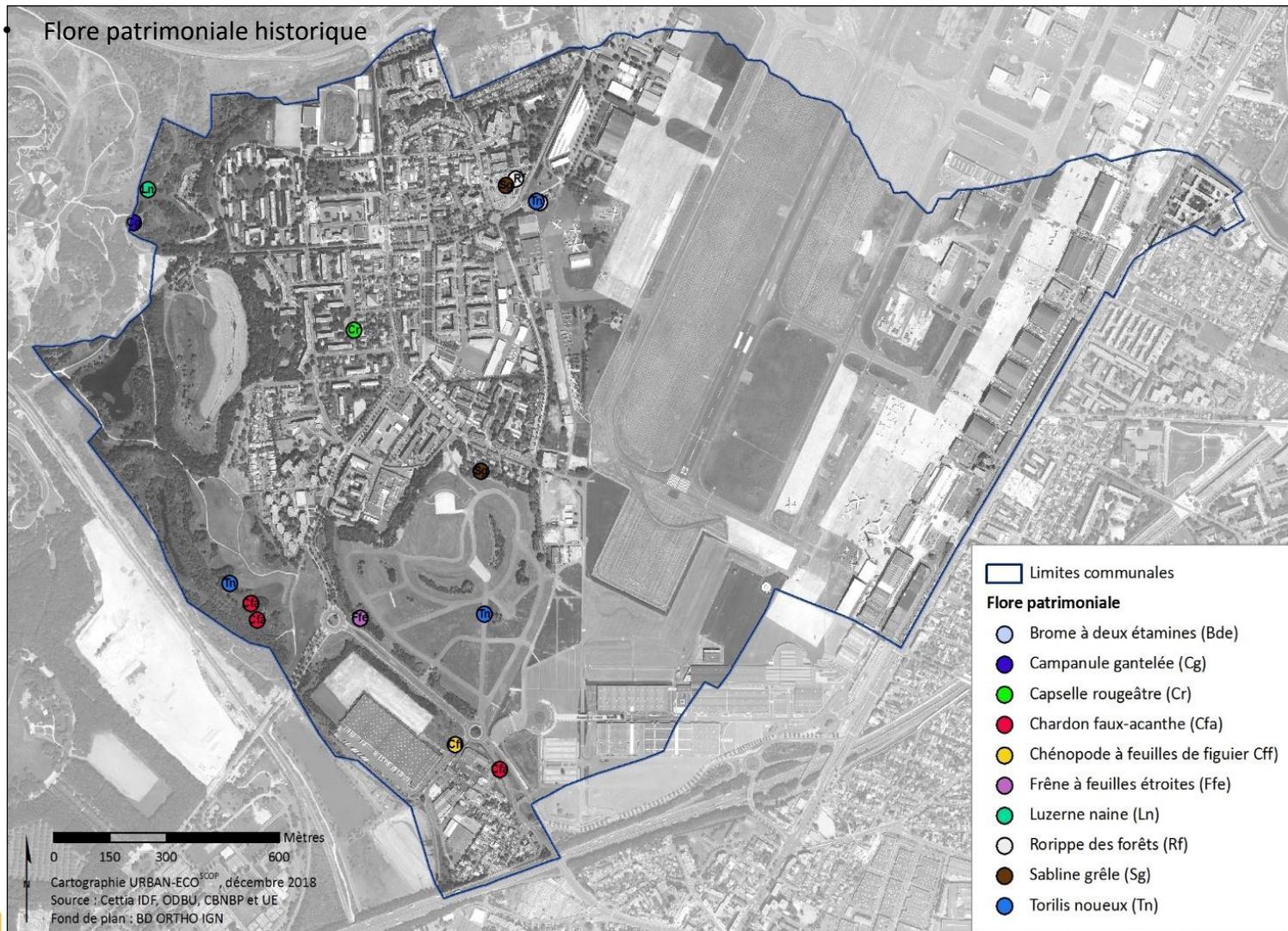
Dans le tissu urbain, deux secteurs sont particulièrement favorables aux insectes :

- En lisière boisée, du parc Georges Valbon, on trouve une prairie de fauche et des zones de friches, avec la présence de lépidoptères, coléoptères et odonates.
- Au niveau des jardins familiaux, on note la présence de 8 espèces hyménoptères et deux espèces d'intérêt patrimoniales Coccinelle argus (*H. argus*) et le Lepture porte-cœur (*S. cordigera*)



## 5. Les enjeux de la biodiversité patrimoniale

# 5.1 Localisation des espèces patrimoniales



Les données inventoriées indiquent que la flore patrimoniale historique se situe au niveau du vallon écologique, dans l'Aire des vents et à sa lisière et dans les îlots de la cité Langevin.

Dans les bases de données anciennes (plus de 20 ans), 10 espèces patrimoniales avaient été recensées. Elles étaient principalement localisées sur l'aire des vents et le Parc G. Valbon, ainsi que les abords du Bourget nord.

**Elles étaient toutes significatives des milieux de friches prairiales ou prairies et le Frêne oxyphile est en fait issu de plantation.**

La disparition de certaines espèces de flore patrimoniale peut s'expliquer par des modifications de pratiques de gestion, un déséquilibre des milieux au niveau du vallon écologique, dû au développement d'espèces invasives, ou encore par une pression démographique qui s'est intensifiée au cours des dernières années.



*Capsella rubella*



*Medicago lupulina*



*Rorripa sylvestris*



*Anisantha triandra*

# 5.1 Localisation des espèces patrimoniales

## Flore patrimoniale historique

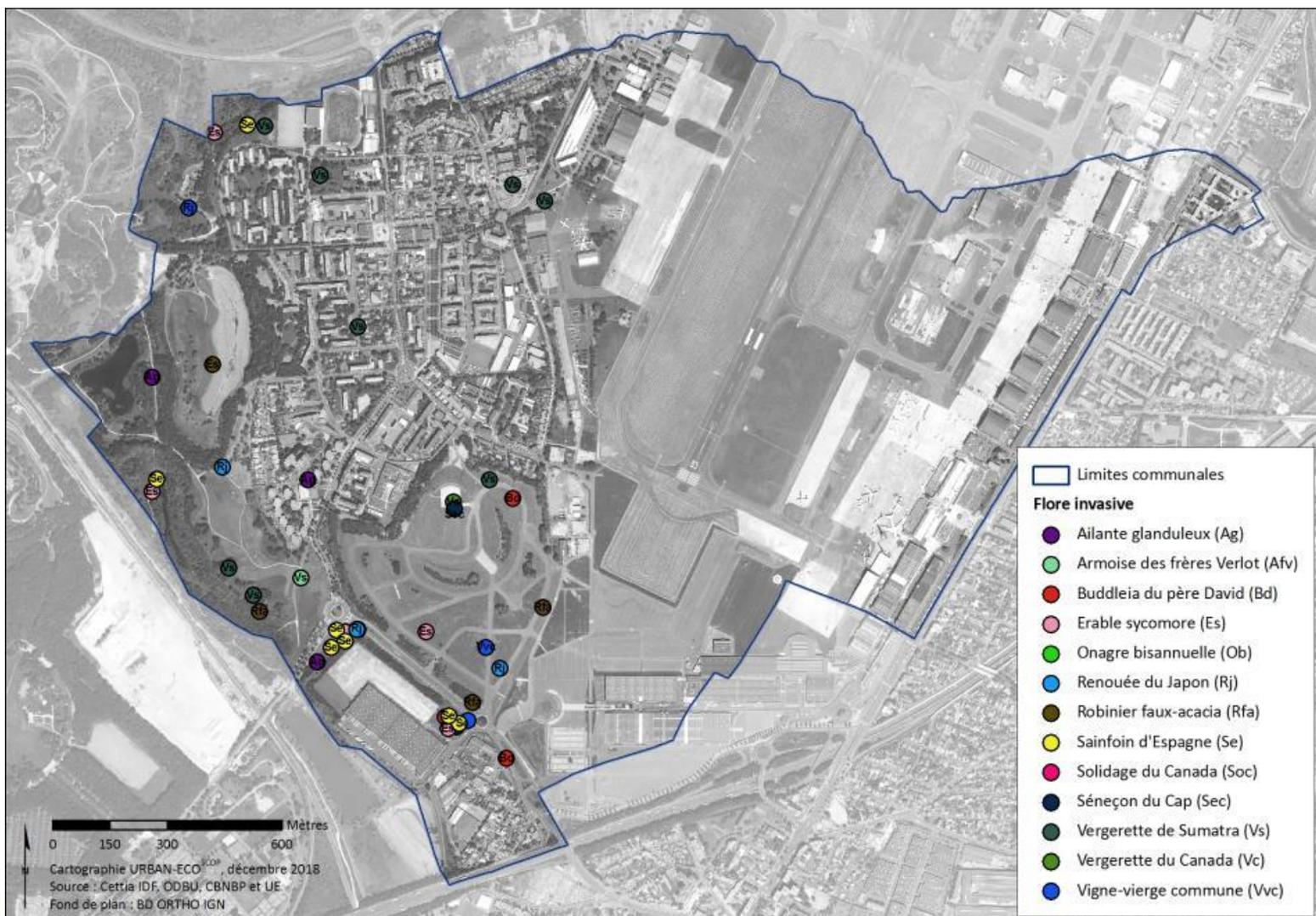
Date	Nom scientifique	Nom français	Rareté	Liste Rouge Ile-de-France	Indigénat
2017	<i>Arenaria leptoclados</i>	Sabline grèle	AR ?	DD	Ind.
2019	<i>Campanula trachelium subsp. trachelium</i>	Campanule gantelée	AR	LC	Ind.
2007	<i>Carduus acanthoides</i>	Chardon faux-acanthe	RRR	DD	Ind.
2017	<i>Chenopodium ficifolium</i>	Chénopode à feuilles de figuier	RR	DD	Ind.
2016	<i>Galium album</i>	Gaillet dresse	CCC	DD	Ind.
2019	<i>Ornithogalum umbellatum</i>	Ornithogale en ombelle	RRR	DD	Ind.
2016	<i>Pimpinella saxifraga subsp. saxifraga</i>	Persil de Bouc	CCC	LC	Ind.
2019	<i>Torilis nodosa</i>	Torilis noueux	AR	LC	Ind.
2016	<i>Verbascum thapsus subsp. thapsus</i>	Molène bouillon-blanc (ssp)	CC	LC	Ind.

Les derniers recensements ont mis en évidence la présence de 8 espèces revues sur les 5 dernières années et 1 plus anciennement. De part leur ancienneté, le statut peu clair (DD) et la connaissance limitée des populations, nous prenons en compte uniquement :

- **Campanule gantelée** (*Campanula trachelium subsp. trachelium*), c'est un espèce peu commune des bordures de bois ou sous-bois clairs, très précoce. Ses populations sont stables mais peu fréquentes en Ile-de-France.
- **Persil de Bouc** (*Pimpinella saxifraga subsp. Saxifraga*), espèce discrète des pelouse sèches, à tendance méditerranéenne, assez bien représentée en Ile-de-France, avec de petites populations.
- **Torilis noueux** (*Torilis nodosa*) : L'espèce est considérée comme assez rare. Elle est très fréquente dans l'agglomération parisienne et se retrouve très souvent dans les pelouses urbaines et les parcs où elle est en expansion.
- **Molène bouillon-blanc** (*Verbascum thapsus subsp. thapsus*): l'espèce est considérée comme assez commune mais avec des populations fragiles, par son écologie des friches pionnières très lumineuses.
- **Ornithogale en ombelle** (*Ornithogalum umbellatum*) : L'espèce est considérée comme très rare en Île-de-France mais son statut reste mal connu en raison de l'existence de deux sous-espèces, l'une des habitats herbeux mésotrophiques et l'autre des milieux plus perturbés.



## 5.2 La Flore exotique envahissante



La bibliographie indique la présence de 13 espèces végétales exotiques envahissantes. La carte ci-contre présente leur répartition sur la commune.

La flore exotique herbacée se développe principalement sur les milieux de friches vivaces rudérales situées au sud de l'Aire des vents, dans le vallon écologique et en lisière du parc, au nord de la commune. Ces milieux sont peu entretenus, ce qui est propice à leur développement opportuniste.

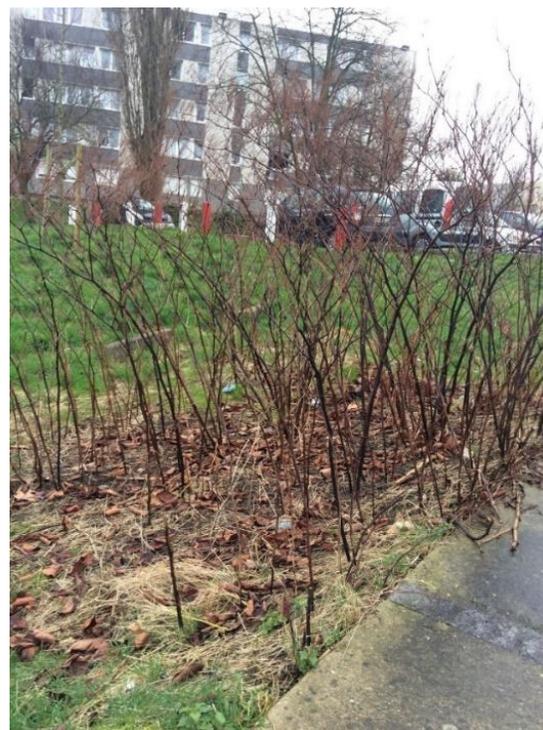
La flore exotique arbustive et arborée quant à elle trouve dans les fourrés anthropogènes et mésophiles du vallon écologique un milieu propice à son développement.

Les pelouses de l'Aire des vents sont également touchées par la flore envahissante des deux strates arborée et herbacée : c'est un milieu qui présente une faible diversité spécifique, ce qui le rend plus sensible à leur implantation. De plus, les tontes régulières peuvent favoriser la dispersion de leurs graines.

## 5.2 La Flore exotique envahissante

Les invasions biologiques sont considérées comme la deuxième cause mondiale de perte de biodiversité. Elles provoquent des modifications phytoécologiques et paysagères importantes. Aussi, il convient de cartographier précisément les foyers d'invasion, notamment pour les espèces invasives de niveau 4 et 5 (voir tableau ci-dessous). La Renouée du Japon est l'espèce invasive la plus à risque. Son développement souterrain via ses rhizomes est particulièrement efficace et peut coloniser un espace très rapidement. Elle est présente aux abords des jardins familiaux, sur le talus de l'Aire des vents et dans les fourrés du vallon écologique.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut IDF	Invasive	Source
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	Nat. (E.)	3	CBNBP
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux	Nat. (E.)	4	ODBU
<i>Artemisia verlotiorum</i>	Armoise des Frères Verlot	Nat. (S.)	3	ODBU
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia du père David	Nat. (E.)	3	CBNBP
<i>Erigeron canadensis</i>	Conyze du Canada	Nat. (E.)	3	CBNBP
<i>Erigeron sumatrensis</i>	Vergerette de Barcelone	Nat. (E.)	3	CBNBP
<i>Galega officinalis</i>	Lilas d'Espagne	Nat. (E.)	4	ODBU
<i>Oenothera biennis</i>	Onagre bisannuelle	Nat. (S.)	3	UE
<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne-vierge commune	Nat. (E.)	3	CBNBP
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	Nat. (E.)	5	CBNBP
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Nat. (E.)	5	CBNBP
<i>Senecio inaequidens</i>	Sénéçon sud-africain	Nat. (S.)	3	CBNBP
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	Nat. (E.)	4	ODBU



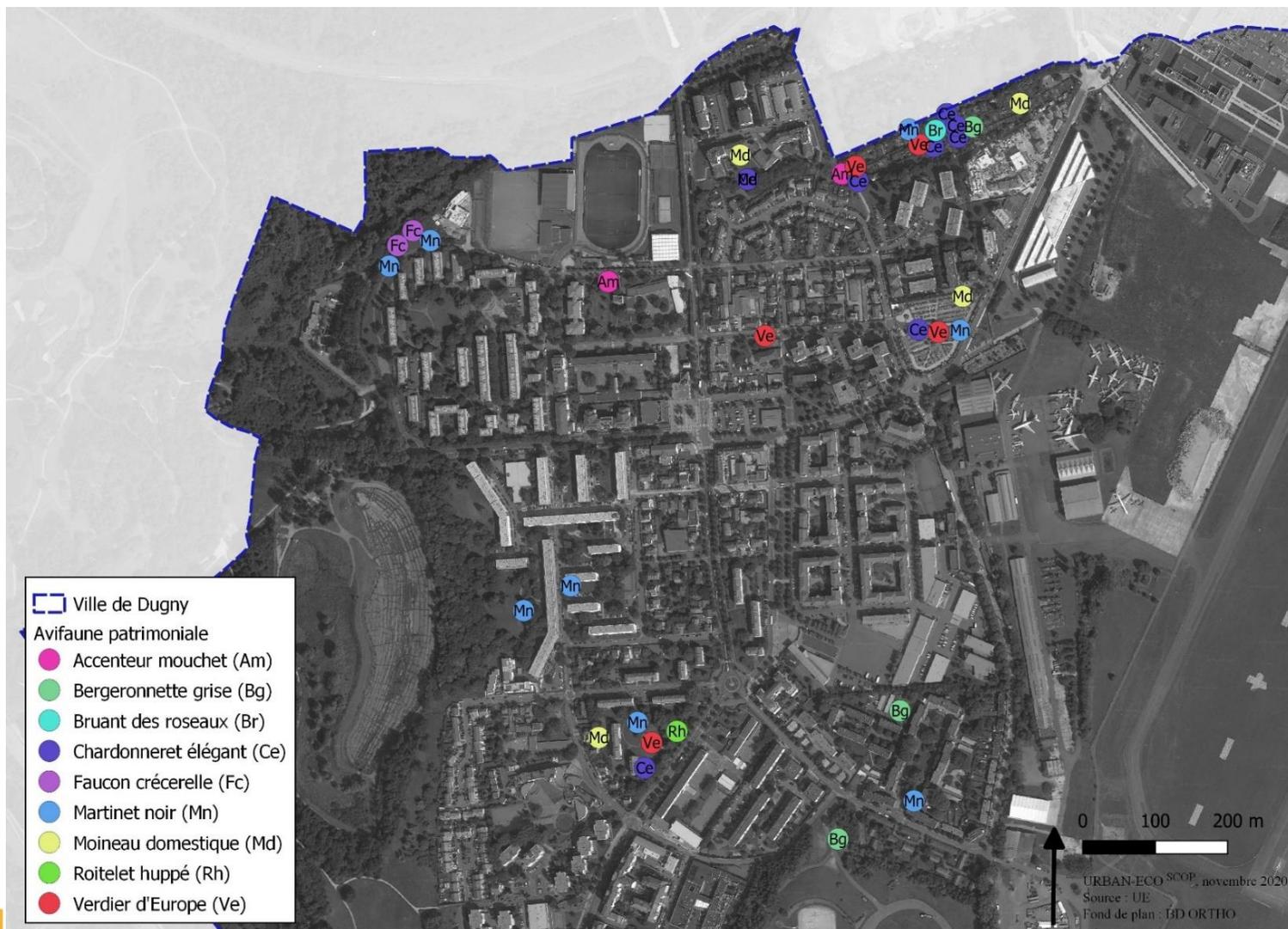
Renouée du Japon aux abords des jardins familiaux



Buddleia du père David à proximité de la Mairie

# 5.1 Localisation des espèces patrimoniales

## Avifaune patrimoniale



L'avifaune patrimoniale se répartit entre les différents milieux présents dans le tissu urbain :

- Les milieux boisés des lisières du parc.
- Les milieux semi-ouverts des jardins familiaux, des parcs urbains et du cimetière.
- Les milieux plus anthropiques que sont les cœurs d'îlot des résidences de la commune.
- Les milieux humides des jardins familiaux. Le sud de la commune est connecté avec le vallon écologique et le bassin de la molette, on y retrouve donc la Bergeronnette grise et le Bruant des roseaux.

# 5.1 Localisation des espèces patrimoniales

- Avifaune patrimoniale

## Les milieux boisés



Roitelet huppé  
(*Regulus regulus*)

Il est localisé en cœur d'îlot des résidences situées en lisières du parc, où l'on trouve des feuillus mélangés à des conifères.

## Les milieux anthropiques



Martinet noir  
(*Apus apus*)



Moineau domestique  
(*Passer domesticus*)

Ces deux espèces se retrouvent sur l'ensemble de la commune. Les Martinets noirs nichent au niveau des balcons des habitations.

## Les milieux semi-ouverts



Verdier d'Europe  
(*Carduelis chloris*)



Chardonneret élégant  
(*Carduelis carduelis*)



Accenteur mouchet  
(*Prunella modularis*)



Faucon crécerelle  
(*Falco tinnunculus*)

Ces espèces se concentrent principalement au niveau des jardins familiaux, qui abondent en nourriture et possèdent une strate arbustive développée. On les retrouve également dans les parcs urbains et au cimetière. Le Faucon crécerelle se situe en lisière du parc, au niveau de la cité du Moulin.

## Les milieux humides



Bruant des roseaux  
(*Emberiza schoeniclus*)



Bergeronnette grise  
(*Motacilla alba*)

Le Bruant des roseaux et la Bergeronnette grise fréquentent les jardins familiaux et le sud de la commune.

# 5.1 Localisation des espèces patrimoniales

## Chiroptères patrimoniaux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	Invasif	Dét. ZNIEFF	Protection		Listes rouges	
					France	Europe	IDF	France
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	C	Non	Sites d'hibernation sans condition d'effectif et sites de reproduction en milieu naturels (gîtes arboricoles, y compris les alignements) de deux individus et plus.	Art.2	Dh.4	EN	LC
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	C	Non	Sites d'hibernation de 50 individus et plus.	Art.2	Dh.4	LC	LC
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	R	Non	Sites d'hibernation sans condition d'effectif et sites de reproduction en milieu naturels (gîtes arboricoles, y compris les alignements) de deux individus et plus.	Art.2	Dh.4	NT	NT
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	C	Non	Déterminante par la présence de sites d'hibernation de 50 individus et plus.	Art.2	Dh.4	NT	NT



On dénombre 4 espèces de chiroptères toutes inscrites sur l'Annexe IV de la Directive Habitat et protégée au niveau national.

Le Murin de Daubenton et la Pipistrelle de Nathusius n'ont pas été dénombrés dans les inventaires réalisés entre 2017 et 2021. Historiquement, elles étaient connues le long du Parc G. Valbon uniquement.

**Protection nationale** : Art. 2. Protection des individus et de leurs habitats.

**Protection européenne** : Dh. 4 (annexe IV de la directive « Habitats, faune et flore »)

**Rareté IDF** : CC : très commun, C : Commun ; PC : Peu commun, AC : Assez commun ; AR : assez rare ; R : rare

**Listes rouges (IDF et France)** : LC - Préoccupation mineure, NT - Quasi-menacé, VU – Vulnérable, EN – En danger, CR – En danger critique d'extinction, RE – Éteinte régionalement, NA – Non applicable, DD – Données insuffisantes

SO : sans objet

Critère de patrimonialité

# 5.1 Localisation des espèces patrimoniales

## Chiroptères patrimoniaux

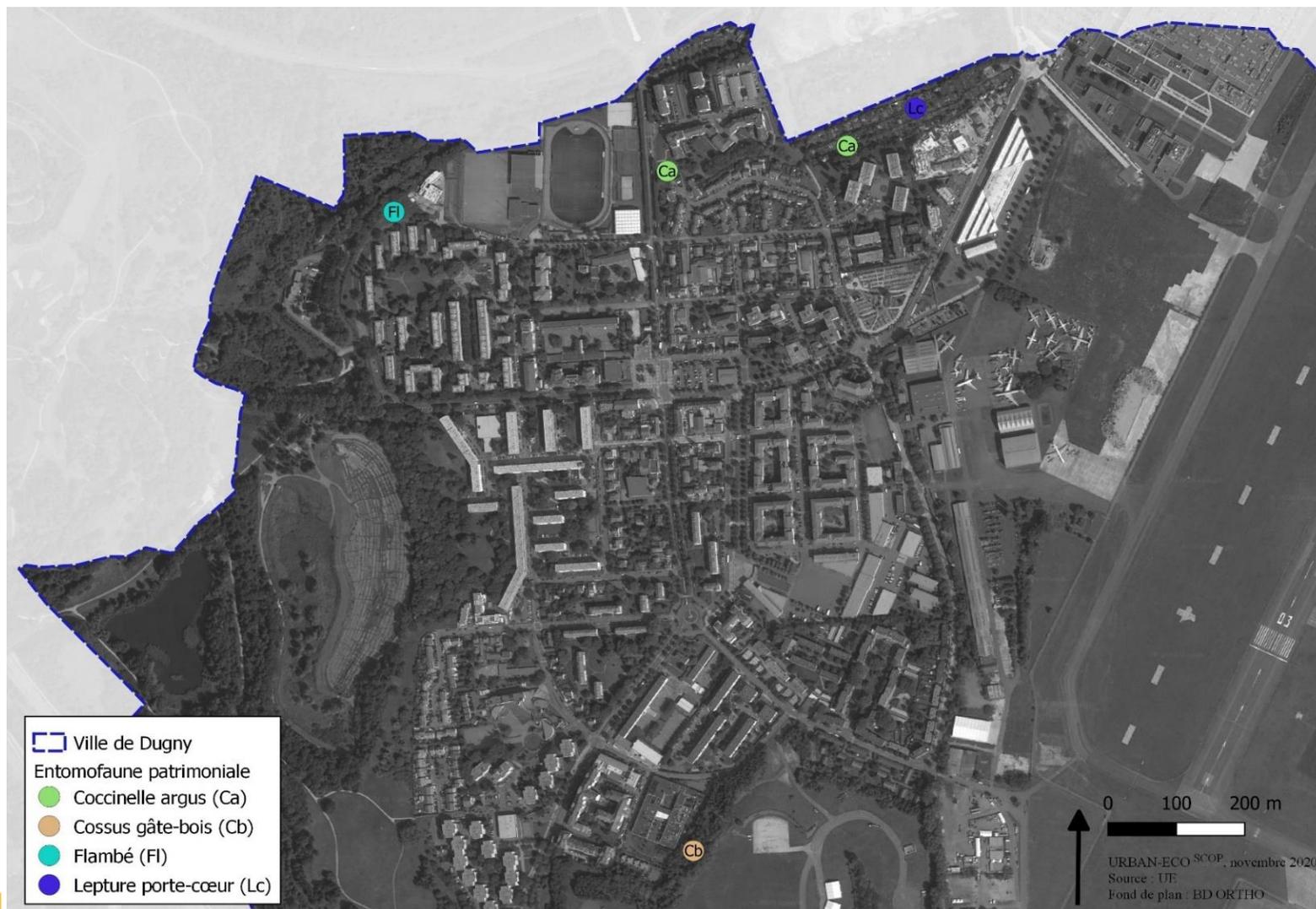


Les 2 espèces identifiées en 2019 et 2021, par l'écholocalisation, sont :

- La Pipistrelle de commune qui fréquente activement la lisière du parc G. Valbon où les insectes sont abondants; les abords des jardins familiaux et l'axe central de la RD114; soit pour se nourrir, soit en état de swarming (essaimage).
  - La Pipistrelle de Kuhl a été localisée au niveau de la résidence du Moulin et à proximité de la RD114, avec des cris sociaux.
- 
- Sur la carte, les flèches bleues identifient les axes de circulation probables de ces espèces :
    - Le long de la lisière du parc Georges Valbon.
    - En lisière de l'Aire des vents vers la RD50.
    - Le long des alignements d'arbres de la RD114.
    - En lisière des jardins familiaux.

# 5.1 Localisation des espèces patrimoniales

## Insectes patrimoniaux (Lépidoptère et Coléoptères)



- Lépidoptères



Le Flambé  
(*Iphiclides podalirius*)



Habitat



Haies

Le Flambé est inféodé aux haies constituées de ses plantes hôtes : le Prunelier (*Prunus spinosa*), l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), l'Amélanchier (*Amelanchier ovalis*) et le Bois de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*).

On le retrouve en lisière arbustive du parc du Georges Valbon, près de la résidence du Moulin, au nord-ouest de la commune.

# 5.1 Localisation des espèces patrimoniales

- Insectes patrimoniaux (Lépidoptère et Coléoptères)

## Lépidoptères



Le Cossus gâte-bois  
(*Cossus cossus*)

### Habitat



Plantation de feuillus

Cette espèce vit dans les milieux boisés. Sa larve se nourrit de bois vivant. A Dugny, les restes d'une chrysalide ont été trouvés dans les boisements de l'Aire des vents.

## Coléoptères



Coccinelle argus  
(*Henosepilachna argus*)

Il s'agit d'une coccinelle inféodée à la Bryone dioïque. Cette plante grimpante colonise les haies, buissons, lisières forestières, et fourrés. On la retrouve au niveau des jardins familiaux et en lisière de RD114.



Lepture porte coeur  
(*Stictoleptura cordigera*)

Cette espèce affectionne les ombellifères et les fleurs de chardons, que l'on retrouve communément dans les friches, fourrés, prairies de fauche ou au pied des haies. Il a été recensé dans les jardins familiaux.

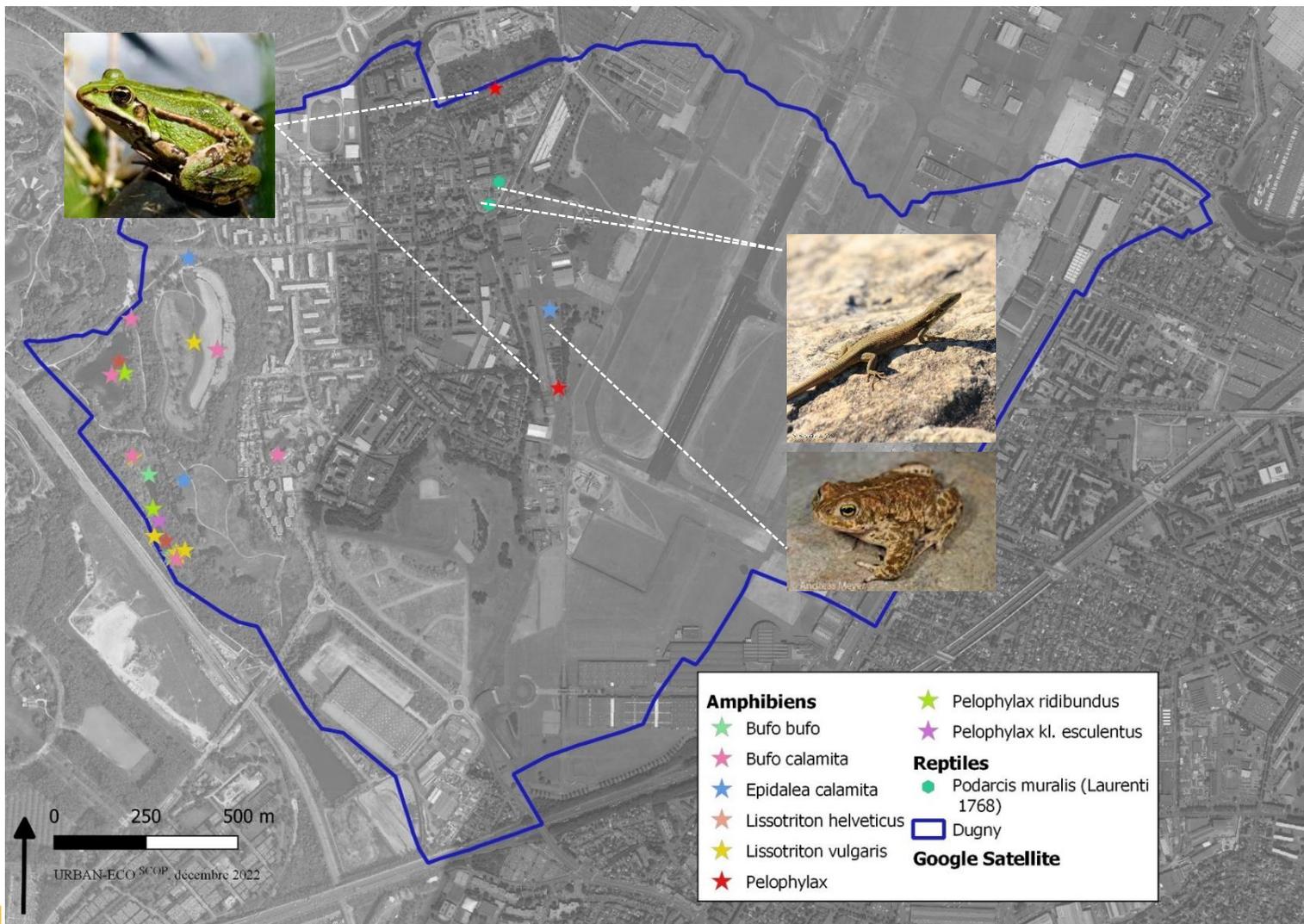
### Habitats



Fourrés, friches, haies,  
prairies de fauche

# 5.1 Localisation des espèces patrimoniales par taxon

## Amphibiens et Reptile



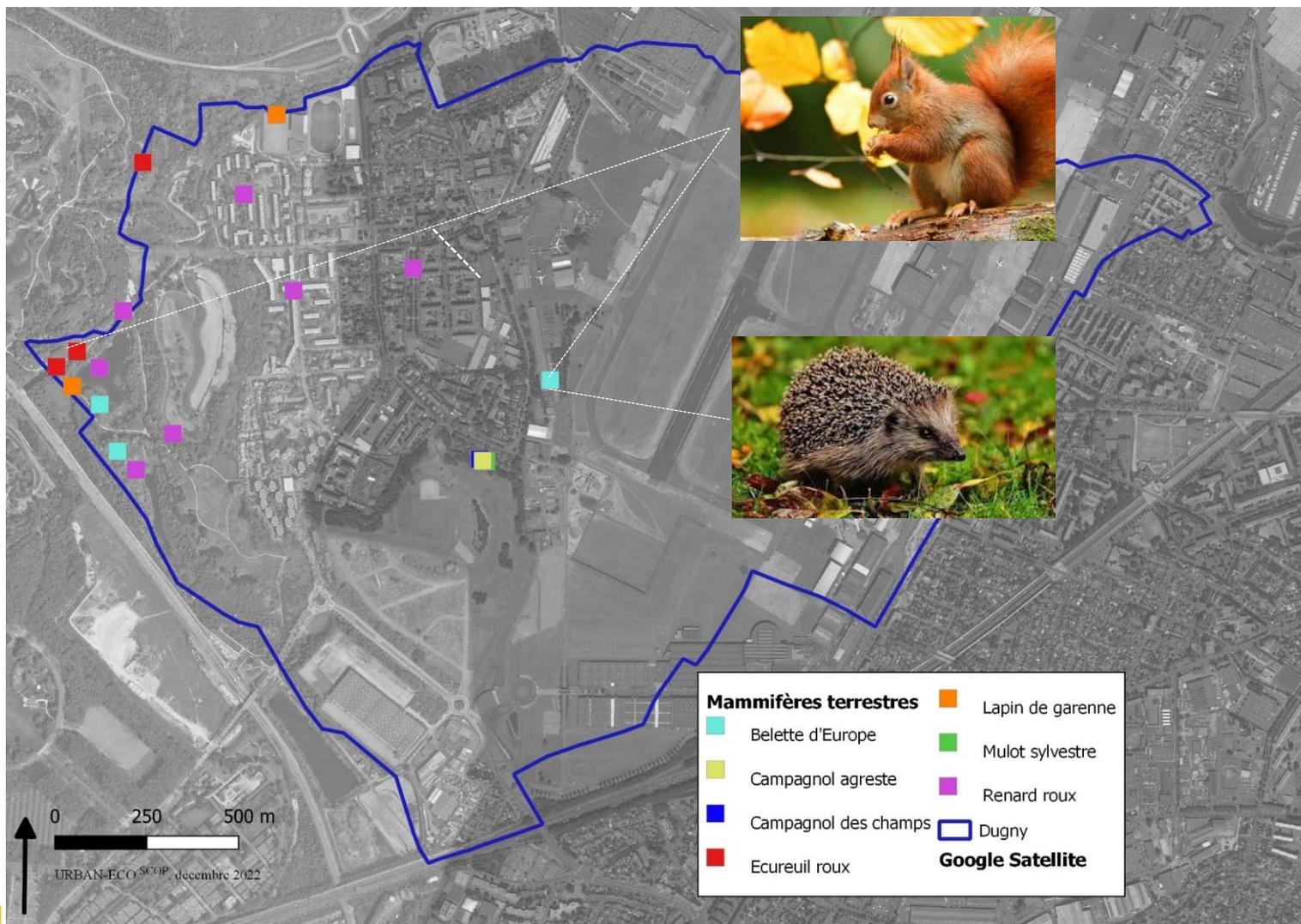
Nous identifions ici les espèces localisées historiquement dans le parc G. Valbon et ses mares attirants notamment pour le Crapaud Calamite et les autres secteurs de la ville. Les milieux aquatiques sont nombreux et connectés au sein du parc, alors que dans le tissu urbain, la seule mare existante se situe au niveau des jardins familiaux.

On note en particulier l'intérêt pour :

- **Amphibiens**
  - La Grenouille verte présente en 2019 et 2021 dans les jardins familiaux, elle n'a pas été récemment revue ailleurs.
  - Le Crapaud calamite proche de l'aéroport n'est a priori plus présent.
- **Reptiles**
  - Le lézard des murailles qui fréquente le cimetière communal : cette espèce thermophile affectionne les vieux murs, les substrats durs et ensoleillés présentant des anfractuosités.

# 5.1 Localisation des espèces patrimoniales par taxon

## Mammifères



Les données sur les mammifères sont surtout localisées dans le parc G. Valbon, mais aussi pour le Renard roux, un peu partout dans la ville où ils circulent la nuit.

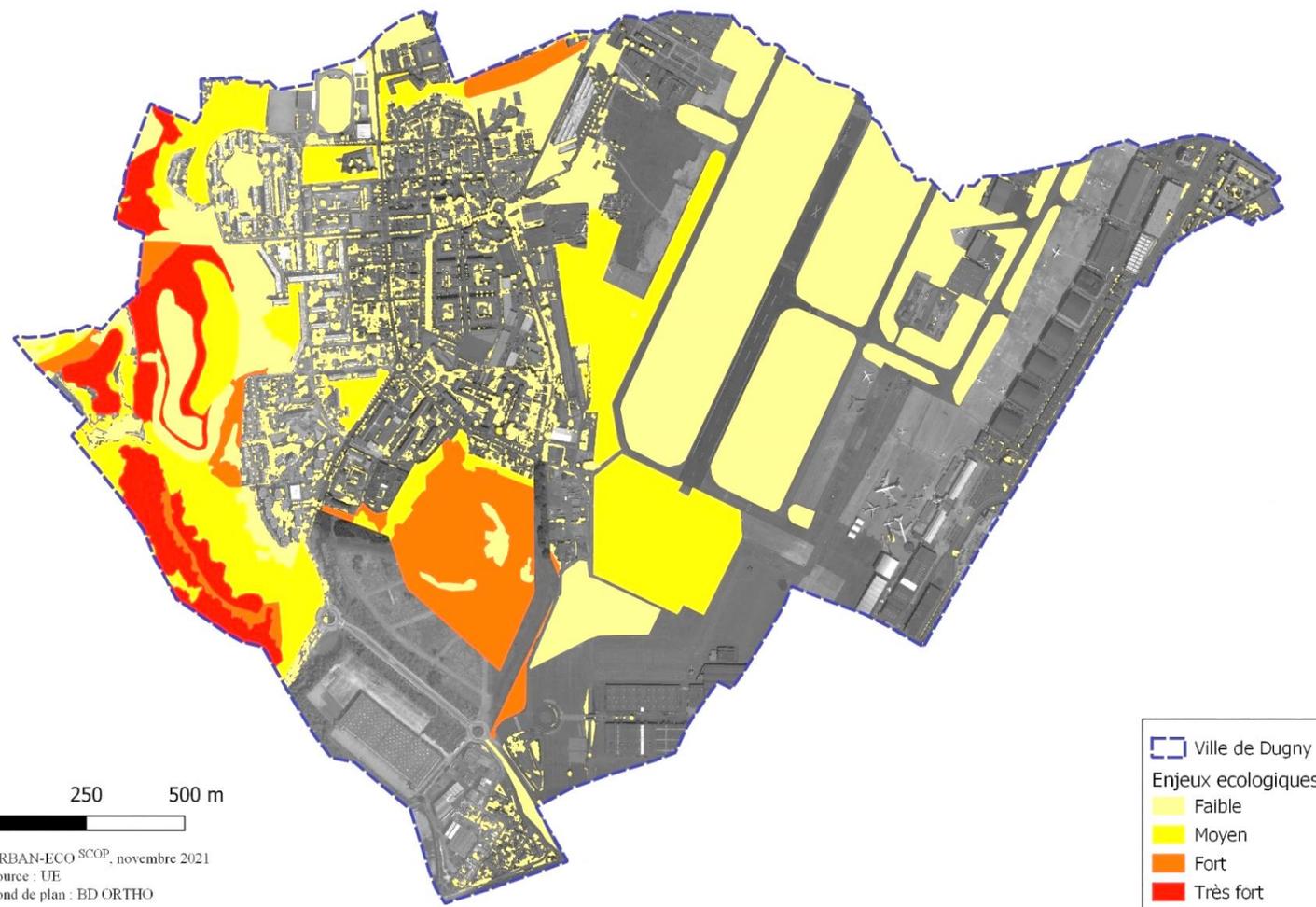
Parmi les mammifères connus sur le territoire, on retient en particulier la présence de 2 espèces protégées au niveau national et dont les populations sont en déclin :

- **L'Écureuil roux** a été recensé en lisière du parc Georges Valbon à proximité de la résidence du Moulin. On peut potentiellement le retrouver tout le long de la lisière du parc, dans l'Aire des vents et les autres parcs boisés de la commune. En effet, L'Écureuil roux fréquente toutes les zones boisées, conifères comme feuillus, ainsi que les parcs et jardins. Bien que protégée en France, l'espèce est plutôt commune sur le territoire, y compris en Ile-de-France.
- **Le Hérisson d'Europe** localisé que sur 1 seul point dans la Résidence Jean Moulin, mais qui est certainement présents dans certains jardins des zones pavillonnaires, voire des grands ensemble, ainsi que dans les jardins familiaux.



## 6. Les enjeux écologiques du territoire

## 6.1 Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle de la ville



La synthèse des données bibliographiques récentes (20 ans) et des expertises de terrain qui se sont concentrées sur les secteurs les plus urbains montrent une concentration de la faune et de la flore patrimoniales :

- dans les espaces connectés au parc Georges Valbon, noyau de biodiversité primaire départemental. Les habitats à enjeux très forts concernent la mosaïque d'habitats du vallon écologique, de l'étang des brouillards et des bassins d'orage.
  - Au niveau de l'Aire des vents, surtout important pour son avifaune, avec la présence du Hibou moyen duc, du Faucon crécerelle et de passereaux des haies, sur le pourtour nord du parc (Chardonneret élégant, Serin cini...)
  - Au niveau des jardins familiaux, qui représentent un îlot à assez forte naturalité de part leur ancienneté et la présence de vieux arbres, de haies et donc de refuges pour la faune.
- 
- Les habitats à enjeux moyens dans le tissu urbain sont situés au niveau de la Résidence Larivière, du Cimetière, de la résidence du Moulin, avec l'espace arrière vaste et à dominante naturelle (géré ainsi), les cheminements pavillonnaires entre la rue Pablo Picasso et la rue du 19 mars 1962. La multiplicité des espaces végétalisés de pied d'immeuble facilite la circulation de la petite faune urbaine et limite la rugosité de la trame. Pour autant ces espaces ne sont pas assez valorisés pour optimiser la trame écologique.

# 6.1 Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle de la ville

**Fourrés mésophiles**



**Prairie mésophile de fauche**



**Roselière**



**Friches**



**L' Aire des vents**



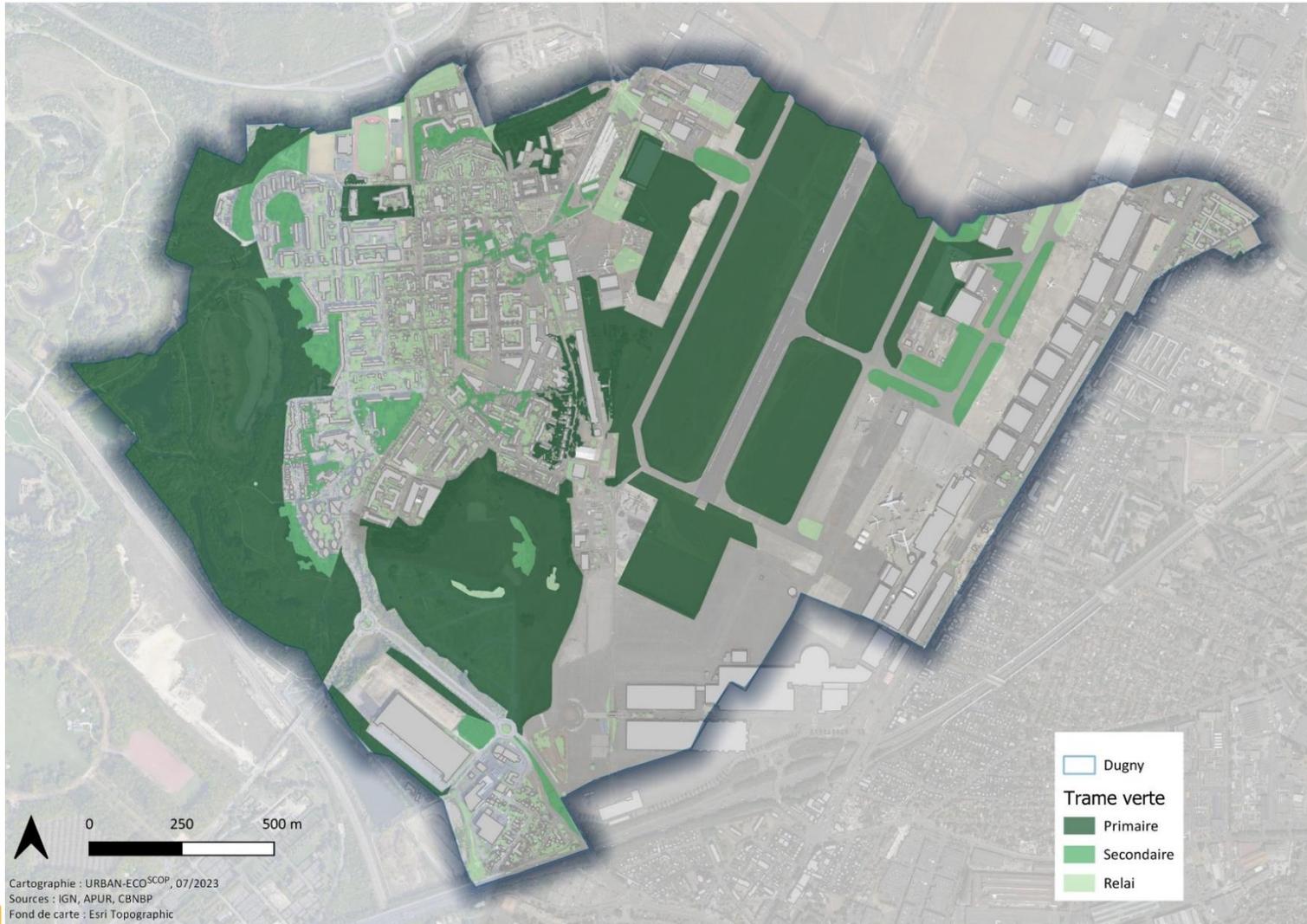
Les pelouses et le talus boisé de l'Aire des vents sont le lieu de refuge de nombreuses espèces patrimoniales. Ils sont situés sur des axes de circulation majeurs des espèces patrimoniales du vallon écologique.

**Les jardins familiaux**



Les jardins familiaux présentent la diversité spécifique la plus importante du tissu urbain avec 45 espèces recensées. La présence des 3 strates de végétation et d'une mare en fait un secteur à enjeu fort à l'échelle communale.

## Les composantes de la trame verte



La trame verte, à travers ses 3 composantes, met en évidence les capacités d'accueil et de circulation de la faune, dans une vision ciblée sur le territoire communal, avec pour ambition d'améliorer celles-ci.

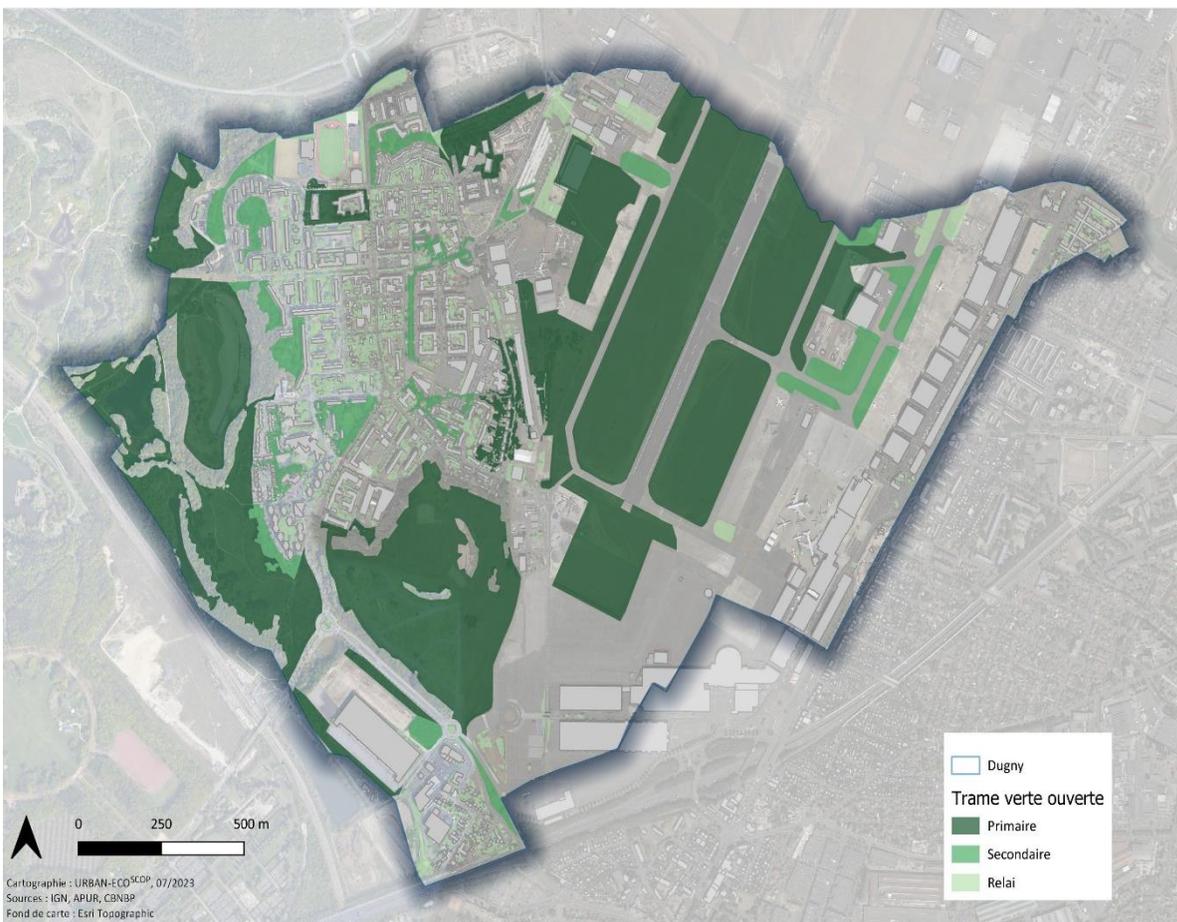
Le territoire propose une surface de noyau primaire très élevée, composée d'espaces végétalisés vastes et joints les un aux autres, assurant une capacité d'accueil de la faune très importante. Les noyaux secondaires et espaces relai sont par contre peu nombreux.

Noyau primaire	164,3 ha
Noyau secondaire	21,8 ha
Espace relai	25,1 ha

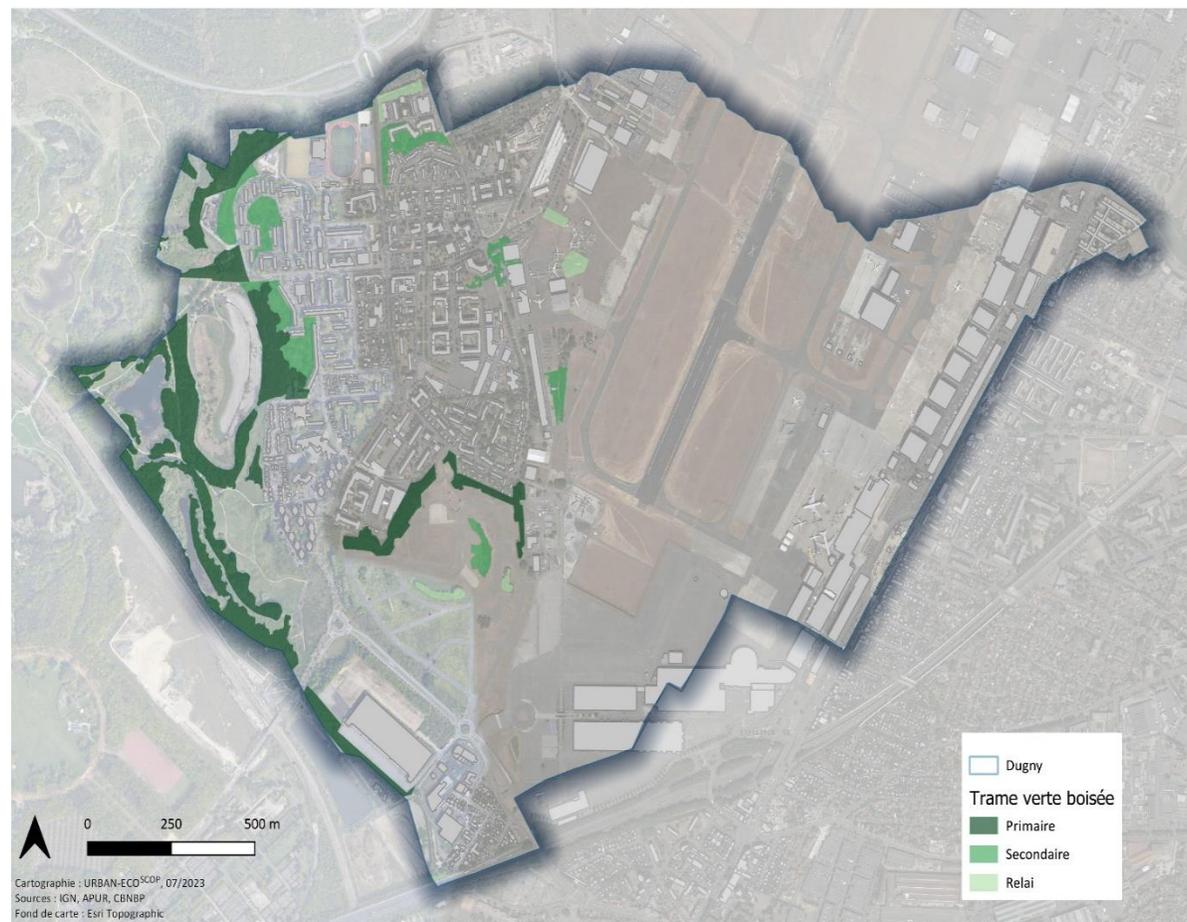
On observe aussi une répartition particulière des espaces de nature qui entoure la partie urbanisée à l'Ouest avec le Parc G. Valbon et les abords des résidences plutôt végétalisées, au Sud, l'Aire des vents et à l'Est l'aéroport Paris-Le Bourget et ses vastes prairies des inter pistes.

En cœur de ville, on repère quelques lieux très intéressants, qui participent pleinement à la trame verte : des cœurs de grands ensembles, le parc autour de l'école Joliot-Curie, les abords de la Cité jardin...

# Trame verte ouverte et boisée

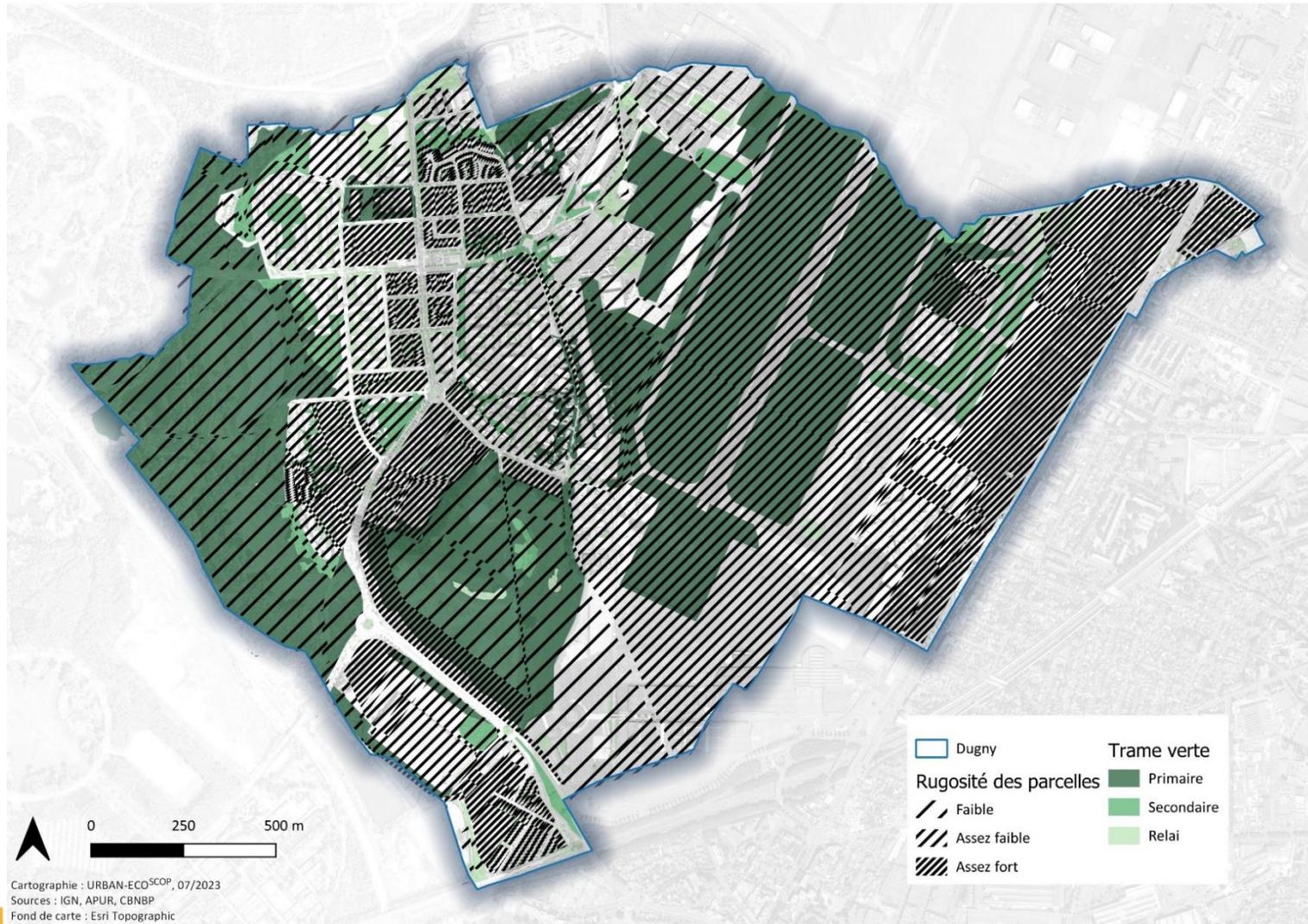


La trame ouverte est riche et complète sur la commune, avec une participation réelle dans les continuités végétales des jardins et espaces verts privatifs des habitats individuels et collectifs, ainsi qu'une place importante d'espaces collectifs à qualifier dans la typicité des habitats prairiaux.



La trame boisée est très limitée sur la commune, quasiment réduite aux abords des grands parcs G. Valbon et Aire des Vents, sous la forme de haies arborées peu denses ou de boisement rivulaire. On note l'importance des grands arbres des abords des jardins familiaux et de quelques résidences. Ces petits bois demandent à être qualifiés avec la plantation d'essences indigènes dense, sous la forme de forêt urbaine.

## La rugosité de la trame verte



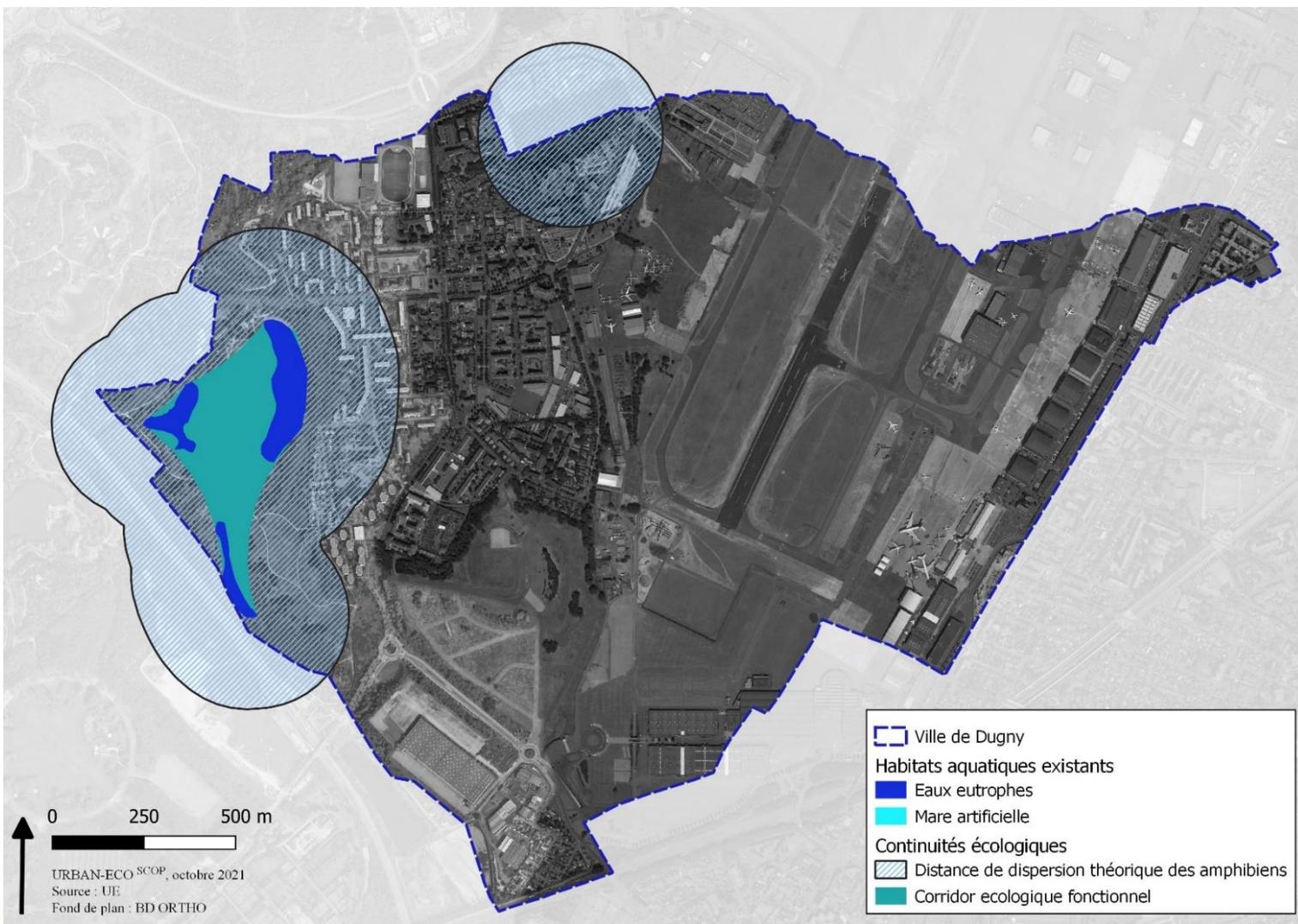
La rugosité de la trame verte caractérise l'état de l'occupation des sols au regard de la capacité de déplacement (dispersion) des espèces, obstacles et milieux plus ou moins aisés à traverser par la faune. Elle est calculée par la valeur de la rugosité des unités d'occupation des sols définie à dire d'expert en 3 classes de rugosité à l'échelle de la parcelle.

Les fortes rugosités sont localisées au niveau de la zone aéroportuaire, dans le secteur totalement artificialisé; dans le centre-ville avec la place G. Péri et la salle H.Salvador ainsi que les parcelles adjacentes, parcelles totalement imperméabilisées; les îlots au nord de l'Aire des vents et le secteur de la Comète. Les nouveaux aménagements du Village des médias constituent aussi des secteurs peu perméables.

Globalement cette rugosité n'entrave pas la capacité de circulation dans la ville, mais limite la capacité pour des espèces plus exigeantes.

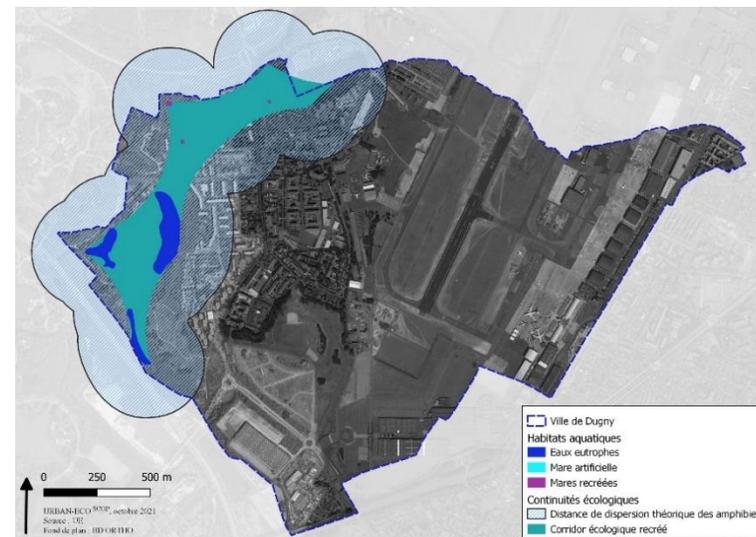
Néanmoins, la biodiversité est principalement réduite par la qualité des habitats écologiques du territoire urbanisé.

## Les composantes de la trame bleue



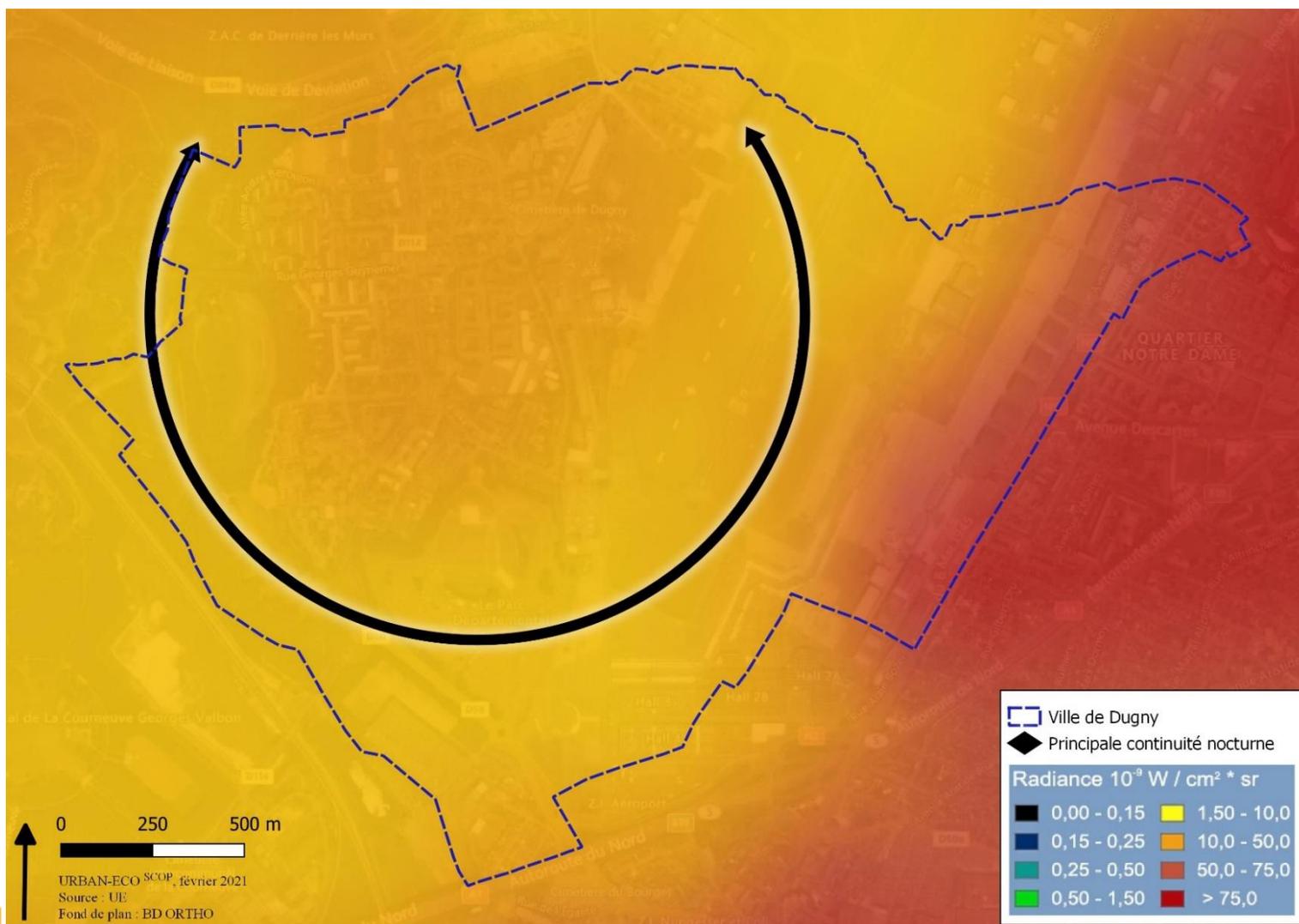
A partir des données théoriques de la DRIEAT et des données d'habitats écologiques, la présence de zones humides est avérée au sein du périmètre communal, notamment une partie du Vallon écologique du parc G. Valbon, les terrains situés au nord de la commune et la roselière au sud du bassin de la Molette. Ces secteurs sont identifiés par la présence d'eau dans les sols et par une végétation reconnue comme milieux humides, par contre les sols ne présentent pas de traces d'hydromorphie.

Ces plans d'eau et mares accueillent des groupes d'espèces caractéristiques : oiseaux, amphibiens et odonates, qui les utilisent pour assouvir leurs besoins fonctionnels.



## 6.2 Trame noire

### Composantes de la trame noire



### Principe

De nombreuses espèces ont une partie significative de leur activité vitale en période nocturne pour se déplacer (migration), se nourrir, se reproduire ou se développer pour les jeunes, qu'ils s'agissent d'animaux diurnes ou nocturnes. Par la présence de la lumière, elles sont privées de terrains de chasse, trop éclairés, avec des zones sombres appauvries en insectes, attirés par les sources lumineuses artificielles. Dans certains cas, la survie et le succès de reproduction des individus sont compromis. Le groupe le plus emblématique impacté par la lumière est les Chiroptères.

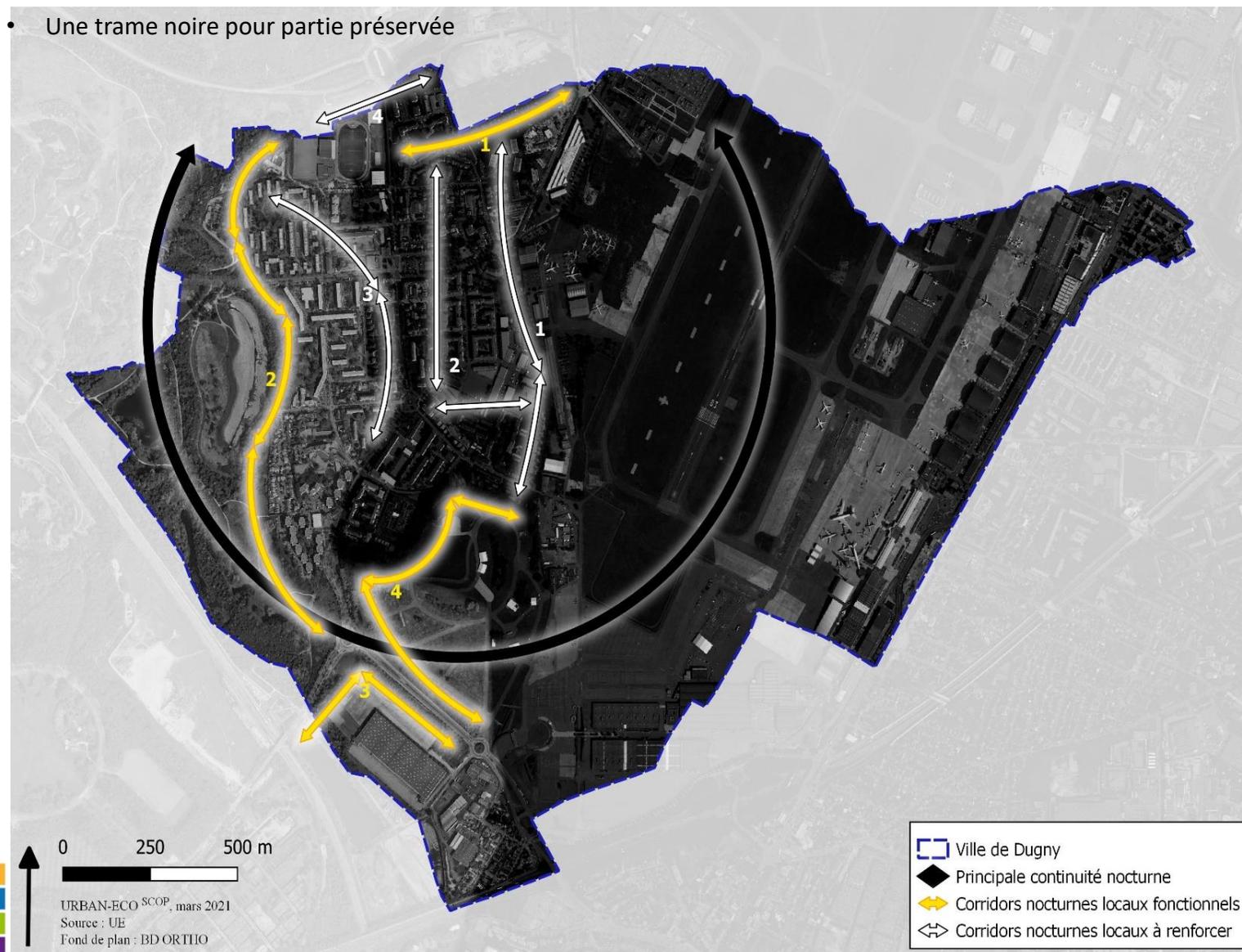
Cette trame consiste ainsi en une délimitation de zones d'obscurité (espaces naturels sensibles, parcs, les jardins et friches) partielle ou temporaire et de corridors obscurs assurant des liens entre elles et avec l'extérieur de la ville (allées rennaises, faisceaux ferroviaires...). Dans ces corridors, l'éclairage nocturne est géré en vue de minimiser ses impacts sur la biodiversité (éclairages en contre-plongée proscrits pour diminuer le halo lumineux, tonalités de lumière orange ou ambre privilégiées pour minimiser les impacts sur les insectes...).

L'objectif d'une trame noire est de limiter la dégradation et la fragmentation des habitats dues à l'éclairage artificiel, en sachant que l'effet de la lumière sur la présence et l'activité des chauves-souris et des oiseaux nocturnes est significatif et prépondérant jusqu'à un périmètre de 700m autour des sources lumineuses.

La donnée de radiance qui représente une luminance énergétique ci-contre met en évidence le halo de lumière global sur la commune. Pourtant en comparaison de l'aéroport Paris-Le Bourget et des territoires plus à l'est le niveau est plus faible, proche du Parc G. Valbon.

## 6.2 Trame noire

- Une trame noire pour partie préservée



On distingue :

**4 corridors nocturnes locaux fonctionnels ont été identifiés sur la commune :**

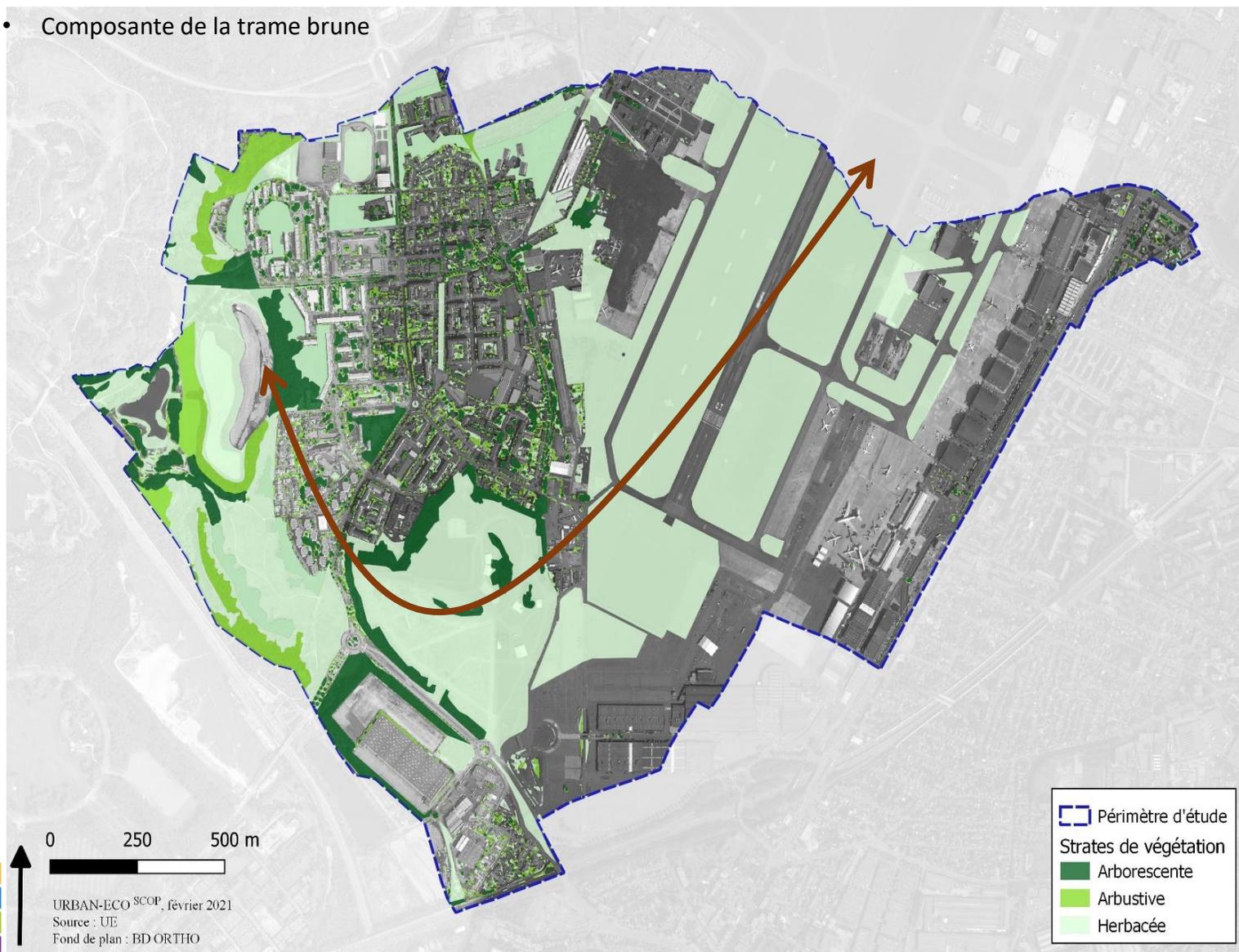
- 1 : Au nord abords des jardins familiaux et vers Bonneuil-en-France
- 2 : A l'ouest en lisière du parc Georges Valbon du nord au sud
- 3 : Au sud sur les lisières de la D114 et la D50
- 4 : Le long des lisières de l'Aire des Vents.

**4 corridors nocturnes urbains sont considérés comme à renforcer :**

- 1 : De l'Aire des vents en passant par la rue Maurice Bokanowski (alignements d'arbres et jardins), l'avenue de la 2<sup>ème</sup> Division Blindée (alignements d'arbres), le cimetière au nord jusqu'aux jardins familiaux
- 2 : A l'arrière de la résidence de l'Eguilez et au nord le long du mail Devaux jusqu'au square Guynemer et les jardins en cœurs d'îlots
- 3 : De la résidence de la Rivière, en passant par les jardins et cœurs d'îlots jusqu'à la résidence le Moulin et le parc Georges Valbon
- 4 : Au nord, de part et d'autre de l'avenue Ambroise Croizat. Des jardins ouvriers au nord du parc Georges Valbon.

## 6.3 Trame brune

- Composante de la trame brune



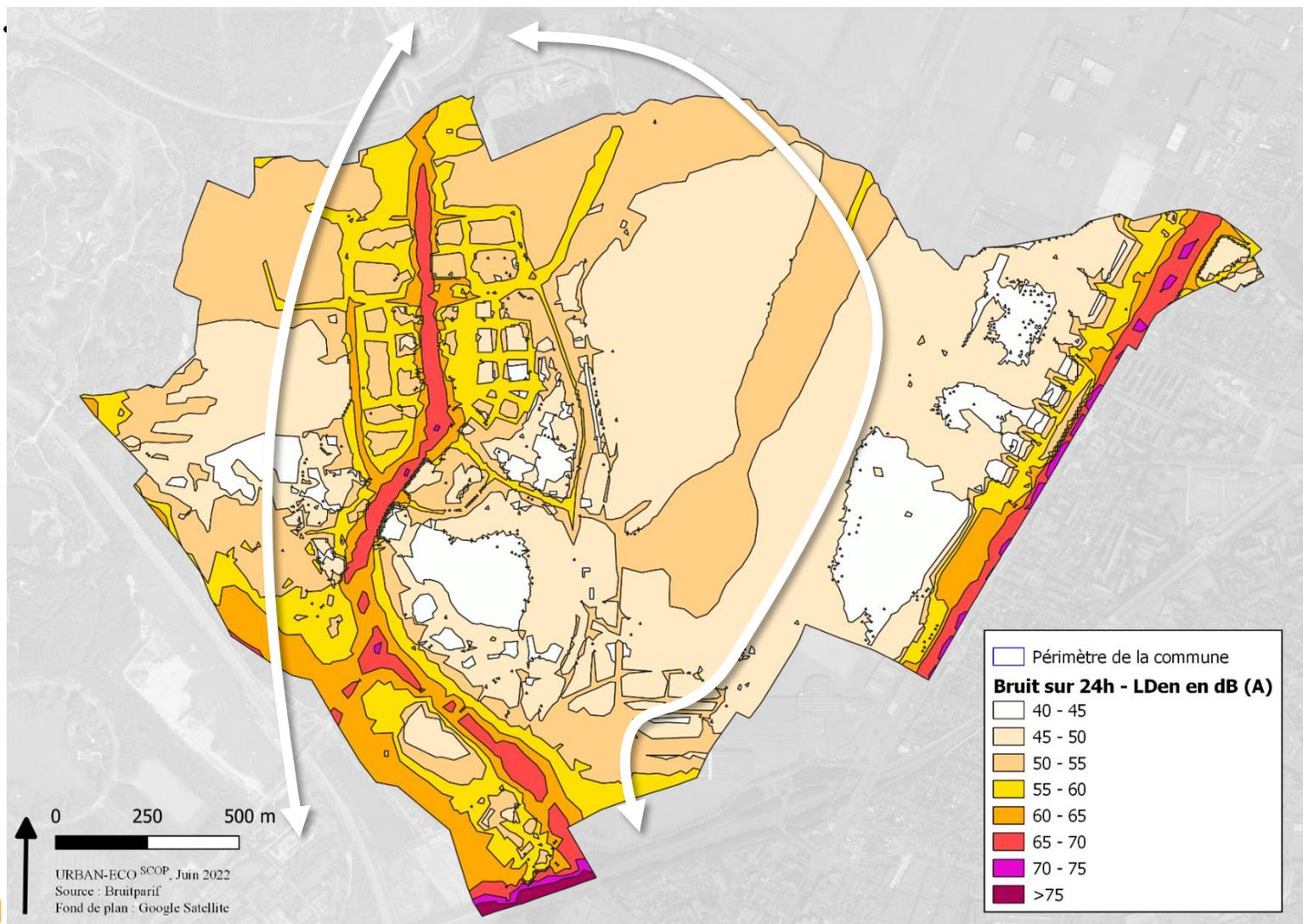
Les sols représentent un enjeu très fort pour permettre le développement de la végétation, avec une qualité de pleine terre ainsi que par leur composition biologique. Ils peuvent être ainsi porteurs d'une grande biodiversité, en eux-mêmes et parce qu'ils sont en tête de la chaîne écologique.

La trame brune compose un réseau écologique, qui représente 25 à 30 % de la biodiversité terrestre. Ce sont des centaines d'espèces et des millions d'individus concernés, car on estime dans un sol prairial, que la faune représente 0,5 à 2 tonnes et que les micro-organismes à 1 à 4 tonnes par ha.

L'analyse de cette trame brune s'appuie sur la présence de sol et sur la fonctionnalité de ceux-ci, dans l'écosystème urbain, en miroir de la trame verte. Elle participe pleine aux continuités par la présence de pleine terre en ville, c'est pourquoi il est important de permettre les fonctions fondamentales (cycles biogéochimiques et cycles de l'eau notamment) des sols.

- A Dugny, la trame brune est coupée au centre par le tissu urbain fortement imperméabilisé, malgré la présence de jardins et cœurs d'îlots.
- Une continuité existe entre le vallon écologique du parc, l'Aire des vents et les pelouses de l'aéroport Paris – Le Bourget.

## 6.4 Trame blanche



La présence de l'aéroport et de la voie ferrée, ainsi que des voies routières de transit et de desserte induisent un niveau sonore élevé sur la commune, avec des secteurs particulièrement nuisants pour la faune.

Les bruits ayant des sources différentes, le risque de dérangement est accru et doit toucher un nombre d'espèces important. Les études dans ce domaine émergent et il serait intéressant de mener ces expertises.

En effet, le bruit vient déranger des périodes d'activités spécifiques de la faune, au moment de la reproduction, obligeant les espèces à accroître le niveau sonore de leur chant, ce qui induit une consommation énergétique et aussi un plus faible effet de ces chants sur les chances de reproduction.

La trame blanche cherche à représenter les **continuités écologiques silencieuses en ville**.

On observe que la pollution sonore de la RD114 coupe la ville en deux et peut gêner la circulation des espèces du parc G. Valbon vers l'Aire des vents par exemple. Deux trames blanches peuvent s'esquisser de part et d'autre de la RD114.



## 7. La concertation

# 7. Concertation

Différentes actions ont été mises en place pour toucher tous les publics notamment par l'intermédiaire du conventionnement avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) pour la partie grand public. Les écoles ont également été partenaires et nous avons pu intervenir, dans nos structures. Ainsi plus d'une centaine d'adultes et près de 400 enfants ont pu suivre différents ateliers.

## Partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux

Ce partenariat fait appel à une expertise naturaliste, de sensibilisation et de valorisation de la nature avec 2 projets :

### \* Programme d'éducation à la nature « Mon établissement est un refuge LPO »

La démarche pédagogique propose une approche scientifique avec une étude des lieux, du contexte et la proposition d'aménagement. Son intérêt est de permettre aux enfants d'être des acteurs de leur cour de récréation et pas seulement des utilisateurs. En effet, ce projet mobilise des classes de CM1 dans les différents groupes scolaires.

### Objectifs du programme :

- Recueillir les connaissances et ressentis des enfants sur leur cour d'école,
- Sensibiliser les élèves à la richesse de la biodiversité,
- Proposer, imaginer et mettre en place des petits aménagements pour la biodiversité,
- Rendre actif les enfants dans les propositions d'aménagement de l'espace de la cour d'école.

### Le projet s'est déroulé sur 3 séances :

- définition de la notion de biodiversité,
- réalisation d'un inventaire de la biodiversité présente dans la cour de l'école et bilan des observations pour réfléchir sur la place de la nature au sein de l'école et les besoins vitaux des êtres vivants (la nourriture, la reproduction et l'habitat).
- fabrication d'abris à hérisson et gîtes pour insectes installés ensuite dans la cour de l'école pour l'accueil de la biodiversité.

La séance se déroule dans la cour, afin que les autres enfants voient l'activité. Les enfants formés deviennent alors des relais auprès des camarades et dans leurs familles.

### \*Faire connaître et découvrir et les oiseaux et la biodiversité de la ville : Programme de sciences participatives - Oiseaux des jardins

L'observatoire participatif « Oiseaux des jardins » est un projet mené par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la LPO. Il a pour but de compiler de nombreuses données sur les populations d'oiseaux peuplant les jardins, et ce grâce aux observations des participants, ornithologues débutants comme confirmés. Dans ce programme, chaque personne qui le souhaite peut contribuer à cet observatoire grâce au site internet dédié, tout en permettant d'acquérir de nouvelles connaissances sur les oiseaux des jardins.

Des sorties de terrain ont été proposées en complément pour découvrir la biodiversité avec des jumelles. Les thèmes abordés sont nombreux et concernent les oiseaux, leurs milieux de vie et les notions d'écologie. Ces activités sont à destination du public familial. Une activité oiseaux a été organisée sur nos temps forts du festival d'été et « Cœur animal » qui accueillent de nombreuses familles.

Les 10 espèces les plus fréquentes de l'Observatoire des Oiseaux des jardins ont été présentées sous forme de quizz et à l'aide des fiches d'identification, un jeu avec une bêche de type « Où est Charlie ? » pour animer les discussions avec les enfants puis une reconnaissance dans un espace boisé a été menée.



# 7. Concertation

## Sensibilisation interne

\* Avec la direction en charge de l'Atlas et URBAN-ECO, une présentation du diagnostic et des enjeux d'un Atlas a été faite auprès des élus pour les sensibiliser et les mobiliser en tant qu'acteurs du territoire et partager avec eux les connaissances déjà disponibles sur la biodiversité de la commune et permettre à chacun de se mobiliser (en février 2022). Une balade urbaine a été organisée pour partager les enjeux de gestion et d'aménagement en faveur de la biodiversité : gestion des invasives, installation de mares, sensibilisation à la biodiversité spontanée...

\* Les agents des services techniques ont également été réunis pour évoquer avec eux les modes de gestion appropriés au territoire, identifier les espèces invasives pour lutter contre et partager les connaissances. Ce moment d'échanges a permis également d'identifier la localisation des espèces patrimoniales à préserver et des pistes concrètes de modification des pratiques de gestion des espaces verts communaux en faveur de la biodiversité.

## Evènement Grand public

\* Lors du Festival du développement durable « Nature & Bien être » du 21 mai 2022, un stand a été tenu par le bureau d'études URBAN-ECO pour faire connaître les espèces emblématiques à Dugny : les reconnaître, où les trouver, comment les chercher. Une quarantaine de personnes surtout des enfants entre 4 et 10 ans et des adultes y ont participé autour d'une carte de la ville. Les habitants ont été invités à placer les espèces patrimoniales de leur ville sur la carte.

Plus largement lors de cet évènement qui a accueilli plus de 300 participants, de nombreux ateliers étaient proposés notamment autour de la nature à l'occasion de la fête de la Nature :

- Atelier « Éveil des sens » - une animatrice du Parc G. Valbon a proposé une découverte du parc par les sens à travers différents ateliers : les sacs à toucher (feuilles mortes, pommes de pin, écorces, aiguilles de résineux, ...), les chants ou les cris des animaux des parcs, memory des plantes...
- Le rôle des abeilles à l'occasion de la Journée mondiale des abeilles, avec une dégustation de miel par l'association ESPERO.

- Atelier jardinage – deux agents du Service des Espaces Verts de Dugny, en valorisant leur métier, ont proposé un atelier de semis de graines et de fabrication de bombes à graines, pour que les enfants repartent avec et voient grandir la plante.
- « La permaculture, c'est quoi ? » le maître composteur du territoire de Paris Terres d'Envol était présent pour parler du rôle des décomposeurs avec le lombricomposteur et d'une autre manière de faire son potager à travers une démarche qui prend soin de la nature dans un équilibre à atteindre.
- Le Rotary Club Le Bourget Aéroport, association partenaire de la ville, à l'occasion du Festival a offert à la collectivité un hôtel à insectes dans le cadre de leur action « sauvons les abeilles ». La ville ne souhaitant pas d'installation de ruches, le choix s'est porté sur un hôtel à insectes, en accord avec le département, les ruches étant en nombres suffisants sur le territoire.

\* Le forum ville, présentant les associations et les services, est un moment où quasiment toutes les familles dugnysiennes viennent pour inscrire les enfants aux activités, nous avons donc profité de cette occasion pour rencontrer les familles et présenter l'Agenda 21 et les interroger sur les actions à mettre en place selon eux.

\* Dugny Cœur animal 2023, dans le cadre du label « Ville Amie des animaux » a proposé de nombreuses animations priorisant la prévention et la sensibilisation sur notamment les hérissons, le respect de la vie sauvage, les oiseaux du Parc auprès d'un public familial.

\* Le Festival du développement durable 2023, a été dédié à la présentation des actions de l'Agenda 21 par l'ensemble des services de la ville, et un stand dédié à l'ABC présentait les enjeux à l'appui des cartes des trames verte, bleue, brune, noire et blanche.

# 7. Concertation

## Intervention ponctuelle

\* Un atelier de sensibilisation auprès du centre de loisirs a été proposé le 1<sup>er</sup> juin par URBAN-ECO auprès des jeunes enfants pour sensibiliser à une espèce : le hérisson. Les enfants de grande section ont été sensibilisés à la biodiversité urbaine à travers l'exemple du hérisson. Ils ont fabriqué un hérisson en papier qu'ils ont baladé sur une carte, après présentation de son habitat, son écologie et les dangers en ville pour cette espèce.

\* Dans le cadre du Printemps des cités-jardins, la ville de Dugny a proposé, en partenariat avec l'Association régionale des cités-jardins d'Île-de-France, une découverte des cités-jardins de la ville, construites par des architectes emblématiques de l'Office HBM de la Seine. Pour rendre la balade ludique, un **support interactif sur smartphone** a été créé par la ville et des livrets ont été imprimés et distribués.

## Intervention dans les structures

Pour compléter, cette sensibilisation auprès du public, nous avons souhaité mettre à disposition des animations auprès de nos structures : le centre de loisirs, la Maison des parents, le Conseil Municipal des Enfants... et avons créé le poste d'ambassadeur de la biodiversité via le recrutement d'un emploi civique. Le service civique a créé des outils et dresser un programme que nous proposons aux écoles et services, pour les différentes tranches d'âges.

Des ateliers ludiques ont été réalisés avec le public de la Maison des parents, notamment une sortie au Parc à la découverte des oiseaux, des lapins, des insectes et surtout des vers de terre.

Les interventions avaient pour objectifs de permettre à chacun et surtout aux enfants de mieux appréhender la biodiversité dans la ville :

- Sensibiliser aux objectifs et enjeux principaux à laquelle la biodiversité est confrontée.
- Devenir des acteurs majeurs de la protection de la biodiversité en ville et des ambassadeurs du développement durable au sein de leur entourage.
- Avoir une ouverture sur le monde et leurs environnements à travers la découverte et l'analyse de nombreuses espèces du territoire.
- Mettre en valeur les apprentissages et être motivé à appliquer et à défendre l'environnement.



# 7. Concertation



Stand à la fête de la nature le 21 juin 2022



Atelier de sensibilisation à la biodiversité au centre de loisirs Jean Jaurès, 1er juin 2022



**Hector, le hérisson**

**Je suis** un mammifère. Je dors toute la journée et sors chasser la nuit. Je vis seul et me déplace de jardin en jardin. J'hiberne tout l'hiver et me réveille au printemps. Je ne vois pas très bien, mais j'entends et je sens tout ! Je sais grimper, nager, creuser.

**J'habite** dans les haies et les jardins.

**Je mange** des insectes et des vers.

**Les dangers en ville** : la voiture, la maison, les déchets.

Je fais mon nid avec des feuilles mortes pour l'hiver. En ville, on me trouve dans les bois, les haies des jardins.



## 8. Le Plan d'Actions

## Introduction

Le plan d'actions travaillé avec les services de la ville vise plusieurs objectifs complémentaires permettant de participer activement à limiter la perte de biodiversité du territoire francilien et à créer un cadre de vie amélioré pour les habitants.

Il participe pleinement dans les ambitions de transition écologique du territoire de Dugny, inscrit dans les grands territoire de la Plaine de France et des vallons de la Vieille mer et du Petit Rosne.

Le plan d'actions est organisé en 3 grands volets qui touchent les espaces publics et privés et cherchent à mobiliser les services de l'EPT et de la ville selon leurs compétences propres.

- Le premier volet vise à identifier les démarches que la commune met en œuvre ou souhaite mettre en œuvre dans un avenir proche pour mieux connaître la biodiversité et intégrer sa préservation dans les politiques d'aménagement et de planification (choix politique et stratégique).
- Le second volet cherche à définir les démarches que la commune réaliser et souhaite réaliser pour intégrer la préservation de la biodiversité notamment dans les opérations de gestion du territoire, en propre ou en conventionnement.
- Le troisième volet définit les démarches pour associer les citoyens et acteurs locaux à la préservation de la biodiversité.

- 1. Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement
  - 1.1. Poursuivre l'amélioration de la connaissance
  - 1.2. Renforcer la préservation de la biodiversité lors de l'élaboration du PLU
  - 1.3. Expérimenter la désimperméabilisation et la renaturation d'espace en ville
  - 1.4. Intégrer un volet biodiversité dans les projets
- 2. Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale
  - 2.1. Planter des secteurs en déficit
  - 2.2. Créer de nouvelles mares dans la commune
  - 2.3. Améliorer la qualité des sols
  - 2.4. Requalifier une friche urbaine et élaborer son plan de gestion
  - 2.5. Mettre en place une politique des arbres et des arbustes
  - 2.6. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- 3. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales
  - 3.1. Poursuivre la sensibilisation et l'information auprès du grand public et des scolaires
  - 3.2. Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques
  - 3.3. Proposer les permis de végétaliser
  - 3.4. Renforcer la gestion différenciée des espaces publics
  - 3.5. Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire

# 1. Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement

## 1.1 Poursuivre l'amélioration de la connaissance

Avant toute action de protection et de préservation, il est nécessaire d'améliorer la connaissance de la biodiversité de son territoire et d'identifier les enjeux. La démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale a permis d'identifier de nouvelles espèces sur la commune et de nouveaux enjeux. Mais l'amélioration de la connaissance reste une démarche à réaliser en continu.

La commune peut s'appuyer sur les outils de compilation de données mis à disposition par le MNHN et par la Région :

- Base de données de l'INPN - <https://openobs.mnhn.fr/>



Portail français d'accès  
aux données d'observation sur les espèces

- Base de données Géonature - <https://geonature.arb-idf.fr/geonature/#/synthese>

La commune peut produire ses propres données ou disposer des données d'observations de citoyens en mesure d'observer ce qu'il a sous les yeux et de transmettre ces précieuses informations, par l'intermédiaire d'outils des sciences participatives.

Cette accumulation de données permet, en plus d'être utile à la collectivité en comblant les lacunes relatives à certaines espèces pouvant présenter un enjeu, de sensibiliser la population en la rendant actrice de sa biodiversité.

### Porteur de projet et partenaires

- Commune
- Région Ile de France
- EPT
- LPO



Priorité



### Indicateurs

- Nb de données
- Nb d'espèces inventoriées
- Indicateurs papillons

### Délai de mise en œuvre

- En continu

### Moyens

- Appel à projet
- Convention avec la LPO

# 1. Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement

## 1.2 Renforcer la préservation de la biodiversité lors de l'élaboration du PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme (PLUi) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de l'EPT, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols. Il expose un diagnostic et comporte un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), des orientations générales d'aménagement et de programmation (OAP), un règlement ainsi que des annexes (servitudes d'utilité publique, inventaire du patrimoine culturel, etc...).

Chacun de ces documents peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

La rédaction du PLUi va permettre de renforcer la préservation des éléments constitutifs des trames naturelles de la commune et donc la préservation de la biodiversité.

La commune pourra valoriser l'ensemble des résultats de l'Atlas de la Biodiversité Communale dans le diagnostic et la définition de l'état initial de l'environnement

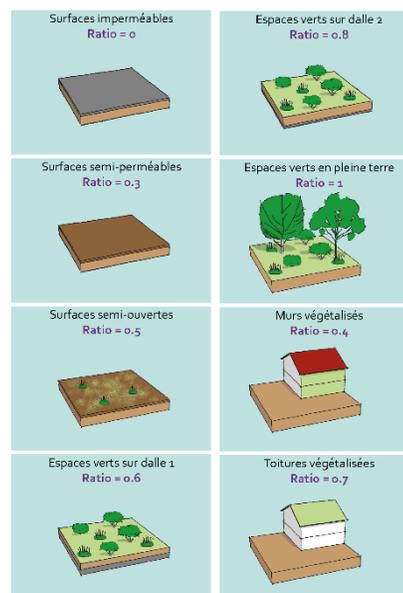
Cette connaissance pourra venir participer à l'élaboration :

- d'une OAP thématique «Trame verte et bleue et biodiversité»
- D'espaces verts protégés au titre des articles L153-1-19 à 23 du Code de l'urbanisme
- D'un coefficient de biotope...

### Porteur de projet et partenaires

- Commune
- EPT

Les différents types de surfaces favorables à la nature, pondérés par un ratio tenant compte de leur qualité environnementale



Priorité



Indicateurs

- Evolution des surfaces protégées et réglementées

Délai de mise en œuvre

- à 3 ans

Moyens

- Intégré au coût de la révision du PLU/PLUi

# 1. Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement

## 1.3 Expérimenter la désimperméabilisation et la renaturation d'espace en ville

La désimperméabilisation des sols asphaltés ou bétonnés est un levier important pour renaturer les villes. Il est important de s'interroger sur l'imperméabilisation de certains types d'espaces au sein des aménagements publics ou privés, comme les voiries et leurs abords, les parkings, les abords de constructions, les places, les chemins, les pieds d'arbres, les cours d'école...

Ainsi, la désimperméabilisation peut se faire sur le domaine public, et doit être pensée au moment des choix de réaménagement de certains secteurs. L'implication des habitants dans ces décisions va favoriser l'appropriation de ces nouveaux espaces de nature. Les surfaces qui présentent des contraintes en termes de fréquentation piétonne ou motorisée (parking, circulation douce, bord de voirie, ...) peuvent être équipées en matériaux perméables qui ne contraignent pas la circulation mais permettent l'infiltration de l'eau, l'installation des végétaux et de la petite faune. De plus, pour atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette », des mesures ambitieuses vont être nécessaires. Au premier rang desquelles : modifier les règles d'urbanisme pour favoriser le renouvellement urbain et la densification de l'habitat, et renaturer les espaces artificialisés.

2 sites importants de désimperméabilisation ont été désignés par la ville :

- Cours de l'école Jean Jaurès
- Cour d'école Colonel Fabien

### Porteur de projet et partenaires

- Commune
- Région Ile de France
- MGP



Priorité



Indicateurs

- Superficie désimperméabilisée

Délai de mise en œuvre

- 6 ans

Moyens

- à définir pour la phase d'étude et la mise en œuvre

# 1. Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement

## 1.4 Intégrer un volet biodiversité dans les projets

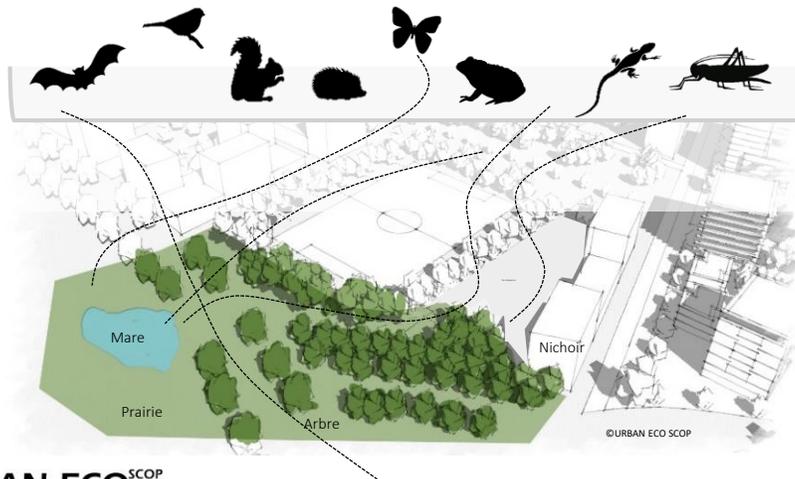
Améliorer ou réintroduire de la nature en ville consiste à réintégrer le végétal et des milieux favorables à la biodiversité dans l'espace urbain : bâtiments, jardins, espaces verts, trottoirs, chemins, parkings, cimetières, bassins d'orages. Accompagnés de supports favorables à la biodiversité et d'une gestion adaptée à l'expression de la faune et de la flore sauvage, ces espaces deviennent le support d'une biodiversité ordinaire.

Il est intéressant de rappeler les services rendus par la présence du végétal en ville sur le bien-être des habitants, l'épuration des polluants atmosphériques, la régulation microclimatique, l'atténuation des impacts de la luminosité en contexte minéral (problèmes de peau, de vue, ...), l'amélioration de la circulation de l'air en ville...

La réintroduction en ville de la nature, son hébergement, sa libre circulation passe par de nombreuses actions venant modifier, améliorer et corriger des aménagements passés, conforter des aménagements vertueux, et intégrer de nouvelles mesures dans les aménagements à venir. Ces aménagements peuvent nécessiter d'être accompagnés d'une concertation afin d'obtenir l'adhésion des riverains.

### Porteur de projet et partenaires

- Commune
- Région Ile de France
- EPT
- LPO



Priorité



### Indicateurs

- Inventaires de l'avifaune et des papillons
- Nb d'aménagements spécifiques (nichoirs/abris faune)

### Délai de mise en œuvre

- En continu

### Moyens

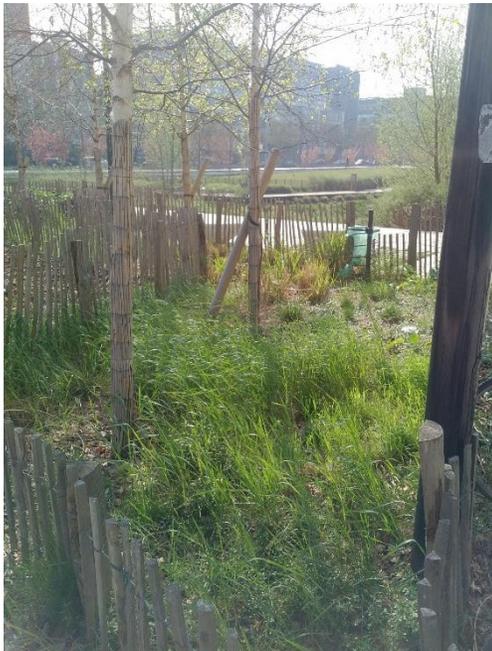
- A intégrer dans la programmation, la conception et la réalisation du projet

## 2. Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

### 2.1. Planter des secteurs en déficit

Dans le cadre du diagnostic trame verte du territoire, certains secteurs ont été clairement identifiés comme partie intégrante du bon fonctionnement de la trame verte et bleue, entre autres du fait de leur contexte géographique et/ou de leur typologie. A contrario, d'autres secteurs par leur faible qualité végétale limite la fonctionnalité de la trame verte et demandent une amélioration des plantations.

Pour favoriser la biodiversité dans ces secteurs, plusieurs évolutions sont importantes : diversifier les strates de végétation, apporter une diversité des essences végétales arborées et arbustives en favorisant les végétaux à baies, laisser une végétation prairiale suffisamment haute au printemps et l'été pour les insectes.



#### Porteur de projet et partenaires

- Commune
- Associations
- Bailleurs

Priorité



#### Indicateurs

- Nombre de plantations réalisées sur les secteurs ciblés

#### Délai de mise en œuvre

- À moins de 5 ans

#### Moyens

- Gestion communale

## 2. Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

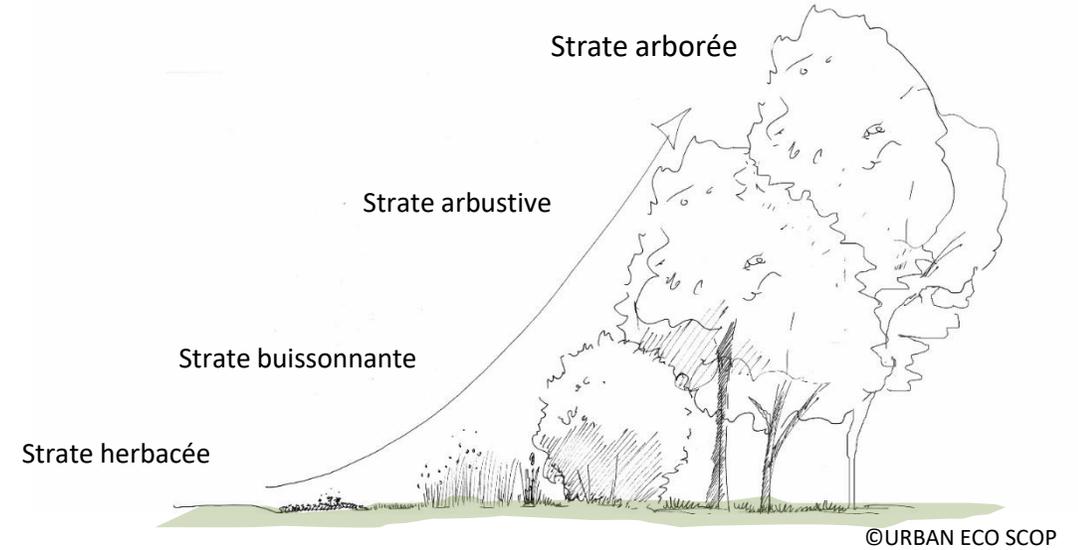
### 2.1. Planter des secteurs en déficit

#### Les secteurs à revégétaliser :

Plusieurs espaces végétalisés demandent à être replantés avec les 3 strates de végétation.

#### Il s'agit :

- des espaces herbacés de faible qualité en place sont essentiellement des pelouses urbaines paucispécifiques le plus souvent rases. Il s'agit d'augmenter la capacité d'accueil de ces espaces pour l'entomofaune en particulier. L'amélioration de la strate herbacée passe principalement par deux solutions, le changement des pratiques de gestion avec la mise en place de fauche tardive (ou *a minima* une réduction du nombre de tontes/an) et/ou le semis d'un mélange floricole pour la reconstitution d'une prairie mésophile.
- des espaces arbustifs de faible qualité en place sont essentiellement des haies et massifs composés d'espèces horticoles ornementales. Ces espaces sont susceptibles d'accueillir certaines espèces nicheur mais offrent peu de ressources alimentaires. De plus, les fleurs de ces espèces sont souvent mal adaptées aux pollinisateurs sauvages. Il s'agit de remplacer progressivement les arbustes ornementaux par des espèces indigènes et de privilégier ces espèces lors de la création de nouveaux espaces.
- des espaces arborés de faible qualité sont souvent de petits bosquets de parcs ou des alignements de voiries souvent composés d'espèces horticoles ornementales. Il s'agit de privilégier les essences indigènes adaptées au climat de la région, ainsi qu'aux îlots de chaleur urbains, pouvant résister à la sécheresse.



bosquet

## 2. Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

### 2.1 Planter des secteurs en déficit

Les secteurs en manque de végétation identifiés sont :

- *La place Gabriel Péri, espace minéral et parking, très peu végétalisés*



- Le mail Devaux en pelouse rase avec quelques arbres ça et là, alors que l'espace est vaste et présente un réel potentiel

- Talus et pelouse du centre sportif municipal Alain Mimoun côté avenue Ambroise Croizat

Il s'agit d'une parcelle à l'intérieur du centre sportif municipal Alain Mimoun dans la partie Est. Le talus et les pelouses qui donnent sur l'avenue Ambroise Croizat sont gérées intensivement et le talus est en grande partie envahi par la Renouée du Japon depuis plusieurs années. Cette espèce envahissante semble résister à la fauche répétée.



Sur les pelouses de la partie sommitale du talus : mise en place d'une fauche tardive (fin septembre), afin d'obtenir progressivement une friche herbacée plus intéressante pour la faune que la pelouse urbaine en place. Sur le talus envahi par la Renouée du Japon, un protocole spécifique doit être mis en place et comprend une revégétalisation du talus afin de concurrencer la Renouée.

## 2. Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

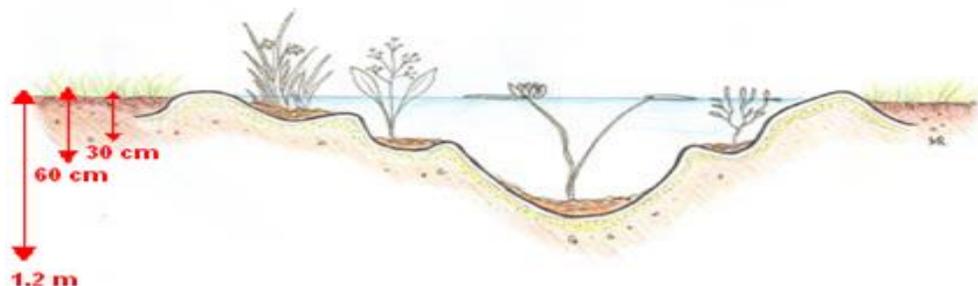
### 2.2. Créer de nouvelles mares dans la commune

L'objectif est de recréer des milieux aquatiques comme des mares entre le parc George Valbon et les jardins familiaux afin de permettre notamment aux amphibiens de retrouver un corridor écologique fonctionnel entre ces deux espaces.

Nous proposons de recréer 6 mares :

- Au nord du parc Georges Valbon, en contexte plutôt forestier ;
- Au sein des espaces verts de la cité le Moulin ;
- Dans un petit parc appelé le « Petit Bois », rue Léo Lagrange ;
- A l'extrême nord de la commune au sein des jardins ouvrier, rue de l'Eau des Enfants ;
- Au sein des espaces verts de la cité de l'Hermitage ;
- Au sein des espaces verts de la cité Allende ou à l'extrême ouest des jardins familiaux.

Une mare est définie comme étant une étendue d'eau d'une surface inférieure à 2 000 m<sup>2</sup> et d'une profondeur allant jusqu'à 2 mètres. Elles doivent être alimentées en eau, mais ne dépendent pas d'une alimentation continue. Une partie des berges au moins (les 2/3) doit être en pente douce, entre 5° et 15° et ses berges doivent avoir des contours courbes et asymétriques. Il existe principalement 2 types de mares en fonction du type d'étanchéité utilisé: à base d'argile ou de géomembrane.



Porteur de projet et partenaires

- Commune



Priorité ● ●

Indicateurs

- Nombre de mares créées
- Population d'amphibiens

Délai de mise en œuvre

- Moins de 10 ans

Moyens

- À intégrer dans le réaménagement d'espaces

## 2. Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

### 2.3. Améliorer la qualité des sols

Le sol est une ressource essentielle pour les sociétés humaines et les écosystèmes. Par la multitude d'espèces, il assure notamment la fertilité des terres par la décomposition des roches, la minéralisation de la matière organique, la rétention de l'eau, la circulation de l'air et des matériaux (grâce aux vers de terre) ou encore par la transformation de l'azote atmosphérique en nitrates.

Les sols constituent aussi les habitats pour nombre d'espèces d'oiseaux, de mammifères et d'arthropodes. Ils contribuent par ailleurs à réguler le débit des cours d'eau et à atténuer les inondations, à filtrer et métaboliser les produits toxiques et à épurer l'eau qui s'infiltre vers les nappes phréatiques. Ils participent aussi aux cycles du carbone, de l'eau, de l'azote, du phosphore et au stockage de carbone (OFB).

La commune peut mettre en œuvre plusieurs dispositifs pour améliorer la qualité des sols de ces espaces verts :

- Ne pas apporter de terre végétale systématiquement, mais plutôt réamender les terres en place par l'apport de compost normé (NFU 44-051)
- Broyer les tailles et les laisser en paillis sur les pieds d'arbustes
- Créer des meules de foin après les fauches pour laisser se décomposer progressivement les herbes sèches
- Stocker les feuilles si besoin après broyage pour créer un compost de feuille pour amender les parterres de vivaces

#### Porteur de projet et partenaires

- Commune



Priorité



#### Indicateurs

- Part des vers de terre et vers de fumier dans les sols

#### Délai de mise en œuvre

- Immédiate

#### Moyens

- Service de la ville

## 2. Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

### 2.4. Mettre en place une politique des arbres et des arbustes

L'arbre en ville rend de nombreux services à l'homme. Il héberge aussi une faune, une flore très variée. Certains arbres sont liés à des aménagements urbains et rempliront un rôle de plus en plus important dans le temps, mais d'autres sont déjà anciens et sont de formidables atouts pour une zone urbaine.

L'arbre doit s'entendre sous la forme d'alignement, mais aussi et surtout de bosquet de quelques centaines de m<sup>2</sup> (au moins 500 m<sup>2</sup>) et de linéaire, et plus particulièrement de haie bocagère. Ces formes de plantations créent un lien très fort entre l'urbain et rural en ce qu'il permet comme circulation des espèces.

Les plantations arborées devront comporter une large part d'espèces indigènes (au moins 70%) et cela pour toutes les strates de végétation, afin d'être favorables à la faune locale.

#### Plantations arborées

- Les jeunes arbres plantés devront être majoritairement des essences indigènes pour la reconstitution d'alignements en ville, plantés dans des fosses contiguës et bien dimensionnées (Fosse continue > 10 m<sup>3</sup> - tranchée continue fermée sur 2 côtés)

#### Evolution des haies

- Les haies ornementales doivent être marginales et dans l'idéal transformées en haies naturelles vives, avec des essences indigènes, habitat écologique plus qualitatif offrant un gîte et un couvert régulier pour les passereaux et certains insectes pollinisateurs.

#### Porteur de projet et partenaires

- Commune



Priorité



#### Indicateurs

- Evolution des linéaires arborés
- Plantation d'arbres

#### Délai de mise en œuvre

- à 6 ans

#### Moyens

- Coût à intégrer dans chaque étude et chaque aménagement
- Technique : Pour favoriser la biodiversité – Plantons local en Ile-de-France – ARB ([https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/ARB/Publications/arb-idf\\_-\\_plantons\\_local\\_en\\_idf\\_-\\_web-bd.pdf](https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/ARB/Publications/arb-idf_-_plantons_local_en_idf_-_web-bd.pdf))

## 2. Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

### 2.5. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) est devenue un problème très important et fait l'objet d'un début de réglementation communautaire et nationale.

Par ailleurs l'Etat a adopté un plan d'action national qui repose principalement sur 2 types d'action : prévention (information et contrôles) et intervention (éradication et/ ou limitation) et qui nécessite des actions locales (pour beaucoup départementales).

Pour répondre à l'enjeu des EEE, il est indispensable de mettre en œuvre des stratégies dont l'un des aspects essentiels est la surveillance environnementale du territoire, la détection précoce des nouvelles espèces introduites ou des nouveaux espaces envahis et la réaction rapide.

Pour limiter le développement de ces EEE, il faut assurer une lutte coordonnée.

La commune est concernée par plusieurs espèces végétales.

Elle peut mettre en œuvre plusieurs types d'actions :

- Lutter progressivement par épuisement sur de petits spots de plantes comme la Renouée du Japon
- Revégétaliser les surfaces de terre mises à nues (avec par exemple des semences d'espèces herbacées locales),
- Mettre en place de mesures prophylactiques spécifiques (nettoyage du matériel et des engins),
- Sensibiliser les jardiniers aux problèmes liés aux EEE (identification, gestion).

#### Porteur de projet et partenaires

- Commune
- CD93
- FREDON

#### EEE présente à Dugny

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux
<i>Artemisia verlotiorum</i>	Armoise des Frères Verlot
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia du père David
<i>Erigeron canadensis</i>	Conyze du Canada
<i>Erigeron sumatrensis</i>	Vergerette de Barcelone
<i>Galega officinalis</i>	Lilas d'Espagne
<i>Oenothera biennis</i>	Onagre bisannuelle
<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne-vierge commune
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia
<i>Senecio inaequidens</i>	Sénéçon sud-africain
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada



Priorité ● ●

#### Indicateurs

- Nb d'action de lutte et de sensibilisation  
Nb de communication (revue municipale, presse locale, site internet...)

#### Délai de mise en œuvre

- en continu

#### Moyens

- 2 000 € /an

# 3. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

## 3.1. Poursuivre la sensibilisation et l'information auprès du grand public et des scolaires

La sensibilisation, l'information et l'éducation sont des conditions essentielles pour que le public soit concerné par la biodiversité.

Ces actions doivent proposer des temps de pédagogie et d'échanges en direct avec les convaincus et les curieux et s'ouvrir à des publics moins sensibles.

Il s'agit aussi de présenter l'importance de la biodiversité aux acteurs du territoire. Le format peut varier afin de s'adapter au public et au contexte. Il s'agit aussi d'inciter les habitants à accueillir la biodiversité chez eux.

Une des premières causes de l'érosion de la biodiversité est la destruction des habitats souvent liée à l'artificialisation des sols et des gestions trop horticoles des jardins. Accueillir la biodiversité chez soi, dans son jardin, au pied des murs, végétaliser davantage son habitat est un premier pas pour son retour.

Il est donc nécessaire d'informer, de sensibiliser les habitants en les impliquant localement sur la richesse des organismes vivants qui les entourent et des services que ces derniers peuvent rendre à l'Homme. Pour mobiliser le citoyen, de nombreuses solutions existent tant pour le grand public que pour un public scolaire qu'il est important de mettre en place dans la commune et de diffuser grâce à un calendrier des événements communaux, aux journaux ou aux réseaux sociaux.

Ce type de projet est l'occasion d'échanges et de rencontres, et les habitants et les scolaires découvrent ou redécouvrent la biodiversité de leur commune.

Il serait intéressant à Dugny, de créer un groupe d'habitants référents sur la biodiversité, qui seraient par quartier des relais d'information et d'animation, notamment pour porter des sciences participatives.

### Porteur de projet et partenaires

- Commune
- Groupe d'habitants référents
- Etablissements scolaires
- LPO



Priorité

### Indicateurs

- Nombre d'actions du Conseil Municipal ayant trait à la biodiversité,  
Nombre d'articles dans la revue, sur le site internet ou dans la presse locale

### Délai de mise en œuvre

- à 3 ans et en continu

### Moyens

- 0.5 ETP + 5 000€ par an

# 3. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

## 3.2. Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques

L'Atlas de la Biodiversité Communale a permis d'identifier des secteurs à enjeux de biodiversité sur des parcelles privées des lotissements ou des ensembles d'habitats collectifs. Il peut s'agir de boisement ou encore de prairies.

Il s'agira pour la commune de faire connaître les enjeux de biodiversité du territoire, de sensibiliser les habitants et d'inciter les propriétaires privés à se rapprocher de structures accompagnatrices pour leurs projets. En particulier, les bailleurs pourraient être plus sensibiliser avec un guide technique à leur destination.

Via le site internet de la commune et la revue municipale, il est primordial de partager des informations simples et efficaces.

Il faut faire comprendre que la présence d'une végétation accueillante et d'abris sont impératif pour améliorer la pollinisation des arbres fruitiers ou autres plantes à fruits et légumes, et peuvent apporter de la nourriture autant à l'Homme qu'à la Faune.

Les actions simples à expliquer sont : Laisser la pelouse haute de plusieurs centimètres à certains endroits du jardin, installer des fleurs mellifères, laisser quelques tas de bois dans un coin du jardin, installer des niochirs ou de micro-habitats pour les insectes, les oiseaux, les reptiles et amphibiens, les mammifères...

Il est aussi envisageable de mettre à disposition des abris spécifiques que les habitants peuvent installer : niochirs, hibernaculum, abri à chrysope...

### Porteur de projet et partenaires

- Commune
- Région Ile de France
- LPO



Priorité ● ●

### Indicateurs

- Nb d'abris installés
- Nb d'actions ( sensibilisation, aménagements...)

### Délai de mise en œuvre

- En continu

### Moyens

- 2000 €/an

# 3. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

## 3.2. Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques

### Nichoirs à Moineau domestique (*Passer domesticus*) et Martinet noir (*Apus apus*)

Le Moineau domestique et le Martinet noir sont deux espèces anthropophiles qui peuvent nicher dans le bâti. La rénovation des bâtiments est souvent fatale à ces deux espèces qui ne retrouvent pas les anfractuosités dans le bâti qu'elles utilisaient pour nicher. Ces deux espèces sont bien présentes à Dugny. En particulier, rue Albert Chardavoine, le Martinet noir est nicheur sur l'habitat collectif qui était en rénovation lors de nos inventaires. Il pourrait donc s'avérer particulièrement pertinent de mettre en place des nichoirs artificiels sur le bâti à cet endroit. Les deux espèces étant grégaires, la proximité des nichoirs ne pose aucun problème.



Nichoirs à Moineau domestique intégrables/encastrables au bâti



Nichoirs à Martinet noir



### Nichoir pour Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*), Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*) ou Mésange charbonnière (*Parus major*)

Quelques critères doivent être pris en compte :

- Le nombre de nichoirs est limité par les capacités d'accueil des sites et les distances à respecter entre chaque nid (de 15 à 20 m pour la Mésange bleue, de 40 à 50 m pour la Mésange charbonnière et encore plus éloigné pour les autres espèces).
- La période d'installation recommandée est l'automne ou le début de l'hiver. Certains oiseaux recherchent très tôt les sites favorables à leur nidification et d'autres utilisent les nichoirs en tant qu'abri et/ou dortoir en hiver. Si un nichoir est installé en fin de printemps ou en été, il ne sera utilisé que l'année suivante.
- Suivant le type de nichoir les critères d'installation sont différents. Pour les nichoirs accrochés aux arbres, privilégiez l'orientation du trou d'envol vers l'est, essentiellement pour éviter la pluie. Il est important que le nichoir soit solidement fixé et l'état de sa fixation vérifié tous les ans. Il doit être suffisamment grand, avec une base de 12x12 cm au moins et une hauteur de 15 cm minimum entre le trou d'envol et le fond du nichoir. Il doit être résistant et imperméable aux intempéries. L'intérieur doit être laissé brut, non traité et non raboté pour que les Oiseaux puissent sortir en s'accrochant aux rugosités du bois. L'extérieur est de couleur neutre, le mieux étant de le laisser se patiner ou le recouvrir d'écorce.
- Il est très important de bien localiser ces installations à l'abri des dérangements et des prédateurs, contre un mur ou sur les arbres, au moins à 3 m de haut; pour éviter les chats, une chaîne-herse pourra être fixée au tronc.



# 3. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

## 3.2. Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques

### Gîte à chauves-souris

Les différentes espèces présentes sur la commune sont en capacité d'utiliser des nichoirs artificiels. Cette mesure vise en particulier la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl bien présentes, mais également toutes les autres espèces présentes capables d'utiliser ce type de gîte. La mise en place de gîtes » peut être réalisée par la commune dans les principaux espaces verts. La commune peut également inciter les habitants à installer des gîtes dans leurs jardins.

Quelques précautions doivent être prises pour l'installation de gîtes :

- Installez le gîte dès la fin de l'hiver. Les chauves-souris tout juste sorties d'hibernation recherchent alors un gîte de transition.
- Posez le gîte entre 2 et 3 m de haut minimum. Il doit toujours être suspendu au-dessus du vide afin qu'aucun prédateur ne puisse y accéder. Ne pas utiliser de clou, mais un système de serrage qui n'entrave pas l'arbre.
- Installez solidement le gîte sur un support bien exposé, au sud et sud-est, évitez les risques d'intrusion de la pluie
- Fixez les gîtes sur les arbres les plus éloignés des lieux d'intensité d'usages et des sources lumineuses



Nichoirs à Chauve-souris

### Gîte à Hérisson

Le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) est fréquent en ville et bien présent sur la commune de Dugny. Il fréquente de préférence les jardins où il trouve les limaces, escargots et autres insectes. L'espèce souffre d'une mortalité importante en ville due à la circulation routière lorsqu'ils passent de jardins en jardins.

L'espèce a également besoin de gîtes pour passer l'hiver. Il est ainsi possible de favoriser sa présence dans les jardins par l'implantation de gîtes adaptés à l'espèce. Ces gîtes doivent être placés dans des zones abritées et calmes des jardins pour permettre l'installation de l'espèce.



# 3. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

## 3.3. Proposer les permis de végétaliser

Il s'agit d'élaborer une charte pour définir les conditions dans lesquelles la commune autorise ses habitants à occuper l'espace public (rues, pieds d'immeubles, pieds d'arbres, terrains communaux...) dans le but de réaliser et d'entretenir un espace de végétalisation.

Les objectifs sont :

- Embellir sa rue, son quartier, pour améliorer le cadre de vie.
- Rencontrer et créer de nouveaux liens avec ses voisins.
- Participer au développement de la biodiversité en ville par le biais de la re-végétalisation avec des espèces locales.
- Améliorer la qualité de l'air.
- Lutter contre les îlots de chaleur.
- Sensibiliser à la nature.
- Lutter contre le réchauffement climatique.

Chaque habitant ou personne morale (association, ...) peut faire une demande de permis de végétalisation pour créer et entretenir un espace à proximité de son lieu de résidence ou d'activité.

Une attention particulière devra être apportée à l'usage de l'espace attribué notamment sur les plantations. Chaque jardinier recevra un kit avec la liste des espèces exotiques envahissantes d'Île-de-France à surtout proscrire des plantations ainsi que le guide « Plantons local en Île-de-France » édité par l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB).

### Porteur de projet et partenaires

- Commune



Priorité ● ●

### Indicateurs

- Nb de permis délivrés

### Délai de mise en œuvre

- En continu

### Moyens

- Communication
- Accompagnement – 0,2 ETP
- Guide « Plantons local en Île-de-France » : [https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/ARB/Publications/arb-idf\\_-\\_plantons\\_local\\_en\\_idf\\_-\\_web-bd.pdf](https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/ARB/Publications/arb-idf_-_plantons_local_en_idf_-_web-bd.pdf)

# 3. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

## 3.4. Renforcer la gestion différenciée des espaces publics

Le concept de la gestion différenciée a émergé dans les années 1990. Elle permet de gérer au mieux le patrimoine vert d'une ville en cohérence avec des objectifs précis et en tenant compte des moyens humains.

Elle crée de nouveaux types d'espaces plus libres et correspondant à une utilisation contemporaine aux fonctions plus variées.

La gestion différenciée assure ainsi un équilibre entre l'accueil du public, le développement de la biodiversité, et la préservation des ressources naturelles.

Depuis quelques années, la Ville entretient l'intégralité de ses espaces publics sans usage de pesticides et a amorcé une gestion plus naturelle des espaces verts. Chaque coin de verdure doit être défini et inventorié par rapport à son usage (balade, sport, loisirs familiaux ou festifs...) et au rendu visuel attendu (image horticole, jardinée, champêtre, naturelle...). Ainsi, le service espaces verts de la Ville peut appliquer une nature de soins (désherbage, tonte...) et une fréquence d'intervention particulières aux différents espaces. Il ne s'agit pas de moins les entretenir, mais d'intervenir d'une autre manière.

Plusieurs sites peuvent être pilotes pour ces pratiques :

- Cimetière communal
- Mail Devaux
- Talus et pelouse du centre sportif municipal Alain Mimoun côté avenue Ambroise Croizat

### Porteur de projet et partenaires

- Commune
- Région Ile de France



Priorité



Indicateurs

- Evolution des surfaces dans les typologies d'espaces à caractère naturel gérés

Délai de mise en œuvre

- A 6 ans

Moyens

- A intégrer dans la programmation, la conception et la réalisation du projet

# 3. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

## 3.4. Renforcer la gestion différenciée des espaces publics

### Mail Devaux

Le mail Devaux représente une continuité nord/sud à renforcer au sein de la commune. Il est principalement constitué d'alignements d'arbres et de pelouses urbaines. Cependant, la place de la caserne très minérale au sud du mail limite les connexions au sud.

La proposition d'amélioration porte principalement sur la strate herbacée par le semis d'un mélange type « prairie mésophile » avec la mise en place d'une gestion différenciée des espaces.



### Cimetière communal

Les parcelles non utilisées du cimetière communal de Dugny peuvent être valorisées en fauche tardive, afin d'augmenter la capacité d'accueil pour l'entomofaune au sein du cimetière et de diversifier le cortège d'espèces.



### Talus et pelouse – Ambroise Croizat

Sur les pelouses de la partie sommitale du talus : mise en place d'une fauche tardive (fin septembre), afin d'obtenir progressivement une friche herbacée plus intéressante pour la faune que la pelouse urbaine en place.

Sur le talus envahi par la Renouée du Japon, un protocole spécifique doit être mis en place et comprend une revégétalisation du talus afin de concurrencer la Renouée

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3 à +5
Fauches mensuelles avec arrachage d'un maximum de racines	Replantation à l'automne d'arbustes à croissance rapide : Saule blanc, Prunelier, Cornouiller sanguin.	Fauches mensuelles des rejets	Fauche des rejets deux fois par ans



# 3. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

## 3.5. Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire

L'éclairage nocturne, public ou privé, engendre une perte d'habitats naturels, une fragmentation accrue et une mortalité directe pour les espèces vivant la nuit. En effet, les sources lumineuses artificielles entraînent des phénomènes d'attraction, c'est le cas notamment de nombreux insectes nocturnes qui s'orientent normalement par rapport à la lumière émise par les astres. Cela provoque l'épuisement et/ou la mort des individus attirés, réduisant sur le long terme les populations d'insectes. La lumière artificielle est également responsable d'un phénomène de répulsion chez certaines espèces, qui vont alors rester à bonne distance des sources lumineuses et donc être exclues de certains secteurs. C'est le cas d'espèces dont la vision est adaptée à l'obscurité et ne peuvent pas supporter une intensité lumineuse trop importante. Les zones éclairées peuvent-être aussi évitées car elles présentent un plus grand risque de prédation. A l'instar de la trame verte et bleue (TVB), conçue essentiellement pour les espèces diurnes, il est désormais nécessaire de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes, dans un contexte de pollution lumineuse en constante progression.

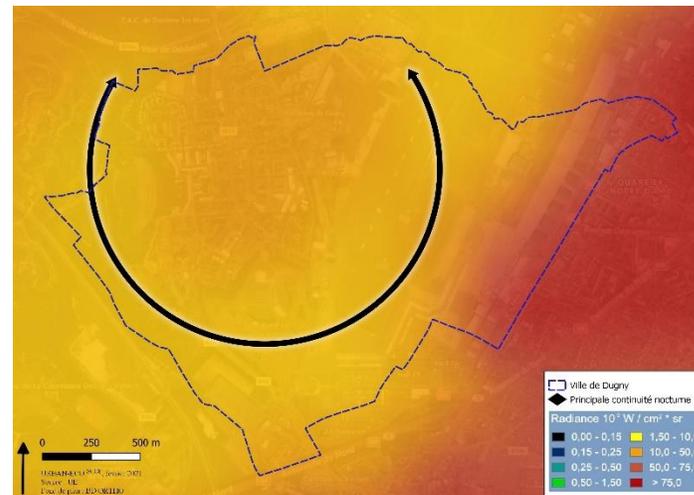
Les actions seront à court terme : dans le cadre de la rénovation du parc d'éclairage public ou d'implantation de nouveaux lampadaires dans les espaces public ou privé, des luminaires appropriés devront être utilisés. Tous les luminaires « boules » ou à éclairage vers le ciel doivent rapidement être remplacés. Les modalités sont :

- Les caractéristiques des luminaires
- L'organisation spatiale des points lumineux
- La dimension temporelle de l'éclairage

Il pourrait être intéressant pour la ville de Dugny d'acquérir des photos aériennes nocturnes (orthophotoluminescentes), outils d'une grande précision utilisés pour évaluer la pollution lumineuse d'un territoire mais aussi pour optimiser l'éclairage et faire des économies d'énergie.

### Porteur de projet et partenaires

- Commune / EPT



Priorité



### Indicateurs

- Proportion d'éléments de la trame verte et bleue perturbés par la pollution lumineuse réhabilités
- Puissance totale en kWh des installations d'éclairage
- Nombre de secteurs dont l'éclairage public a été rénové (changement de technologie) en fonction des enjeux de pollution lumineuse identifiés

### Délai de mise en œuvre

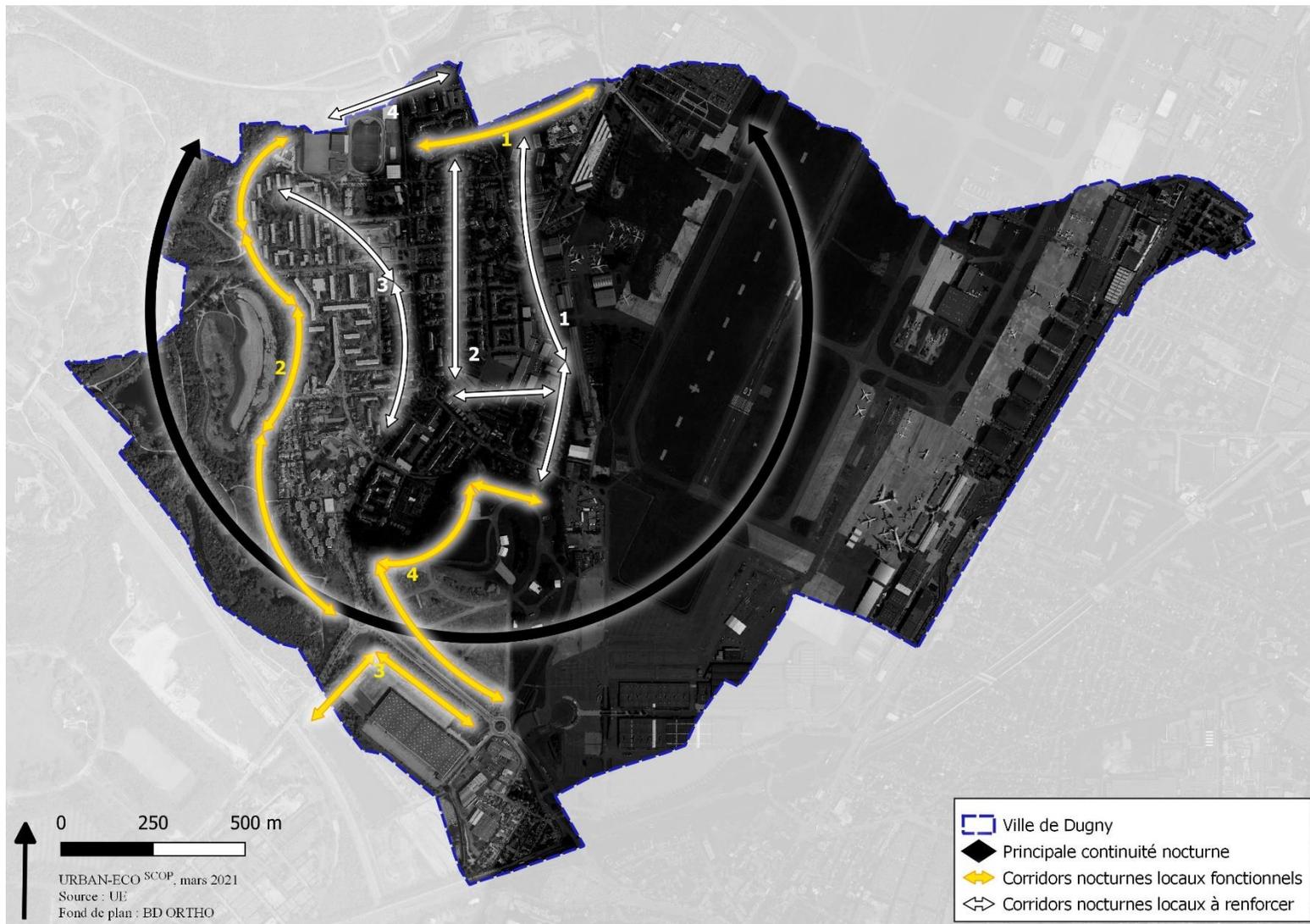
- À 3 ans

### Moyens

- A intégrer dans la programmation, la conception et la réalisation du projet
- 0.2 ETP

# 3. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

## 3.5. Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire



4 corridors nocturnes locaux fonctionnels ont été identifiés sur la commune :

- 1 : Au nord atour des jardins familiaux et vers et vers Bonneuil-en-France ;
- 2 : A l'ouest en lisière du parc Georges Valbon du nord au sud ;
- 3 : Au sud sur les lisères de la D114 et la D50 ;
- 4 : Le long des lisières de l'Aire des vents.

4 corridors nocturnes urbains sont considérés comme à renforcer :

- 1 : De l'Aire des vents en passant par la rue Maurice Bokanowski (alignements d'arbres et jardins), l'avenue de la 2<sup>ème</sup> Division Blindée (alignements d'arbres), le cimetière au nord jusqu'aux jardins familiaux ;
- 2 : A l'arrière de la résidence de l'Eguillez et au nord le long du mail Devaux jusqu'au square Guynemer et les jardins et cœurs d'îlots
- 3 : De la résidence Larivière, en passant par les jardins et cœurs d'îlots jusqu'à la résidence le Moulin et le parc Georges Valbon
- 4 : Au nord, de part et d'autre de l'avenue Ambroise Croizat. Des jardins ouvriers au nord du parc Georges Valbon

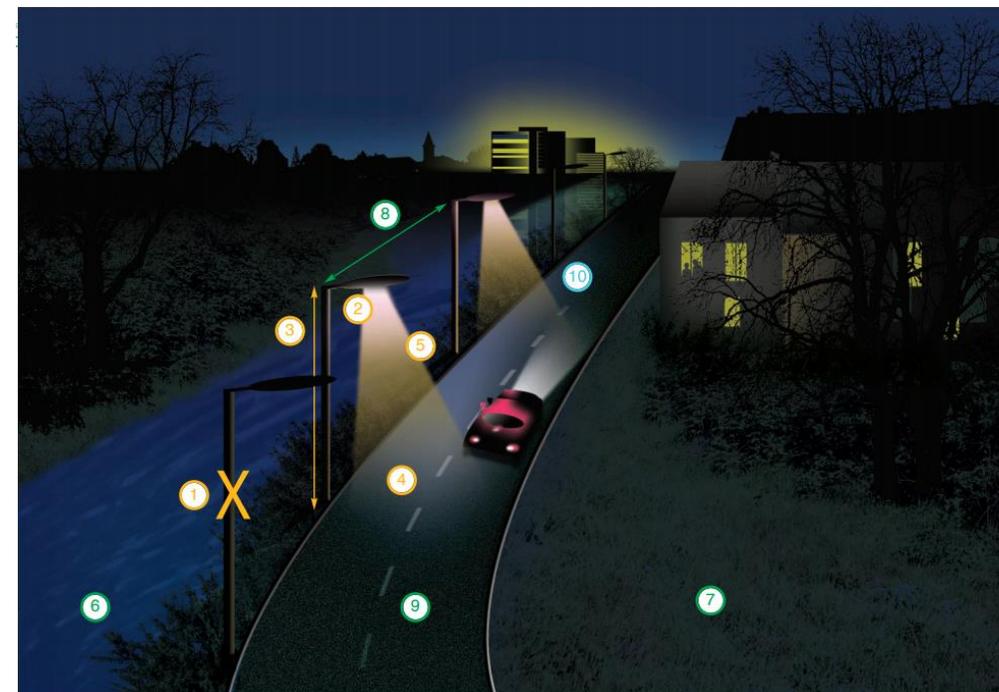


# 3. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

## 3.5. Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire

Corridors	Etat actuel	Caractéristiques des luminaires	Organisation spatiale des points lumineux	Dimension temporelle
1	Présence de vieux arbres d'alignement Lampadaires correctement orientés sur un seul côté de la rue <b>Place Danielle Casanova difficile à franchir</b>	Réduire la hauteur des mâts dans le cas d'un remplacement des lampadaires Remplacement des lampes par des lampes à vapeur de sodium basse pression ou LED ambrées		Détection de présence pour les lampadaires piétons  Abaissement de l'intensité lumineuse entre 23h et 5h du matin. En priorité sur la place Danielle Casanova
2	Arrière de la résidence de l'Eguillez peu éclairée Mail Devaux et square Guynemer peu arborés <b>Manque dans la strate arborée à l'entrée de la caserne de Rose</b> <b>Mail Devaux très éclairé</b>	Remplacement des lampes par des lampes à vapeur de sodium basse pression ou LED ambrées		Détection de présence pour les lampadaires piétons à partir de 23h  Abaissement de l'intensité lumineuse entre 23h et 5h du matin sur le mail Devaux et la rue Arthur Neibecker
3	Résidence Larivière bien végétalisée Présence de jardins et cœurs d'îlots le long de la rue Albert Chardavoine Lampadaire bas et peu nombreux dans la résidence le Moulin <b>Eclairage important le long de la rue de Guynemer</b>	Remplacement des lampes par des lampes à vapeur de sodium basse pression ou LED ambrées	Eviter l'éclairage en direction du parc Georges Valbon	Abaissement de l'intensité lumineuse entre 23h et 5h du matin sur la rue Jean Hazard, rue Maurice Henniaux, rue Paul Langevin et rue Guynemer  Détection de présence dans la cité du Moulin, en particulier le long du parc Georges Valbon, allée André Beroujon
4	Peu de lampadaire au niveau de la continuité identifiée <b>Pas d'arbres d'alignement au niveau du franchissement de la D114</b>	Remplacement des lampes par des lampes à vapeur de sodium basse pression ou LED ambrées	Veiller à ne pas éclairer le ru de la Fontaine Plamond qui passe sous la D114	Abaissement de l'intensité lumineuse entre 23h et 5h du matin sur la D114

### Principes (OFB)



Synthèse des différents axes de gestion de l'éclairage artificiel dans les continuités écologiques. Exemple de l'éclairage d'une rue.  
Source : d'après Sordello, 2018 [46].

#### Caractéristiques des luminaires

- 1- Éviter ou supprimer les lampadaires inutiles
- 2- Angle d'orientation : ne diffuser aucune lumière au-dessus de l'horizontale
- 3- Hauteur des mâts : les plus bas possible pour diminuer leur repérage de loin par la faune
- 4- Éclairer strictement la surface utile au sol
- 5- Lumière émise : émettre une quantité de lumière la plus faible possible, au spectre le plus restreint possible et situé dans l'ombre, réduire au maximum l'éblouissement pour la faune

#### Organisation spatiale des points lumineux

- 6- Ne pas éclairer les cours d'eau
- 7- Ne pas éclairer les espaces naturels adjacents
- 8- Distance entre les lampadaires : maintenir des espaces interstitiels sombres pour les traversées de la faune
- 9- Revêtement du sol avec un faible coefficient de réflexion sous les éclairages

#### Dimension temporelle

- 10- Détecteurs de présence

Temporalité réduite au minimum : Heure d'allumage, heure d'extinction, durée d'allumage, variation dans l'année